

Le Barreau de la province demanderait aujourd'hui une enquête générale sur la conduite de la police

par Michel ROY

Tout indique que le Barreau de la province de Québec demandera aujourd'hui même au gouvernement d'instituer une enquête royale sur la conduite de la police dans la province depuis quelques années. C'est à 11 heures ce matin que le bâtonnier général, Me A.J. Campbell, et le secrétaire-trésorier, Me Arthur Lévesque, publieront un communiqué annonçant les conclusions de la réunion que tenait hier le Comité exécutif du Barreau de la province, réunion au cours de laquelle les dirigeants de l'Ordre ont étudié notamment une résolution du Barreau de la région de Québec qui réclamait le 13 décembre "la création d'une commission royale d'enquête chargée d'enquêter sur la conduite de la police au cours des cinq dernières années".

La résolution du Barreau de Québec laissait à l'exécutif du Barreau de la province "l'initiative et la décision de formuler officiellement au nom du Barreau la demande de la création d'une telle commission d'enquête s'il est d'avis qu'une telle mesure s'impose".

De son côté, le bâtonnier général avait déclaré, le 14 décembre, que le seul moyen, à son avis, de faire toute la lumière sur les accusations portées contre la police et le

ministère de la justice était d'instituer une enquête royale sur la conduite de la police. Me Campbell exprimait ce jour-là une opinion personnelle. Mais il est probable qu'elle a pesé d'un certain poids lors de la réunion de l'exécutif, hier.

Il serait presque inconcevable, faisait hier soir observer un avocat très familier avec

les usages du Barreau, que le Barreau de la province ne donne suite à une demande émanant du Barreau de la province de Québec.

Dans sa résolution, le Barreau de Québec soulignait qu'une enquête royale s'impose et qu'elle constitue "la seule façon juste de découvrir si la police est demeurée dans les limites de son

rôle véritable ou si elle a outrepassé ses devoirs et ses obligations".

En présentant cette résolution, le bâtonnier de Québec, Me Roger Thibodeau (qui assistait hier à la réunion de l'Exécutif du Barreau de la province), faisait état du rapport que le Barreau général avait soumis au ministre de la justice en avril dernier au

sujet de brutalités dont plusieurs détenus auraient été victimes, notamment dans l'affaire des incendies criminels, à l'automne de 1965. A l'époque, le Barreau de Québec et celui de la province avaient demandé au ministre de la justice d'ouvrir une enquête sur ces présumées brutalités, de même que sur plusieurs irrégularités dont des avocats

de la défense auraient eu à se plaindre. La demande s'adressait à Me Wagner, qui était ministre de la justice. Après le 5 juin, une demande semblable fut adressée à Me Bertrand.

Par suite, devait éclater l'affaire Sicotte qui fait présentement l'objet d'une préenquête présidée par le juge Irénée Lagarde.

Le mariage civil, possible au Québec ? — page 11

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

VOL. LVII — NO 296

MONTREAL, MERCREDI, 21 DÉCEMBRE 1966

Le comité parlementaire sur les prix recommande Un ministre de la consommation plutôt qu'une Régie des prix

par Jean-V. DUFRESNE

OTTAWA. — Dans son quatrième rapport soumis hier aux Communes le comité du sénat et de la Chambre sur le crédit au consommateur recommande la création immédiate d'un ministère de la consommation, mais il rejette, parce qu'une efficacité illusoire, l'institution d'une régie des prix.

Le comité ne dissimule pas son étonnement devant la découverte d'un vaste empire de l'alimentation au Canada et il mentionne "l'énormité des entreprises Weston (notamment) qui a surpris les blâmes eux-mêmes".

En conséquence de quoi le nouveau ministre devrait faire une étude complète des structures de l'industrie alimentaire, "si l'on veut mettre à découvert toute tendance monopolistique qui pourrait exister".

Le comité rappelle en exemple que, selon les témoins entendus devant lui tout au moins, l'industrie des détergents et du savon serait contrôlée par trois géants qui à eux seuls accumulent de 85 p.c. à 90 p.c. du chiffre d'affaires dans ce secteur.

De même, les cinq grands magasins à chaîne incorporés, et les magasins à chaîne associés tiennent sous leur coupe plus de 75 p.c. des épiceries dans les centres urbains.

Dans le secteur de la préparation des denrées alimentaires, une société domine à elle seule 100 p.c. du marché des Maritimes et de l'Ouest canadien, et au moins 80 p.c. du marché du Québec et de l'Ontario.

"L'intérêt public y trouve-t-il son compte? Le comité estime qu'il est nécessaire d'étudier à fond tout ce qu'implique cette question", affirme l'auteur du document.

Quant à une éventuelle régulation des prix par décret du gouvernement, le comité "estime qu'elle constitue un moyen fallacieux de prévenir une hausse générale des prix. Cette solution serait d'application impossible, une chimère. En outre la constitution ne permet pas au gouvernement de décaler de singulier dans ce domaine".

Comme le Conseil économique avant lui, le comité déplore également l'absence d'un personnel assez nombreux et compétent pour établir de meilleures données statistiques notamment au niveau de la distribution des denrées.

Il recommande aussi que le public soit mieux renseigné, et à cet égard les seules séances publiques du comité ont eu un effet favorable sur l'augmentation excessive des prix ces derniers mois, car cette poussée est aujourd'hui beaucoup moindre.

Les travaux du comité eux-mêmes ne seront fructueux que si celui-ci est mis sur pied pour la durée d'une législature, et qu'il soit doté d'un personnel capable.

"L'étude d'une mesure particulière ou d'une difficulté précise par des comités parlementaires institués pour la circonstance, ne suffit pas aux besoins continus du Parle-

ment qui doit se familiariser avec les tendances économiques en cours", signale le rapport.

Le comité insiste d'autre part sur la nécessité d'établir certaines normes pour protéger le consommateur: l'utilisation du nom générique d'un produit, la classification de certains d'entre eux, le recours à des unités de poids et

mesures facilement calculables, des emballages proportionnés, etc.

Le comité s'en prend vivement aux techniques d'escamotage et de rabais qui, en l'absence d'une connaissance exacte du prix original, sèment la confusion dans l'esprit de l'acheteur et faussent les relations entre les prix de deux produits distincts. D'une ma-

nière générale, il condamne toutes les techniques publicitaires trompeuses. Cependant, il ne condamne pas entièrement le recours aux timbres primes. Il reconnaît n'avoir pas à sa disposition toutes les données qui lui permettraient de formuler un jugement définitif sur les conséquences de cette technique de vente, mais

Voir page 2: Consommation

Après l'appel américain aux bons offices du secrétaire général

U Thant rappelle à Washington la priorité d'un arrêt des raids sur le Nord-Vietnam

NATIONS UNIES. — Le secrétaire général des Nations unies, U Thant, a fait connaître hier, par des déclarations à la presse de son porte-parole, que la demande qui lui a été présentée par les Etats-Unis d'entreprendre des démarches pour amorcer des négociations pouvant mener à une cessation des hostilités au Vietnam n'avait en rien modifié sa pensée fondamentale sur les moyens de parvenir à une telle fin.

Le porte-parole d'U Thant a souligné à cet égard que M. Thant s'en tenait à sa déclaration du 14 décembre que "seul — et il est insisté sur le mot "seul" — son plan en trois points pouvait créer des conditions propices à l'ouverture de négociations de paix". Ces trois points sont à la fois immuables et répétés à satiété par M. Thant: arrêt inconditionnel des bombardements du Vietnam-Nord, désescalade des hostilités et reconnaissance du Vietnam en tant qu'interlocuteur valable.

Cette réaffirmation de ce que l'on appelle à l'ONU la "trinité d'U Thant" est la seule indication que le secrétaire général veuille donner jusqu'à présent au sujet des dispositions qu'il envisage pour donner suite à la demande de bons offices que contenait la lettre Goldberg. Mais on considère cette indication comme très importante. Elle est tenue, en tout cas, comme une réponse implicite au passage de la lettre Goldberg qui assure M. Thant "de la pleine coopération du gouvernement des Etats-Unis pour l'amorce rapide des négociations recherchées et pour faire aboutir rapidement ces dernières à un résultat positif".

On donne à entendre dans les milieux proches du secrétaire général que c'est précisément sur cette offre de pleine coopération que M. Thant se prépare à mesurer la portée et la valeur politique réelle de l'initiative de paix américaine. Il serait pour le moins étrange qu'après avoir décrit une fois de plus ses "trois points" comme le fondement de sa pensée vis-à-vis de la guerre du Vietnam, il cherchât à engager des pourparlers avec les belligérants communistes de la guerre du Vietnam sans que la coopération qui lui est promise du côté américain aille jusqu'à l'un, au moins, de ces points.

Ainsi, le sentiment se répand à l'ONU qu'U Thant se propose tout simplement de prendre les Etats-Unis à leurs mots. Il reste l'inconnue majeure: la lettre Goldberg fut-elle simplement un assemblage de mots — et en ce cas les efforts d'U Thant ne serviraient qu'à accentuer le caractère tragiquement artificiel de toute l'affaire — ou correspond-elle à une intention véritable d'entamer des négociations authentiques, c'est-à-dire n'équivalant pas, pour l'un ou l'autre, à une acceptation de capituler. Tout est là.

Quant aux méthodes d'U Thant pour donner suite, à sa façon, à la lettre Goldberg, il se propose d'agir à titre personnel et selon des procédés diplomatiques aussi discrets que possible. Surtout, a précisé le porte-parole de M. Thant, le secrétaire général veut s'abstenir, jusqu'à nouvel ordre, de tout commentaire sur la "substance" de l'affaire.

REACTION NEGATIVE DE PEKIN

PEKIN. — "Après avoir procédé à une nouvelle 'escalade' de sa guerre d'agression contre le Vietnam, l'administration Johnson a enrôlé à nouveau M. Thant dans le but d'imposer par les bombardements l'escroquerie américaine de 'discussions de paix', déclare 'Chine Nouvelle'. C'est la première réaction de l'agence chinoise à l'annonce de l'envoi de la lettre de M. Arthur Goldberg à M. Thant.

"L'impérialisme américain a ainsi confessé implicitement, déclare l'agence, qu'il met en oeuvre son projet méprisable de la 'substance' de l'affaire.

Voir page 2: U THANT RAPPELLE



Les Communes adopteront dès aujourd'hui le projet de loi sur la hausse des pensions

OTTAWA (DNC). — Les Communes ont enfin adopté en deuxième lecture hier le projet de loi sur les revenus supplémentaires aux prestataires de la sécurité de la vieillesse. Le bill sera sans doute adopté en troisième lecture aujourd'hui.

Le bill qui entraîne un débours supplémentaire de \$280 millions et soulève un problème constitutionnel par suite de l'intention du Québec de réclamer l'exclusivité dans le champ de la sécurité de la vieillesse, est à l'origine de l'augmentation des impôts annoncée lundi soir par le ministre des finances M. Sharp.

Les dernières minutes du débat en comité ont porté sur les implications constitutionnelles du projet de loi dont le gouvernement fédéral justifie l'adoption sous l'empire de l'article 94A de la constitution, qui accorde une initiative conjointe du gouvernement fédéral et des provinces dans ce champ de la sécurité sociale.

S'appuyant solidement sur l'autorité constitutionnelle que confère au gouvernement fédéral l'article 94A de la constitution, dans le champ des pensions de vieillesse, M. Pearson a exprimé hier l'opinion qu'il serait "irresponsable" pour Ottawa de ne pas donner suite à ses projets pour la seule raison que le gouvernement du Québec, dans le récent discours du trône, réclame l'exclusivité de la sécurité sociale.

Pour l'instant, le discours du trône de M. Johnson ne constitue qu'une lettre d'intention, et nous serions bien mal venus de soupçonner que notre position constitutionnelle n'est pas valide à cause des intentions déclarées du discours du

trône d'une législature provinciale", a déclaré hier M. Pearson.

M. Diefenbaker cherche à savoir quelle attitude adoptera le gouvernement fédéral lorsque le Québec adoptera un projet de loi sur les pensions de vieillesse. Ottawa accordera-t-il l'équivalence aux provinces qui la désirent?

Pour sa part, M. Diefenbaker estime que le Québec est capable d'honorer ses engagements, et le contenu du discours du trône, jusqu'à preuve du contraire, démontre que le Québec a l'intention d'y donner suite. Précisément, dit-il, M. Pearson ne sait plus comment donner suite à ses projets sur le fédéralisme coopératif et le refus de faire connaître au parlement la position qu'il adoptera sous l'empire d'un article qui partage entre Ottawa et les provinces le champ de la sécurité de la vieillesse.

Le député néo-démocrate de York-South, M. David Lewis, a exprimé ses craintes dans d'autres termes: l'article 94A, selon lui, démontre que le Canada a cherché à établir des barrières à peu près uniformes de sécurité de la vieillesse dans tout le pays, quelles que puissent être les initiatives provinciales que le même article reconnaît tant aux provinces qu'au gouvernement fédéral.

Voir page 2: Les Communes

Immigration

Québec va présenter un mémoire à Ottawa

OTTAWA (DNC). — Le gouvernement de Québec soumettra un mémoire au comité mixte du Sénat et des Communes chargé d'examiner le livre blanc de l'immigration.

Les présidents conjoints du comité, le sénateur Léopold Langlois, et M. Milton Klein, député de Montréal-Cartier, l'ont annoncé hier en invitant les groupes nationaux, les corps intermédiaires et un certain nombre d'organismes professionnels à exprimer leurs opinions sur les nouvelles politiques qu'entend adopter dans le cours de l'année prochaine le ministre de la main d'oeuvre et de l'immigration.

Les divers mémoires devront être soumis au comité d'ici le 30 janvier, mais un délai pourra être accordé. Le comité cependant n'attendra pas d'avoir entendu tous les témoins et il a l'intention de soumettre un rapport intérimaire notamment sur les aspects administratifs de la politique d'immigration qui ne nécessitent aucune modification à la loi.

Le livre blanc, déposé aux Communes en octobre dernier, a déjà suscité d'assez vives réactions. Il propose l'adoption d'une politique d'immigration expansionniste mais sélective, et une réforme radicale du régime de tutelle. Désormais, seuls les citoyens canadiens pourront se faire les parrains d'un immigré.

Parmi les corps intermédiaires déjà invités, on mentionne le Congrès du travail du Canada et la Confédération des syndicats nationaux, mais plus particulièrement, la Canadian Medical Association. D'autres organismes professionnels de même caractère seront également appelés par le comité, qui n'ignore pas que les corporations — depuis les médecins jusqu'aux barbiers — possèdent des exigences dont il est important de déterminer dans quelle mesure elles s'opposent à une politique d'immigration équilibrée.

"Le comité reconnaît qu'il ne possède pas le pouvoir d'imposer des règlements aux corporations professionnelles, mais il est opportun de connaître leurs vues", a déclaré M. Klein.

L'intérêt que porte le comité à cet égard découle de la nécessité, comme le signale le livre blanc, d'assurer l'intégration des immigrants à la main d'oeuvre canadienne.

Il n'est pas interdit de penser d'autre part que le comité invitera des étrangers à se faire entendre. Il pourra aborder également le problème des jeunes déserteurs américains qui immigreront au Canada pour échapper au contingent. Il pourra aussi étudier le problème de l'émigration canadienne, vers les Etats-Unis notamment, dans la mesure où ce phénomène est relié à l'immigration. Pour un bon nombre d'immigrants en effet, le Canada offre une "entrée de cuisine" aux Etats-Unis, où l'immigration est soumise à un régime de quota.

Le livre blanc, faut-il rappeler, n'est pas un projet de loi, mais une analyse et un énoncé des grandes politiques. Il constitue la pierre d'achoppement de mesures législatives ou d'amendements, et c'est dans cette perspective que le comité mixte du sénat et de la chambre a pour mission de faire rapport aux Communes des propositions qu'il contient.

Les mémoires doivent être adressés au greffier du comité spécial mixte sur l'immigration, M. Maxime Guitard, chambre des Communes, Ottawa 4, Ontario.

Elle accouche dans un puits!

VARSOVIE. — Tombée dans un puits de six mètres de profondeur, une femme enceinte accouche et n'est sauvée qu'une demi-heure plus tard par des voisins.

Cet incroyable incident a été vécu lundi par Mme Kurkova, habitante du village de Kostzyce, près de Jelenia Gora (Ex-Hirschberg), dans les Sudètes.

Alors qu'elle était seule chez elle, Mme Kurkova, enceinte de 9 mois, sortit, la nuit, puiser de l'eau. Elle glissa sur le sol gelé et tomba dans le puits. Elle avait plus de 6 mètres de profondeur, mais Mme Kurkova réussit à s'agripper à un morceau de tuyau qui dépassait de la paroi à fleur d'eau et appela au secours.

Pendant que le gardien de nuit du village qui avait entendu l'ouragane des secours, Mme Kurkova "accoucha" et, dans un sursaut d'énergie, sortit son enfant à l'air libre. "Kurier Polski", qui rapporte cet incident, souligne que la mère se porte bien, ainsi que l'enfant, qui ne souffre que d'une bronchite.

L'Opération "prêt aux étudiants" va bien, sauf dans les caisses

par Gilles GARIÉPY

L'opération "emprunt" rendue nécessaire par la nouvelle loi de l'aide aux étudiants semble avoir démarré de façon satisfaisante, a déclaré hier soir le secrétaire administratif de l'Union générale des étudiants du Québec, M. Paul Bourbeau.

Près de 50.000 étudiants du niveau pré-universitaire et technique et du niveau universitaire ont littéralement envahi les succursales des grandes banques à charte et les caisses populaires, depuis lundi matin, afin d'obtenir les prêts garantis par le gouvernement provincial.

Selon les rapports reçus à l'UGEQ, toutes les banques consentent à prêter "rubis sur l'ongle" aux étudiants les sommes auxquelles le certificat émis par le ministère leur donne droit.

Vendredi, on avait signalé quelques accrochages qui tenaient à ce que certaines succursales n'avaient pas encore reçu des instructions détaillées de leur siège social.

Il semblait hier que seules les caisses populaires tardent encore à entrer dans le mouvement. Plusieurs étudiants se sont fait éconduire poliment par le personnel de quelques caisses de la métropole.

Renseignements pris, il est exact que plusieurs caisses populaires ont refusé jusqu'ici d'échanger les certificats du ministère de l'éducation contre des prêts. C'est que les caisses populaires ne peuvent prêter qu'à leurs propres sociétaires, et encore, que sur recommandation de commissions de crédit qui ne siègent en général qu'une fois par semaine.

Les délais sont donc nécessairement plus longs, et les étudiants qui ne sont pas sociétaires d'une caisse ont peu de chance de pouvoir y contracter leur emprunt. En outre, les gérants de caisse attendent ces jours-ci des directives précises de la Fédération des caisses populaires, ce qui contribue à retarder les opérations.

De toute manière, chaque caisse populaire, parce qu'elle est beaucoup plus autonome qu'une simple succursale de banque, adoptera sa propre ligne de conduite en regard des prêts à consentir aux étudiants. Chaque caisse devra en particulier tenir compte de son actif et de sa capacité de prêter aux étudiants sans nuire aux besoins de ses sociétaires réguliers.

Un porte-parole de la Fédération a souligné par contre que les caisses ont accepté dans le passé de consentir des prêts aux étudiants en vertu du système du Prêt d'Honneur, et qu'elles feront sans doute leur part dans la réalisation du nouveau système gouvernemental d'aide aux étudiants.

Un gérant de caisse a confié, d'autre part, que le taux d'intérêt payé par le gouvernement sur ces prêts — soit 5,5 p.c. — est irréaliste et que les caisses populaires sont perdanées à prêter aux étudiants dans de telles conditions.



Walter Gordon s'apprêterait à démissionner comme député

TORONTO. — Le Globe and Mail annonce que l'ancien ministre des finances, M. Walter Gordon, donnerait sa démission comme membre du parlement au cours des prochaines semaines.

Le journal affirme tenir ces renseignements de certains "amis" de M. Gordon selon les mêmes sources de tention d'annoncer sa démission vendredi, mais aurait remis cette décision à la semaine prochaine à la demande de ses partisans.

De son côté, M. Gordon a refusé de commenter la nouvelle.

Le Globe and Mail, toujours selon les mêmes sources de renseignements, déclare que la décision de M. Gordon est avant tout une affaire de conscience. "On prétend qu'il croit devoir démissionner parce que selon lui, le gouvernement n'a pas l'intention de restreindre les placements étrangers."

M. Gordon, qui représente le comté de Davenport depuis 1962, a conduit la dernière campagne électorale sur le principe de restriction des placements étrangers, particulièrement des placements américains, au Canada.

M. Gordon avait été nommé ministre des finances le 22 avril 1963, à la suite des élections, qu'il avait donné la victoire aux libéraux au détriment du gouvernement conservateur de M. John Diefenbaker.

M. Gordon avait donné sa démission du cabinet trois jours après les élections de l'année dernière, alors que les libéraux avaient été portés au pouvoir avec un nouveau gouvernement minoritaire.

Le "Globe and Mail", citant le sénateur Keith Davey, est d'avis cependant que M. Gordon, se rendant aux exhortations de ses supporters, pourrait demeurer membre du Parlement pendant quelques mois encore.

On aurait appris, de sources différentes, que Mme Gordon insisterait pour que son mari abandonne la vie politique.

Des employés de Domtar à Lebel-sur-Quévillon se rebellent et s'emparent des communications!

LEBEL-SUR-QUEVILLON. — Une cinquantaine d'employés se sont emparés des communications-radio et ont bloqué les activités forestières de la Domtar, à quelque 10 milles de la nouvelle papeterie de cette entreprise.

Quelque 200 autres employés ont apparemment dû cesser leur travail, à la suite du geste de leurs camarades de travail.

Les policiers ont été mandés à Lebel, qui est situé à environ 350 milles au nord-est de Montréal.

La compagnie a d'autre part entamé des procédures visant à empêcher les travailleurs récalcitrants à intervenir dans les activités de la compagnie.

L'équipement de radio saisi par les "rebelles" est utilisé par les employés en forêt pour communiquer avec le bureau.

Selon un porte-parole de Domtar, des rivalités inter-syndicales seraient à l'origine des difficultés.

La Fraternité unie des charpentiers et menuisiers d'Amérique est accréditée pour représenter les travailleurs forestiers.

Le groupe rival serait celui de l'Union catholique des cultivateurs (UCC) qui aurait entrepris de déloger la Fraternité et entamé des négociations avec la Domtar.

Un porte-parole de la compa-

gnie a déclaré que depuis plusieurs jours quelques agitateurs causaient des ennuis et qu'ils avaient bloqué les routes conduisant aux chantiers forestiers.

Pas d'unilinguisme aux chutes Churchill, promet Smallwood

SAINT-JEAN, Terre-Neuve. — Le premier ministre Smallwood a corrigé hier les remarques faites plus tôt cette semaine, par son secrétaire parlementaire, au sujet de l'unilinguisme (anglais) qui prévaudra sur les chantiers de construction des chutes Churchill, au Labrador.

"Les travailleurs qui viendront du Québec, a dit M. Smallwood, auront les mêmes droits que ceux dont jouissent les citoyens de Terre-Neuve qui vont au Québec."

Son secrétaire, M. Ed Roberts, interrogé à la télévision par un groupe d'étudiants d'écoles secondaires, avait déclaré que les Québécois de langue française devraient être bilingues pour pouvoir trouver de l'emploi sur les mêmes chantiers.

MÉTÉOROLOGIE
Fin de la neige: Oh, très peu! Mer: froid.
Minimum aujourd'hui: 15
Maximum aujourd'hui: 25

APRUC POUR JEUDI:
Ensoleillé et froid.

Gracieuseté de
SHEARER LUMBER CO. LTD.
MONTREAL

FÊTE DU JOUR
S. THOMAS

F. PILON
INC.
Fournitures de bureau

Avec un revenu national brut de \$57 milliards, l'économie canadienne se maintient de justesse

OTTAWA — L'économie canadienne s'est maintenue de justesse durant le troisième quart de l'année avec un revenu national brut de \$57,000,000,000 aux taux annuels.

Une augmentation des prix de 1 pour cent a annulé un gain apparent dans le dollar de trois-quarts de 1 pour cent sur le deuxième quart de l'année, a révélé mardi, le Bureau fédéral des statistiques.

Le revenu brut national au deuxième quart aux taux annuels était de \$57,336,000,000.

Le Bureau, sous toutes réserves, prévoyait une augmentation de 10 pour cent dans le revenu brut national pour 1966 si l'économie devait poursuivre son cours normal pour octobre, novembre et décembre.

Les consommateurs et le gouvernement étaient disposés à dépenser plus d'argent comptant que jamais durant le troisième quart, précisait

le rapport. Mais les grèves ont ralenti la production et il appartenait aux inventaires et aux importations de satisfaire à l'augmentation de \$2,000,000,000 survenue dans la demande totale.

La vente d'automobiles neuves a rebondi après avoir accusé un fléchissement dans le deuxième quart de l'année. L'amélioration a été de 30 pour cent, obtenue en grande partie en réduisant la grande quantité d'automobiles qui s'était accumulée chez les marchands. L'ef-

fet produit par les dépenses personnelles totales a été d'environ 10 pour cent, la plus élevée jusqu'ici.

Les dépenses sur la marchandise et sur les services à tous les niveaux du gouvernement se sont élevées de 7 pour cent entre le deuxième et le troisième quart, avec une augmentation majeure pour Ottawa, due en grande partie à ses exportations de blé en Inde, en conformité avec les programmes d'aide à l'étranger.

Les placements d'affaires, tant en usines qu'en équipement ont été de 1-2 pour cent, presque entièrement à cause d'un déclin de 5 pour cent dans la valeur des constructions non-résidentielles. Les mises de fonds sur les nouvelles constructions d'habitations sont descendues de huit pour cent, après de légères augmentations dans les deux quarts précédents.

Parmi les sources de revenus, comme la main d'œuvre, les profits ou autres placements, tous ont été affectés de façon désavantageuse par les grèves du troisième quart, en particulier par la grève des chemins de fer.

Les revenus de la main-d'œuvre ont augmenté d'environ 2 pour cent, soit le même taux qu'un second quart. Les profits, après peu de changement depuis le troisième quart de 1965, ont décliné de près de huit pour cent.

L'augmentation dans les prix aux consommateurs ont été très au-dessous de la moyenne de 1 pour cent pour le revenu national brut à cause des augmentations plus faibles dans les prix des aliments et dans quelques produits non alimentaires.

Mais le coût des services, dont plusieurs contiennent un taux élevé de main-d'œuvre, a monté de 1 pour cent, et les prix d'exportation de 1-2 pour cent, suivant en cela la hausse des prix de produits tels que le blé, le cuivre et le papier journal.

Durant les neuf premiers mois de 1966, le revenu national brut a monté de 11,3 p.c., comparé à la même période de 1965. Ceci était plus élevé que les 9,7 pour cent enregistrés durant toute l'année 1965, mais en réalité les augmentations étaient de 6,8 pour cent pour les deux périodes, à cause des taux d'augmentation des prix.

Au cours de l'année 1966, les augmentations comparatives du revenu national brut sont devenues de plus en plus minces, allant de l'avance exceptionnellement forte du premier quart, soit 4,5 pour cent, à l'avance normale de 7-10 pour cent.

Chutes Churchill: Terre-Neuve veut l'aide d'Ottawa

OTTAWA — Terre-Neuve a demandé au gouvernement fédéral de lui accorder un prêt de 10 millions de dollars pour la construction d'une route de 190 milles entre les chutes Churchill et Goose Bay, au Labrador.

Un porte-parole du ministre fédéral des transports, M. Pickersgill, a précisé que Terre-Neuve n'a pas réclamé d'aide pour la construction même de la route, il a ajouté que Terre-Neuve aimerait qu'Ottawa l'aide à étudier d'autres besoins relatifs à l'exploitation des chutes Churchill, en particulier la construction d'un aéroport.

Communications rompues avec les îles St-Pierre

NORTH SYDNEY, N. E. — L'incendie d'un bureau de télécommunications a rompu les communications avec les îles françaises Saint-Pierre et Michelon, au large de Terre-Neuve, a dit hier le consul de France, M. Caille Gorré, à l'occasion d'une réception à l'occasion d'un radio-téléphone émanant de Air Saint-Pierre, sur l'île du même nom.

Personne n'a été blessé dans l'incendie du bureau gouvernemental, et on en ignore la cause.

Des tartes aux clous et aux vis!

LONDRES — Une importante compagnie qui fabrique des tartes a comparu en cour lundi pour avoir vendu des tartes contenant un nouvel ingrédient, dangereux pour les dents, des clous et des vis de différentes grosseurs.

Un porte-parole de la compagnie a déclaré qu'il s'agissait du travail d'un saboteur qui a d'ailleurs été pris sur le fait, au moment où il chargeait les tartes sur un camion.

Il a fallu huit jours et 7,000 livres (\$21,000) pour démasquer le "gâcheur de tartes", après que les plaintes eurent commencé à affluer. L'homme a été congédié, mais on ne connaît pas le mobile qui l'a fait agir ainsi.

La compagnie a été acquittée conditionnellement, sur paiement des frais de cour.



Paris: chorale canadienne à la veillée internationale de Noël

PARIS — Le Canada sera représenté parmi les dix chorales des cinq continents qui participeront à la veillée internationale de Noël qui se déroulera dans la nuit du 24 au 25 décembre à l'aéroport d'Orly.

La chorale du Québec, dirigée par le Père Brault, se composera de 10 garçons. Les autres chorales viendront de Côte d'Ivoire, Liban, Luxembourg, Japon et Tahiti; les quatre autres sont originaires de France.

Chaque d'elles exécutera un chant de veillée de Noël de son pays, dans sa propre langue, entre 22 et 23 h, puis la messe de minuit sera célé-

Le programme de la visite papale à Florence

FLORENCE — Mgr Ermengildo Florit, cardinal-archevêque de Florence, a fait connaître le programme officiel de la visite de Paul VI dans la cité des Médicis la nuit de Noël.

Le pape arrivera à Florence vers 15 h. Est. Il sera accueilli par le cardinal Ermengildo Florit, le professeur Piero Bersellini, maire de la ville, et le préfet.

Après avoir traversé le quartier de Gavinana, l'un des plus éprouvés par les inondations du 4 novembre, le Souverain pontife se rendra à l'église de Santa Croce qui fut dévastée par les eaux et la boue de l'Arno, où il s'arrêtera pour prier.

Il recevra ensuite sur le parvis de Santa Croce l'hommage de la population, de la municipalité et des pères franciscains. Il s'adressera aux habitants avant de gagner l'archevêché, où il sera accueilli par le clergé et où il recevra à 17 h les autorités locales.

Peu avant minuit, le pape, accompagné du cardinal Florit, ira au baptistère revêtir les vêtements sacrés avant de faire son entrée dans la cathédrale de Sainte-Marie-de-la-Fleur, où il sera accueilli par le "Tu es Petrus".

Paul VI célébrera la première des trois messes de Noël, au cours de laquelle il prononcera une homélie et distribuera la communion à une partie des fidèles.

Après l'office, le pape prononcera une allocution sur le parvis de la cathédrale pour prendre congé des Florentins. Il regagnera Rome par l'autoroute du soleil.

Les Communes

(Suite de la première page)

M. Lewis souligne, par exemple, qu'en l'absence de l'initiative fédérale, certaines provinces ne pourraient assurer la sécurité à laquelle nos citoyens ont droit.

"Ce qui m'effraie" — et je sais des membres de mon parti au Québec qui ne partagent pas mes vues là-dessus — c'est que non seulement le gouvernement de Québec a l'intention de réclamer l'exclusivité, mais l'opposition l'appuie entièrement.

"Qu'on le veuille ou non, le problème auquel fait allusion M. Diefenbaker est réel, il va se poser, non comme une attitude partisane, mais sur le plan purement constitutionnel, et déclarer comme M. Pearson qu'il est inutile de prendre une décision à l'heure actuelle n'est pas rendre service au Canada.

J'espère, dit-il, que le gouvernement aura le courage de faire connaître au parlement quelle politique il entend adopter pour l'assurer que la coopération entre les gouvernements provinciaux et fédéral se poursuivra à l'avantage de tous les citoyens, dans toutes les parties du Canada.

"Si cela signifie une confrontation des idées, remettre cette confrontation à plus tard ne ferait que détériorer davantage la situation. A l'aube de 1967, il est temps que nous prenions des décisions", a-t-il ajouté.

Il est certain que le Québec exige une forme d'équivalence lorsqu'il adoptera son projet de loi. Le discours du trône ne réclame pas seulement qu'Ottawa se retire de la sécurité de la vieillesse. Implémenter, il exige que le gouvernement remette les sommes à Québec.

Cette attitude heurte de front la politique fédérale. Ottawa ne désire pas accorder un traitement particulier au Québec, il lui faudrait se retirer de la sécurité de la vieillesse dans toutes les provinces s'il accordait aux demandes de l'une d'entre elles.

Le Canada signe des traités de commerce avec l'Inde, la Corée

OTTAWA — Le Canada vient de signer deux traités commerciaux, le premier avec l'Inde pour l'achat d'uranium et le second avec la Corée du Sud ouvrant un nouveau marché pour la vente du blé canadien et les produits forestiers.

Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Paul Martin, a déposé hier aux Communes le texte d'un nouvel accord avec l'Inde. L'entente, qui complète un traité signé il y a trois ans avec ce pays, stipule que l'Atomic Energy of Canada fournira la moitié de l'uranium nécessaire pour alimenter la centrale nucléaire indienne de Rajasthan. L'accord prévoit qu'une inspection régulière des installations atomiques sera effectuée par des représentants des deux pays.

D'autre part, le Canada a conclu hier son premier traité commercial avec la Corée du Sud. L'entente qui a été signée par le ministre coréen des af-

aires étrangères, le Dr Tong Won Lee, ouvre un nouveau marché pour le blé canadien et les produits de la forêt.

Les pays, qui n'ont entre eux jusqu'ici que peu de relations commerciales, ont convenu d'abaisser leurs tarifs douaniers au niveau le plus bas qui existe.

Le Canada s'est cependant réservé le droit d'interdire ou de limiter toute exportation d'armes, de munitions et de matières fissiles, dans l'intérêt de la sécurité publique et de la paix internationale.

M. Lee est arrivé lundi soir dans la capitale canadienne et repartira ce matin à destination de Séoul après s'être entretenu avec le premier ministre Pearson et quelques membres de son cabinet.

Bien que le Dr Lee ait déjà effectué plusieurs visites au Canada à titre personnel, il s'agit de la première visite officielle d'un ministre des affaires étrangères de la Corée du Sud.

Chrysler produira moins en janvier

DETROIT — A la suite des sociétés General Motors, Ford et American Motors, la Chrysler Corporation a annoncé hier une réduction de sa production de voitures pour le mois de janvier. La coupe prévue sera de 17,000 unités, ce qui ramènera à 124,000, l'objectif d'abord fixé.

Un porte-parole de la compagnie a précisé que cette réduction avait pour but d'ajuster l'offre à la demande.

A Windsor, Ontario, l'usine de la Chrysler stoppera ses lignes de montage pendant quatre jours d'affilée à compter du 3 janvier. Cet arrêt touchera quelque 5,000 travailleurs, et réduira de 2,900 unités le total de la production prévue pour janvier.

De son côté, la General Motors of Canada a annoncé certaines modifications au programme de production de voitures et de camions à son usine d'Oshawa: la compagnie augmentera sa production de voitures Chevrolet et Pontiac de taille courante, tandis qu'elle réduira celle de voitures plus petites et de camions.

Ces changements entraîneront le licenciement de quelque cent employés de cette usine.

U Thant rappelle

(Suite de la première page)

consistant à imposer des discussions de paix par les bombardements.

"Un fait attire l'attention, souligne l'agence. M. Thant, qui avait déjà à plusieurs reprises servi l'escroquerie américaine de 'négociations de paix' en servant de trait d'union entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, a rapidement promis d'étudier sérieusement la requête américaine."

L'agence chinoise fait ressortir comme significatifs le fait que M. Thant, peu après avoir répondu à M. Goldberg, a rencontré M. Nicolas Fedorenko, délégué soviétique aux Nations unies, ainsi que le récent départ silencieux de New York de M. Vassily Koutnetsov, vice-ministre des affaires étrangères de l'U.R.S.S.

66 anniversaire du F.N.L.

HANOI — "Le Vietnam est un tout et il n'y a qu'un seul peuple vietnamien", a déclaré hier M. Nguyen Duy Trinh, vice-président du conseil des ministres nord-vietnamiens, au cours d'une réception donnée à Hanoi à l'occasion du 66 anniversaire de la création du F.N.L. sud-vietnamien. Le président Ho Chi Minh, M. Pham Van Dong, président du conseil, M. Le Duan, premier secrétaire du Comité central du parti des travailleurs nord-vietnamiens, le général Vo Nguyen Giap, ministre de la défense et les membres du corps diplomatique assistaient à cette réception.

Le peuple nord-vietnamien est décidé à soutenir sans réserve la lutte patriotique de ses compatriotes, de même que le peuple sud-vietnamien lutte avec détermination pour contribuer à la défense du nord de la patrie", a poursuivi M. Nguyen Duy Trinh, qui a ajouté: "Les impérialistes américains commettent une erreur grossière en pensant qu'il est possible de réduire le peuple vietnamien par la force. Répondant à l'appel du 17 juillet du président Ho Chi Minh, le peuple entier est résolu à lutter et à vaincre l'agresseur."

Missions record au Nord-Vietnam

SAIGON — Pour la première fois depuis le 8 novembre, le nombre de missions lancées au Nord-Vietnam par l'aviation américaine a dépassé le chiffre de 120, lundi.

Cet accroissement des raids coïncide avec une amélioration sensible des conditions atmosphériques ainsi qu'avec le retour, dimanche, dans le golfe du Tonkin, du porte-avions à propulsion nucléaire "Enterprise".

121 missions ont été conduites au-dessus du Nord-Vietnam. La principale a été dirigée contre le dépôt de carburant pour avions de Ha Gia, à un kilomètre et demi à peine de la plus grande base aérienne de "Mig" au Nord-Vietnam à Phuoc Yen, à 20 km au nord de Hanoi.

Un grand nombre de "Mig 17" et "21" ont été aperçus, mais un seul vol de "Mig" tenté d'attaquer les "F-105" américains.

EN ONDES BIENTOT

CJRM-FM
93.5 mcs
AU CADRAN FM

LA RADIO PAR EXCELLENCE

BUREAUX ET STUDIOS
3500, Parc Lafontaine
Montréal - Tél.: 527-3651

Le député de Lévis promet que le service de bac sera gratuit dès le printemps

LAUZON — Dès le printemps, les piétons pourront emprunter le bateau-passeur entre Lévis et Québec sans déboursier un seul sou.

C'est du moins ce qu'a affirmé M. Jean-Marie Morin, député du comté de Lévis à l'Assemblée législative et adjoint parlementaire du premier ministre Daniel Johnson, alors qu'il s'adressait aux membres du club des Lions, à Lauzon, près de Québec, sur la rive sud.

Le député de l'Union nationale a ajouté que d'ici un an, le problème des communications entre les deux villes sera définitivement résolu.

M. Morin a signalé aux membres du club des Lions que depuis son élection, le 5 juin dernier, il a été "inondé" de multiples projets concernant les moyens de communications pour franchir le fleuve entre Lévis et Québec et qu'il retenait en définitive deux propositions qui lui paraissent devoir être considérées comme étant des plus sérieuses.

Il s'agit du projet de la compagnie Lennet, des Etats-Unis, qui consisterait en un tunnel, alors que l'autre projet prôné par l'ancien maire de Lévis, le Dr C.-M. Thivierge, consisterait à construire un pont-tunnel.

Dans les deux cas, M. Morin estime le coût des travaux à environ \$75,000,000 et les travaux dureraient près de cinq ans.

Enfin, le député de Lévis a clairement indiqué que d'ici un an, une solution sera adop-

tée quant au choix à faire entre les différentes propositions de construction pour communiquer entre les deux rives, "même si le gouvernement doit étatiser", a souligné en terminant M. Morin.

Consommation

(Suite de la première page)

il conclut néanmoins "qu'il faut utiliser d'une façon restreinte ces moyens".

L'une des principales recommandations du comité se loge discrètement à l'une des dernières pages du mémoire: "Qu'on fasse disparaître la distinction quant à la divulgation obligatoire existant entre compagnies publiques et compagnies privées d'une certaine importance".

Si le quatrième rapport est superficiel, les membres du comité le reconnaissent d'emblée, cela tient précisément à la difficulté dans laquelle ils se trouvent de rassembler les données essentielles à l'examen du problème, et il importe alors que les entreprises dont les opérations ont des conséquences aussi graves sur l'ensemble de l'économie divulguent les renseignements qu'elles possèdent.

Il ressort du mémoire que la solution au problème du consommateur ne sera trouvée que lorsque le gouvernement sera doté des moyens qui lui permettront de l'évaluer précisément, et lorsque le consommateur lui-même sera en mesure d'apprécier le coût et la qualité des produits qu'il achète.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

COMPTABLES AGREES DEMANDES

Etes-vous désireux d'une position permanente vous permettant d'augmenter et varier votre expérience.

Vos capacités détermineront vos responsabilités.

Bureau de comptables agréés de 20 employés (objectif 25).

Ecrire à Case 498, Le Devoir, Montréal, en mentionnant curriculum vitae

DESSINATEURS EN MECANIQUE

INTERMÉDIAIRES ou SENIORS

De préférence avec expérience en vannes hydrauliques et appareillage connexe.

Qualifications: Posséder au moins un diplôme d'un Institut de technologie ou l'équivalent, plus un ou deux ans d'expérience au Canada. Salaire à débattre. Avantages sociaux.

Ecrire au:

Directeur du personnel

Canadian Vickers Limited
B.P. 7550
Montréal, Qué.

SURVEILLANT D'ENTRETIEN

Notre client est une importante compagnie de procédés chimiques ayant des usines dans trois provinces. On recherche un ingénieur mécanicien de carrière pour remplir un important poste vacant. Ses responsabilités comprennent la direction du personnel travaillant à l'heure, l'administration du service d'entretien, le contrôle et la mise en oeuvre des projets et la liaison entre les services du génie et manufacturiers.

Endroit: Montréal. Le bilinguisme serait un atout important. Cet emploi intéressera un ingénieur gagnant présentement dans les environs de \$10,000.

Dossier 133M.



Discrétion et réponse assurées.

LE CONSEIL DE PLACEMENT PROFESSIONNEL

Edifice du Square Dominion, Montréal 2, UN 6-2807

Conseillers en sélection professionnelle depuis 1927

GERANT DE DISTRICT

On demande un gérant bilingue résidant dans la province de Québec de préférence à Montréal. Le candidat doit avoir fait quelques années à l'université ou l'équivalent et posséder de l'expérience dans la commercialisation (marketing) de l'automobile.

Nous sommes une compagnie internationale fournissant des systèmes d'échappement neufs aussi bien que des pièces de rechange.

Auto fournie par la compagnie ainsi que tous les bénéfices usuels.

Envoyez curriculum vitae confidentiellement à:

Gérant du personnel,
WALKER MARKETING OF CANADA, LIMITED,
385, rue Dundas,
Galt, Ontario.

L'ORGUEIL DE LA BOURGOGNE

VINS FINS SIGNÉS

THORIN

UN GRAND PRODUIT DE FRANCE

MOULIN À VENT
(430-H) la bouteille \$3.45

MÂCON SUPÉRIEUR
(430-B) la bouteille \$2.05

POMMARD
(430-F) la bouteille \$5.40

PRODUIT DE FRANCE
Office Général des
Grandes Marques, limitée

SUR LE CLOU

A son assemblée régulière, le conseil municipal de Boucherville a reçu hier soir, les membres de la Commission d'urbanisme de la ville de Boucherville. Le président de la commission a alors remis au conseil les documents de base servant de plan directeur, de plan de zonage et d'un règlement de zonage pour la ville de Boucherville. Ces documents devront être approuvés par les autorités municipales.

A ceux qui sont embarrassés dans le choix du cadeau à offrir au patient mental ou à un des hôpitaux psychiatriques, s'agit de donner plus de cadeaux pour les messieurs et des jeux de table. On peut porter son cadeau ou l'envoyer par la poste au 264, carré St-Louis, ou encore le porter à l'un des dépôts publics de la campagne: les magasins Dupuis Frères et Henry Morgan et plusieurs succursales de la

Banque de Montréal. Mais le plus beau cadeau qu'on puisse faire au patient psychiatrique, c'est encore la visite de parents ou d'amis.

"Architecture Canada", l'organe officiel de l'Institut royal d'architecture du Canada, a obtenu le premier prix dans la catégorie des publications institutionnelles et professionnelles de l'Amérique du Nord pour les améliorations apportées à sa présentation au cours de l'an dernier. Dans cette catégorie, qui comprend toutes les publications architecturales du Canada et des États-Unis, il y avait 31 inscriptions. En tout, il y a eu 346 inscriptions au 28e concours annuel organisé par la publication américaine "Industrial Marketing".

Le Cercle des journalistes de Montréal annonce la création du Fonds Ted McCormick, qui permettra désormais d'accorder chaque année une bourse au meilleur journaliste étudiant de chacune des trois universités de la métropole: Montréal, McGill et Sir-George-Williams. Ces trois journalistes seront désignés par les responsables de leurs journaux respectifs. Le journaliste montrealais Ted McCormick est décédé le 24 mars 1964; il fut gérant de la rédaction du défunt Montreal Herald et chef des nouvelles à la Gazette.

La Corporation des arpenteurs-géomètres du Québec, qui compte quelque 350 membres, tiendra son premier colloque les 27 et 28 janvier prochain à Québec, sous le thème "Géodésie 1967".

Le sommaire de la revue "Relations industrielles", numéro d'octobre, de Louis-Marie Tremblay, "La recherche en relations industrielles dans les universités canadiennes depuis 1960"; de Sylvia Ostry, "Comparative Research Approaches"; de George Saunders, "Research Activities of the Economic and Research Branch of the Canadian Department of Labor"; de Glen Alexandrin, "Notes on Occupational Classification"; de J. B. Boyd, "The Employer approach to the Industrial Relations Research"; de Harry J. Waisglass, "The Functions of the Research Officer in Trade Unions"; de Gérard Dion, "L'expérience d'une Commission conjointe de recherche dans un cas de conversion industrielle"; de Roy E. George, "Redundancies at Sydney Ferry Terminal". Également, un commentaire de Thadée Poznansky sur les régimes supplémentaires de rentes. La revue "Relations industrielles", bilingue, est publiée par le Département des relations industrielles de l'université Laval de Québec.

AFFAIRE SICOTTE

La préenquête entre dans sa 5e journée

La préenquête sur les dénonciations de l'expert d'assurances Louis Sicotte — qui entre aujourd'hui dans sa cinquième journée d'audience — se déroule toujours dans le secret le plus absolu au 3e étage du Palais de justice sous la présidence du Juge Irénée Lagardère.

Rien ne transpire des dépositions et des débats, mais les bruits qui courent dans les couloirs du Palais permettent parfois d'établir à quel stade en est l'enquête. Ainsi, hier, c'est Sicotte lui-même qui a été appelé à déposer. Il sera là encore aujourd'hui, semble-t-il. Un ou deux policiers, visés par la dénonciation de Sicotte, ont aussi déposé depuis le début de l'enquête.

L'expert d'assurances est appuyé par quatre avocats: MM. Gérard Hébert, Léo-René Maranda, Jean Gagné et Rêal Gagnon.

Le Juge Lagardère a décidé de siéger jusqu'à vendredi soir et, la semaine prochaine, tous les jours non fériés.

Les rumeurs qui couraient hier et dont notre confrère Roger Guil faisait état dans MONTREAL-MATIN, suivant lesquelles des accusations de parjure pourraient être portées contre un témoin, ont provoqué un certain remous au Palais, mais l'inviolabilité du huis clos interdit à quiconque de les accreditier ou de les démentir.

des cours pour tous

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
Extension de l'enseignement

COURS DU JOUR

LITTÉRATURE FRANÇAISE CONTEMPORAINE

Roger Martin du Gard, Jean Giraudoux, Georges Duhamel, Jules Romains, François Mauriac, Georges Bernanos.

MÉTHODES DE RECHERCHE EN SOCIOLOGIE

Les étudiants participeront à une enquête sur la situation de la femme au Québec.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
Extension de l'enseignement

Case postale 6128, Montréal 3 Tél.: 342-9398

Fort de l'appui de 91.5 p.c. des professeurs de Montréal

Nault: si la CECM ne bouge pas, il est clair que la grève éclatera le 13 janvier

par Gilles GARIÉPY

A l'issue du vote de grève qui a été adopté lundi soir à une majorité écrasante chez les instituteurs à l'emploi de la CECM, le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, M. Aimé Nault, a déclaré qu'il est maintenant "absolument clair" que, si la Commission des écoles catholiques de Montréal ne bouge pas, ses 9,000 instituteurs débrayeront le 13 janvier prochain.

Interrogé lors d'une conférence de presse, M. Nault a confié que les résultats du scrutin ont dépassé toutes ses espérances. Pour être en mesure de déclencher une grève

efficace, les dirigeants syndicaux avaient indiqué qu'il fallait obtenir l'accord de 60 ou 70 p.c. des enseignants, même si la loi ne demande qu'une majorité d'une voix. Or, c'est dans une proportion de 91.5 p.c. que les 5,628 instituteurs présents aux deux assemblées générales simultanées ont accepté la recommandation de leurs négociateurs en faveur d'un vote de grève.

Les instituteurs à l'emploi de la CECM sont représentés par deux syndicats distincts, qui négocient cependant conjointement: l'Alliance des professeurs (7,500 membres) et la Fédération of English-Speaking Catholic Teachers (1,500 membres).

Majorité inespérée

Quelque 62 p.c. des membres des deux syndicats ont participé au scrutin de lundi: ce pourcentage a quelque peu déçu les dirigeants, mais il est largement compensé à leurs yeux par la majorité "inespérée" qui s'est exprimée en faveur de la grève.

4,492 membres de l'Alliance se sont prononcés en faveur de l'arrêt de travail, 360 s'y sont opposés et six ont annulé leur bulletin. Chez les instituteurs anglophones, 658 voix en faveur, 97 voix contre et 15 bulletins annulés.

Fort de ces résultats, le président de l'Alliance a exprimé l'espoir que la CECM

prendra enfin au sérieux la fermeté des enseignants de Montréal et leur détermination à obtenir un contrat de travail satisfaisant. M. Nault a soutenu que la Commission ne croyait pas jusqu'à présent que ses instituteurs étaient suffisamment "motivés" pour aller jusqu'à la grève.

M. Nault a précisé que le vote de lundi soir était décisif et qu'il n'y aurait pas d'autres assemblées générales. Le comité conjoint de négociations jugera lui-même, à la veille de la date fatidique du 13 janvier, si les dernières offres de la Commission constituent un règlement satisfaisant: à moins d'une situation douteuse qui pourrait nécessiter un deuxième scrutin, les dirigeants indiqueront eux-mêmes si l'ordre de grève sera maintenu ou annulé.

Pier le 13 janvier, sept autres séances de négociations en présence du conciliateur sont prévues. Le travail à abattre demeure considérable, puisque 80 p.c. des clauses qui font l'objet de négociations n'ont pas encore fait l'objet d'un accord.

142 clauses en litige

Selon un relevé effectué au début de décembre, sur un total de 186 amendements proposés au contrat en vigueur, les parties sont tombées d'accord sur 38 clauses, ont accepté le principe mais non le texte de six autres clauses, tandis que 142 clauses étaient encore en litige.

Un numéro spécial du journal officiel de l'Alliance, précise que, de toutes ces clauses encore non réglées, dix constituent des "clauses majeures" et autant de motifs de grève.

Ces dix clauses concernent: 1) les mécanismes de consultation des professeurs, au sein des conseils d'écoles et des services pédagogiques de la CECM; 2) le statut du délégué syndical dans chaque éco-

le; 3) le nombre d'élèves par classe à l'élémentaire; 4) la charge d'enseignement au secondaire; 5) le mécanisme d'avancement dans l'échelle des salaires; 6) les traitements, c'est-à-dire l'ensemble de l'échelle des salaires; 7) le recours à l'arbitrage en cas de renvoi; 8) les assurances; 9) les congés de maternité; 10) l'ancienneté.

L'attitude de la CECM sur n'importe laquelle de ces clauses, a expliqué M. Nault, justifierait à elle seule le déclenchement d'une grève. A titre d'exemple, il a cité le refus de la CECM de reconnaître dans le contrat collectif des professeurs le principe de l'ancienneté, qui est universellement reconnu dans les relations de travail et que la CECM a d'ailleurs accepté dans les conventions qui la lient aux trois autres syndicats, avec qui elle doit négocier, ceux du personnel non enseignant à son emploi.

Des associés

M. Nault, et avec lui plusieurs autres dirigeants de l'Alliance des professeurs, a souligné que c'est encore une (Suite à la page deux)



A 2 h. 15 hier après-midi, le planétarium Dow de la ville de Montréal donnait sa 1,613e représentation et recevait son 250,000e spectateur. Le planétarium est ouvert depuis huit mois et très rares sont les planétariums qui ont accueilli autant de visiteurs avant d'avoir un an d'existence. Durant la période des fêtes, le planétarium Dow sera ouvert au public comme à l'ordinaire, à l'exception des soirées du 24, 26 et 31 décembre et du 2 janvier où il sera fermé; de plus, aucun spectacle ne sera présenté le 25 décembre, le 1er et le 9 janvier. Le spectacle actuellement à l'affiche, "L'Etoile de Bethléem," est retenu pour une semaine supplémentaire, soit jusqu'au 8 janvier en soirée. Le prochain spectacle intitulé "Calendrier du ciel" prendra l'affiche le 10 janvier, selon l'horaire habituel. De gauche à droite, sur la photo: M. André Champagne, directeur du service municipal des parcs, Mlle Murielle Demers, qui fut le 250,000e visiteur, et M. Pierre Gendron, président de la brasserie Dow.

M. Sharp est convaincu que l'Ontario instituera une enquête sur la faillite de Prudential Finance

OTTAWA — Le ministre des finances, M. Mitchell Sharp, s'est dit convaincu, hier, que le gouvernement provincial de l'Ontario instituerait une enquête complète dans la faillite de la Prudential Finance.

Il a toutefois rejeté comme prématurée une suggestion de M. David Lewis (NPD-York-Sud) en faveur d'une enquête conjointe du gouvernement fédéral et de celui de l'Ontario dans cette affaire.

Répondant aux questions de l'opposition, le ministre a aussi répété que le gouvernement d'Ontario faisait tout son possible pour protéger les intérêts des détenteurs de polices d'assurance auprès de compagnies détenant une charte fédérale; mais il a admis qu'Ontario ne peut le protéger avantageusement contre certaines fraudes qu'en apportant des modifications à la loi actuelle.

Le ministre faisait allusion à la disparition de valeurs de \$500,000 enregistrées à la North American, une filiale de la compagnie déclarée en faillite.

M. Sharp a dit que toutes les provinces avec lesquelles il en avait discuté ont accepté avec bienveillance le projet de conférence en vue d'étudier l'ensemble des activités financières et de la réglementation fédérale et provinciale.

Le chef de l'opposition, M. Diefenbaker, a demandé si cette conférence envisagerait les moyens de compenser les pertes subies par ceux qui placent leurs avoirs dans des entreprises en faillite telles que Prudential Finance. M. Sharp a répondu que la question sera sûrement soulevée au cours de la discussion.

M. Frank Howard (NPD-Skeena) a demandé si les autorités fédérales avaient reçu des représentations concernant d'autres sociétés de finance ou d'assurances qui pourraient se trouver en difficulté.

Le ministre a répondu que le surintendant des assurances a fait tout en son pouvoir pour assurer la solvabilité d'entreprises incorporées par Ottawa, mais qu'il était fort difficile d'assurer une protection adéquate contre le genre de fraude et de vol survenu à North American.

Quant à M. David Lewis (NPD-York-Sud), il est d'avis

que cette faillite démontre un manque total de protection, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial,

contre les chercheurs de profit sans scrupule.

M. Lewis a également ré clamé la tenue d'une vaste

Daniel Johnson souhaite une paix durable au Vietnam

QUEBEC, (LeD.). — Le premier ministre Daniel Johnson a rendu public hier son message de Noël rédigé en des termes plus que conventionnels:

"Voici que nous revient cette période radieuse des fêtes où, sur la terre des hommes transfigurée par le mystère de Noël, à la jonction de l'année qui s'achève et de l'autre qui commence, tout ne parle que de joie, de paix et de bonheur," dit le premier paragraphe du message.

M. Johnson offre ses "vœux les plus fervents" à tous ses compatriotes "sans distinction d'origine, de rang, de fortune ou d'allégeance politique".

Jetant un coup d'oeil sur la scène internationale, le premier ministre québécois sou-

haite que la trêve des Fêtes au Vietnam devienne le prélude d'une paix juste et durable. Il ajoute que nous devons faire mieux que la souhaiter, cette paix, en y contribuant "car ce n'est pas seulement en pays lointains qu'il faut combattre la haine, la violence et l'injustice. Chacun, dans son milieu, peut contribuer à abattre les cloisons qui divisent les hommes, chacun peut s'employer à nouer les dialogues qui font tomber les méfiances et les préjugés."

M. Johnson conclut son message en souhaitant que "faisant fructifier au maximum son héritage culturel et spirituel, notre cher Québec poursuive allègrement sa marche vers le progrès et contribue à l'édification d'un monde plus humain et plus fraternel".

CCRO: audience le 9 janvier sur le vote à Radio-Canada

OTTAWA — Le Conseil canadien des relations ouvrières a décrété la tenue d'une audience qui aura lieu le 9 janvier en vue d'étudier les accusations selon lesquelles le vote de représentation syndicale qui a eu lieu le mois dernier parmi les employés de Radio-Canada a été marqué d'interférences impropres.

Le Syndicat canadien de la fonction publique a logé une protestation auprès du CCRO après avoir échoué dans sa tentative pour obtenir l'adhésion de la majorité absolue des employés de Radio-Canada: il lui a manqué 17 votes pour obtenir l'accréditation syndicale.

Un dirigeant du SCFP a déclaré que le vote à Montréal a été troublé par des démon-

trations organisées par la Confédération des syndicats nationaux et que la CSN a également convaincu 250 des employés concernés à annuler leur vote en écrivant CSN sur leur bulletin.

Lors de ce vote, les employés devaient choisir entre leur syndicat actuel, l'IATSE (International Alliance of Theatrical Stage Employees), et le SCFP. Le CCRO n'avait pas permis aux employés de choisir la CSN. Lors du scrutin, le SCFP obtint 818 votes, l'IATSE 439 et il y eut 265 bulletins annulés. Il fallait 837 votes pour obtenir la majorité absolue des votes exprimés.

Le SCFP soutient qu'un nouveau vote devrait être décrété en interdisant cette fois l'interférence d'une tierce partie.

Drapeau: 1967 décidera de la vocation de Montréal

Le maire Jean Drapeau a confié que l'année 1967 va inaugurer une nouvelle étape dans l'essor de Montréal et que l'Exposition universelle va agir comme un extraordinaire stimulant dont les effets se perpétueront.

C'est 1967, dit-il dans son message du Nouvel An, qui décidera vraiment de la vocation de Montréal comme grande métropole internationale, qui la consacra. Il faut donc que l'Exposition universelle et internationale soit sur tous les plans une réussite éclatante, une entreprise exemplaire, et que la ville entière soit une "terre des hommes", c'est-à-dire un havre de paix et de joie et un lieu d'accueil fraternel.

"Chacun doit se sentir directement concerné par cette grande aventure, qui doit être une fête de l'esprit et du cœur autant que des yeux. Puis-je former le souhait que chacun de vous sente sa responsabilité l'assumer pleinement, que chaque foyer contribue à créer l'atmosphère nécessaire, que chaque citoyen soit conscient de ce qu'en 1967, il sera un peu pour chaque visiteur un représentant de Montréal, un ambassadeur de la communauté montréalaise."

M. Drapeau souligne que la nouvelle année marquera le 325e anniversaire de fondation de Montréal, ce qui constitue à ses yeux une raison de plus pour stimuler l'ardeur et la fierté de tous les citoyens.

De plus, ajoute le maire de Montréal, "cette année dans laquelle nous allons entrer coïncide aussi avec le centenaire de la confédération canadienne. L'occasion sera propice pour réexaminer les conditions auxquelles pourra se poursuivre, dans l'harmonie et la stricte égalité, la co-existence de nos deux principales communautés nationales."

M. Drapeau invite ses concitoyens à renouveler leur "acte de foi" en la grandeur et en l'avenir de Montréal. "L'administration à laquelle vous avez renouvelé de façon éloquente et émouvante votre confiance entend en être digne, mais elle aura besoin, plus que jamais dans les mois qui viennent, de votre collaboration soutenue, attentive, enthousiaste. Si d'une part, nous nous réjouissons du témoignage éclatant que vous nous avez rendu, de l'autre, nous mesurons les responsabilités nouvelles qui y sont attachées."

Noël

Repas exquis et divertissements pour toute la famille à l'Hôtel Windsor!

La Loire: de midi à 10:00 p.m.

La Réserve: de 5:00 p.m. à 10:00 p.m.

Veille du Jour de l'An

Venez saluer l'arrivée du nouvel an en dinant et en dansant à La Loire ou à La Réserve.

Dîner à compter de 8:00 p.m.

Musique durant toute la soirée.

Jour de l'An

Commencez l'année en beauté en dinant avec votre famille à l'Hôtel Windsor.

La Loire: de midi à 10:00 p.m.

La Réserve: de 5:00 p.m. à 10:00 p.m.

Somptueux repas et divertissements!

Hôtel WINDSOR

Pour faire vos réservations, appelez 866-9611.

Bibliothèque de l'amitié

HATIER

43 titres parus • 10 nouveautés par an

La "Bibliothèque de l'Amitié" offre aux jeunes de 7 à 14 ans une ensemble de romans variés, entraînants, abondamment illustrés en noir et en couleurs. Sport, aventures, nature, vocation, chaque livre a été soigneusement choisi de façon à offrir aux lecteurs des textes vivants, vrais, bien écrits, pouvant éveiller les intérêts les plus divers et donner le goût de la lecture et de la découverte. Beaux volumes, solide couverture en 4 couleurs, plastifiée, nombreuses illustrations noir et couleurs.

EN VENTE CHEZ

LIDEC INC.

1083, Avenue Van Horne Montréal 8 — P.Q.

Le mini-budget de M. Sharp

Conçu en septembre dernier pour servir de frein à une poussée inflationniste, le budget supplémentaire déposé lundi par M. Mitchell Sharp n'aura, en fin de compte, aucune répercussion marquée sur la marche de l'économie. Il s'agit à peu près uniquement d'un budget de redistribution du revenu, pas du tout d'un budget relié au cycle économique. A cause de cette limite, le nouveau budget offre assez peu d'intérêt, sauf qu'il introduit dans la politique budgétaire un principe relativement nouveau et qu'il soulève, au chapitre des moyens, de sérieuses interrogations.

Le gouvernement fédéral aurait pu, à la rigueur, financer directement à même le revenu général, d'ici le prochain budget, les déboursés accrus qu'entraînera l'augmentation du montant de la pension versée aux vieillards. Le budget total d'Ottawa s'élève à plus de 88 milliards; ce n'est pas une dépense additionnelle de \$150 millions pour le prochain semestre qui eût menacé de conduire le gouvernement à la faillite.

En décidant, malgré tout, d'introduire tout de suite de nouveaux impôts, M. Sharp a voulu, de son propre aveu, rappeler aux Canadiens une vérité salutaire, à savoir que toute mesure sociale nouvelle doit se payer avec des dollars puisés dans les goussets des contribuables.

Il serait certes dangereux d'ériger en principe absolu la ligne de conduite adoptée cette fois par M. Sharp. Introduire une taxe nouvelle chaque fois qu'une mesure de sécurité sociale est approuvée par le Parlement, ce serait risquer d'engendrer vite une véritable tour de Babel fiscale. Mais il était probablement opportun, à ce moment-ci, de rappeler à un peuple grisé de revendications de toutes sortes le prix qu'il faut, en dernière analyse, payer pour une sécurité plus grande. M. Sharp a assumé cette responsabilité avec fermeté et clarté: il convient de l'en féliciter.

Heureux au plan du principe, M. Sharp ne l'est cependant pas autant au chapitre des moyens. Il propose, en somme, deux grands moyens pour assurer le financement des allocations supplémentaires aux vieillards, soit une hausse limitée de l'impôt sur le revenu des particuliers et une hausse de 1 p.c. de la taxe de vente. Or, chacun de ces deux moyens risque de frapper très inégalement les diverses catégories de contribuables.

La première mesure de M. Sharp pèche, à notre sens, par deux défauts principaux. En décidant de ne frapper que les particuliers, M. Sharp viole une règle majeure, à peu près généralement acceptée, du financement des programmes de sécurité de la vieillesse, à savoir la règle de la participation conjointe des employeurs et des employés. Le régime actuel, qui taxe à 4 p.c. le revenu des particuliers et à 3 p.c. les bénéfices des sociétés, s'inspire de cette règle. Pour être équitable, M. Sharp aurait dû augmenter de manière à peu près égale la part attendue de chacun des deux groupes: en ne frappant que les particuliers, il favorise indûment les sociétés commerciales.

Autre faiblesse du plan Sharp: celui-ci affecte abusivement une catégorie limitée de contribuables, celle des citoyens jouissant d'un revenu de \$5.000 à \$10.000, au profit des citoyens à gros revenu. On comprend que M. Sharp ait voulu exempter totalement de la hausse projetée les contribuables dont le revenu

est inférieur à \$5.000. On comprend moins bien qu'en portant de \$120 à \$240 le maximum de l'impôt payable à cet égard, il grève injustement les contribuables à revenu moyen, qui devront payer le maximum, alors que les gros contribuables s'en tireront une fois de plus avec un montant nominal qui représente, en pourcentage d'augmentation, un fardeau bien inférieur. Suivant le plan de M. Sharp, un contribuable ayant un revenu imposable de \$6.000 paiera une taxe de \$240 pour le financement de la vieillesse; or, le contribuable ayant un revenu imposable de \$20.000 paiera, lui aussi, un maximum de \$240 à ce chapitre. On comprend mal, dans ces circonstances, la manœuvre pudente qu'affichait hier le Globe and Mail: "Increased Levy on Wealthiest Third". Il aurait plutôt fallu écrire: "Wealthiest Fourth Again Given Special Treatment".

La deuxième grande recette de M. Sharp consiste en une augmentation de 1 p.c. de la taxe de vente imposée aux manufacturiers.

A première vue, cette mesure se défend. Les vivres, les matériaux de construction et les biens d'équipement de production ne seront pas touchés par l'augmentation. On peut donc supposer que, pour le reste, le fardeau de la hausse sera à peu près également réparti entre les citoyens.

Il y a cependant, à cela, deux difficultés sérieuses. Sans posséder de statistiques rigoureuses sur le rythme et le volume d'achat de biens manufacturés suivant les catégories d'âge et de revenu, on peut, en effet, supposer que certaines catégories de contribuables seront plus durement affectées que d'autres. Qui ne sait, par exemple, que les personnes qui se marient ou qui mettent des enfants au monde ou à l'école doivent procéder à des achats considérables à l'intérieur de périodes de temps plutôt courtes? De même, parmi les biens manufacturés, il en est qui sont de stricte nécessité, alors que d'autres sont des objets de luxe et de plaisance. En refusant d'établir la moindre distinction à ce chapitre, le législateur ne risque-t-il pas de frapper injustement les petits contribuables au profit des riches?

Une autre difficulté vient des conséquences que la hausse risque d'avoir sur le niveau des prix. Très rares seront les manufacturiers qui prendront à leur compte l'augmentation de 1 p.c. La nouvelle taxe sera très certainement reflétée au consommateur sous forme d'une hausse de prix. Or, rien ne garantit que les prix ne seront haussés que de 1 p.c. On doit craindre, au contraire, en l'absence de tout mécanisme de vérification, que la hausse de 1 p.c. de la taxe de vente ne serve de prétexte à des hausses sensiblement plus élevées des prix d'achat des produits.

Tout compte fait, M. Sharp a fait montre d'un sain réalisme en refusant de laisser croire à la population que le gouvernement peut jouer impunément les pères Noël en matière de sécurité sociale. Il a cependant fait preuve, au chapitre des moyens, d'une imagination plutôt grise. On veut souhaiter que les mesures annoncées lundi ne soient que des expédients temporaires et que les pouvoirs publics s'acheminent très bientôt — soit tout de suite après la publication du rapport Carter — vers une révision en profondeur de la structure générale de l'impôt.

Claude RYAN

La navigation d'hiver et le rôle des brise-glaces

Il y a quelques jours, M. Gilles Grégoire, le seul député séparatiste à siéger aux Communes, a refusé à la Chambre l'unanimité dont elle avait besoin pour se lancer dans un débat sur les ports de la Côte du Pacifique. Il aurait été prêt à ne pas briser cette unanimité à condition, toutefois, que le gouvernement s'engage à assurer la navigation d'hiver sur le Saint-Laurent. Le gouvernement n'ayant pas accepté sa condition, l'unanimité ne se réalisa point.

Certains ont vivement critiqué M. Grégoire pour son geste. Admettons que le moment de l'intervention était peut-être mal choisi, il n'en reste pas moins que le problème qu'il soulevait alors ne saurait être laissé en plan bien longtemps encore. L'attitude d'Ottawa en ce qui concerne la navigation d'hiver sur le fleuve devrait être clarifiée au plus tôt. Et, là-dessus, M. Grégoire devrait pouvoir compter sur l'appui des autres députés du Québec.

La navigation d'hiver sur le fleuve jusqu'à Montréal, en effet, n'a rien d'une mesure séparatiste. Bien au contraire, une initiative de ce genre, en donnant justice à un important secteur du pays, serait de nature à faire disparaître un des motifs de grief que nous avons contre le gouvernement central.

Il faut dire, au départ, qu'il se pratique de plus en plus de navigation d'hiver sur le fleuve depuis quelques années. Mais les progrès pourraient être beaucoup plus rapides si Ottawa décidait d'adopter, une politique bien définie à cet égard.

Présentement, le gouvernement fédéral compte un cer-

tain nombre de brise-glaces qui vont et viennent le long du fleuve durant l'hiver. Mais, officiellement, le rôle de ces brise-glaces se limite à maintenir le chenal ouvert. Et ce travail n'est censé être fait que pour régulariser le niveau de l'eau.

En pratique, la présence de ces brise-glaces rend la navigation d'hiver possible. Encore une fois, cette navigation d'hiver est maintenant un fait accompli, grâce aux progrès de la technique. Qu'on accroisse seulement le nombre de ces brise-glaces, qu'on élargisse la portée de leur mission et le port de Montréal finira par être à peu près aussi occupé en hiver qu'en été.

Ce n'est ni pour personne qu'Ottawa est soumis à de fortes pressions opposées en provenance des ports des Maritimes. Une partie au moins du trafic qui se rendait jusqu'à Montréal serait perdue pour ces ports. Ces derniers ne veulent rien sacrifier de leurs droits ou privilèges acquis.

Mais est-ce la une objection irrésistible? Les progrès technologiques rendant la navigation d'hiver possible, la logique la plus élémentaire nous

BLOCS NOTES

paraît exiger qu'on ne fasse rien pour y mettre un frein. Est-il prouvé d'ailleurs que les ports des Maritimes perdraient sensiblement au change? Après tout, si un nombre beaucoup plus élevé de bateaux décidaient de bénéficier de cette navigation d'hiver, un certain nombre voudraient sûrement aussi s'arrêter dans les ports des Maritimes.

Quoi qu'il en soit, le temps est sûrement venu d'adopter une politique bien définie à ce chapitre. Et de penser à l'intérêt général du pays, avant celui d'une de ses régions. L'hypocrisie et l'injustice n'ont-elles pas assez duré?

Un autre succès pour Me Carl Goldenberg

Me Carl Goldenberg avait accepté un défi de taille en se laissant inscrire comme médiateur par Ottawa dans le différend qui opposait les compagnies de chemins de fer et les divers syndicats groupant leurs employés.

La médiation a été longue et probablement ardue. Comme elle s'est déroulée sans tambours ni trompettes, on ignore à peu près toutes les péripéties par lesquelles elle est passée. Mais ce que l'on sait et qu'il faut grandement plaisir de constater, c'est que trois des groupes impliqués dans le conflit en sont fina-

La "francité" et les tâches de coopération

Le président du Sénégal a été amené à parler, une fois de plus, de "francité" et de la communauté des pays de langue française à organiser: il l'a fait dans l'une des émissions les plus populaires de la télévision française, "En direct avec...". Persévérant, le président Senghor défend une idée que bien d'autres ont reprise après lui, qui s'incarne déjà, d'ailleurs, dans diverses associations et rencontres internationales. Il est vrai, cependant, qu'au sens strict, la communauté des pays francophones, entendons une communauté fortement organisée et structurée, est encore à faire.

L'entreprise sera ardue et délicate, non point qu'elle n'entraîne pas sur le plan des principes l'adhésion de la plupart des pays ou des nations qui y seraient naturellement intéressés, mais parce qu'elle suscite ici et là des interrogations et des craintes d'ordre politique et que, d'autre part, la diversité des situations des pays et des peuples francophones est telle qu'on ne voit pas très bien quel type d'organisation et quelle sorte d'institutions pourraient être à la fois réalisables, efficaces et acceptables à tous. Aussi, apparaît-il de plus en plus que cette communauté devra se construire lentement, prudemment, par étapes, à partir des besoins les plus pressants et en fonction d'objectifs immédiats et concrets, qu'elle devra surtout éviter d'emprunter l'approche politique.

Il existe déjà entre la France et les pays francophones d'Afrique noire et de Madagascar des liens étroits et de multiples conventions et accords de coopération dans les domaines éducatif, culturel, et financier, économique, juridique, etc. Chaque année, par exemple, les ministres de l'Éducation de ces pays, soit une quinzaine, tiennent deux sessions, tour à tour en France et en Afrique; il en va de même des ministres des finances et des affaires économiques. C'est là le "premier cercle" dont parle le président Senghor. On sait de plus que les pays francophones d'Afrique noire ont leur propre organisation, l'OCAM (Organisation commune africaine et malgache) qui dispose d'un secrétariat important, publie une revue, organise des rencontres périodiques de ministres et chefs d'État africains et a suscité la formule la plus active, la plus fructueuse de coopération que soit encore manifestée entre pays africains.

Le "deuxième cercle", selon la théorie du président sénégalais, comprend les pays d'Afrique du Nord, du Proche et de l'Extrême-Orient qui su-

dent le monde

rent, jusqu'à récemment, des liens étroits avec la France et où le français, sans être langue officielle, occupe une position de premier plan dans l'enseignement, l'administration, les affaires et les relations internationales. Le "troisième cercle" comprend les autres pays francophones d'Europe et d'Amérique. C'est entre tous ces pays, infiniment divers sur beaucoup de plans, que l'unicité de langue et la participation à une même culture peuvent favoriser des échanges de tous ordres et offrir un instrument privilégié de coopération.

Déjà, Nord-Africains et Africains noirs mesurent l'intérêt très concret d'une langue commune, à la fois pour leurs relations entre eux et pour le développement de la coopération avec les pays francophones d'Occident. Hors la Guinée — pour les raisons très particulières que l'on sait — aucun des pays africains concernés par ce projet n'y a marqué d'opposition. Il y a eu, certes, de fortes réserves au Maroc et en Algérie mais cela tenait en particulier au caractère encore vague de l'entreprise et à la crainte d'un dessein à saveur politique. En revanche, on a pu constater l'adhésion à l'idée de la francophonie d'un pays si peu suspect de tiédeur révolutionnaire que le Mali.

Il semble certain que la conception d'un "Commonwealth francophone" — avec des préoccupations politiques et des conférences de chefs d'État ou de gouvernement — serait, pour toutes sortes de raisons, inacceptable à nombre de pays tandis qu'ailleurs elle susciterait des difficultés sérieuses. C'est dans un tout autre sens qu'il convient d'orienter l'entreprise: le domaine de la langue et de la culture est tout naturellement celui où s'impose la coopération entre les pays francophones, celui où elle est relativement la plus facile et où elle serait la plus riche de conséquences heureuses. Et qui ne sait que le développement économique et social est lié pour une très large part au progrès de l'éducation et de la recherche scientifique?

Dans le monde où nous sommes, se dessinent les grands ensembles culturels qui seront les "empires" de demain, plus durables probablement que les autres. Les chances de la francophonie sont grandes, si une idée généreuse peut se traduire dans des initiatives utiles, promptement bénéfiques, si elle illustre à son tour ce "rendez-vous du don et du recevoir", selon la formule chère à Gaston Berger.

J.M.L.

lettres au DEVOIR

Nouvelle pièce de dix cents

Même si une traduction littérale respecte le génie de la langue, il peut surgir des écarts d'un autre ordre. Témoin cette anecdote: un Canadien anglais ayant exigé une version mot à mot à un éditeur, celui-ci, butant sur la phrase: "Before the English came, there were no pigs in Canada", essayait de faire comprendre à l'auteur que tout Canadien français s'écarterait en lisant: "Avant la venue des Anglais, il n'y avait pas de cochons au Canada". Mais l'auteur, répétait: "But it is a fact!"

Ainsi est-il sans doute illusoire de souligner le choix ridicule du maquereau comme animal typiquement canadien pour le revers de la prochaine pièce de dix cents. Cela place la reine en bien étrange compagnie! Mais on répondra avec la même imperturbable logique: "But it is a fact!"

Et nos bêtes unilingues, par ignorance crasse, risquent d'attirer sur nous tous, l'ironie même du plus lointain Africain parlant français.

Madeleine A. Rousseau, Montréal

plus de continuer l'espoir qu'il avait mis dans la reprise des négociations.

Le vide autour de M. Grégoire

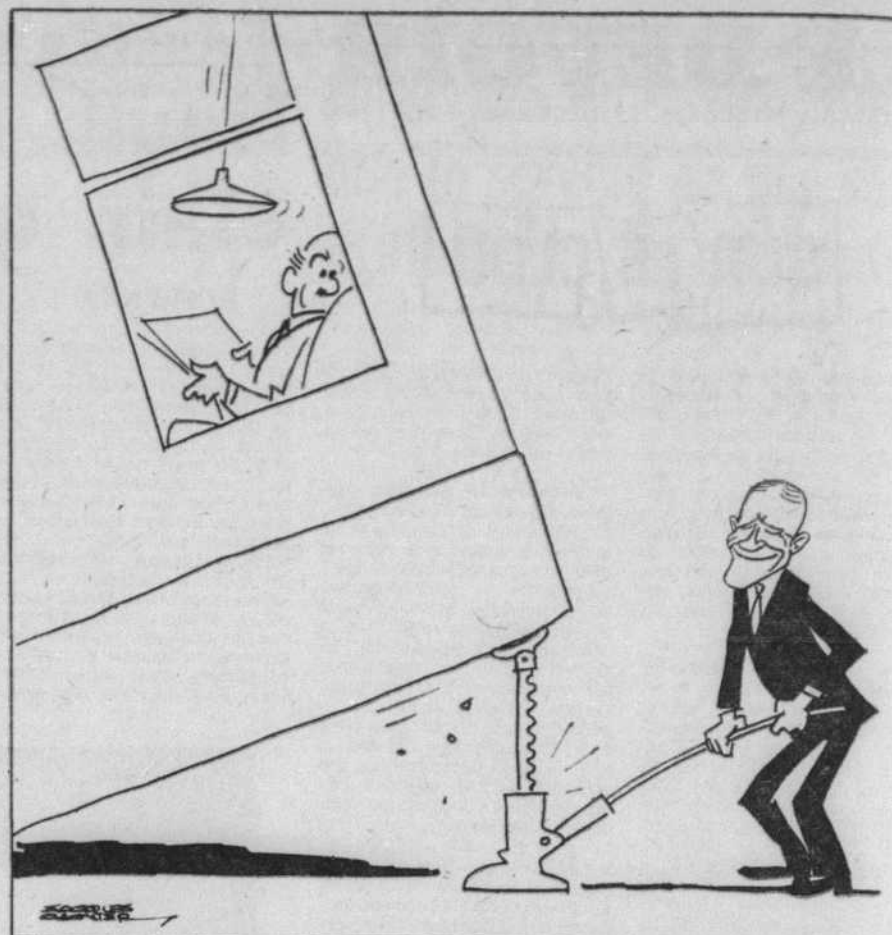
Les journaux d'hier rapportaient, une fois de plus, qu'une intervention de M. Gilles Grégoire avait eu le don de faire le vide autour de lui aux Communes.

M. J. A. Mongrain a été le premier à vouloir se dissocier ouvertement du représentant séparatiste de Lapointe. Aujourd'hui c'est par dizaines et davantage que les députés qui siègent dans son entourage quittent la Chambre dès qu'il se lève pour parler.

Il semble bien, au fait, que ces démonstrations d'antipathie devraient avoir maintes fois duré. Tout le monde, on peut le prendre pour acquis, est parfaitement au courant du fait que M. Grégoire ne parle qu'en son nom, qu'il ne prétend point parler au nom d'autres députés du Québec. Il ne devrait plus être nécessaire de multiplier les preuves du genre.

A vrai dire, la répétition de ces gestes de désapprobation apparaît comme quelque chose d'enfantin et de mauvais goût. M. Grégoire a, comme tout autre député le droit d'exprimer ses opinions au Parlement du pays. Que ça plaise ou non à son entourage. Est-ce que les députés ont l'habitude de sortir de la Chambre chaque fois que quelqu'un émet des propos qui leur paraissent insensés?

V. P.



Sharp: ... question de remettre en équilibre!

Perspectives cavalières de l'Afrique septentrionale

par Étienne ROD

(collaboration spéciale au DEVOIR)

"L'Afrique, continent noir". Cette expression, très répandue, est-elle conforme à la réalité?

Dans une large mesure, certainement pas. Ceux qui s'en servent ont trop tendance à oublier que le continent africain, d'une superficie à peine supérieure à 30 millions de km², est peuplé de deux grands groupes humains, séparés "grosso modo" par une ligne empruntant la limite méridionale du Sahara.

Au Nord vivent les Blancs (groupe leucodermes). Installés d'Est en Ouest, c'est-à-dire de l'Égypte aux îles Canaries, sur un territoire de l'ordre de 4 millions de km² (60% de celui du Canada), ils sont à l'effectif approximatif de 63 millions d'individus. Par conséquent, ils occupent le 20% du continent et représentent environ le 27% de sa population totale.

Le Sud est habité par les Noirs (groupe mélanodermes) et quelques autres populations particulières d'assez faible importance, dont en particulier les minorités d'origine européenne de la République sud-africaine, de la Rhodesie et des provinces portugaises de l'Angola et du Mozambique.

Les peuples de l'Afrique septentrionale (blanche) relèvent, dans leur ensemble et fondamentalement, de la race méditerranéenne. En revanche, par les langues et la religion, ils appartiennent aux Semites, réputés descendre de Sem, fils de Noé. Dans l'Antiquité, tandis que les Égyptiens utilisaient un idiome qui leur était propre et à d'ailleurs est partiellement conservé, sous une forme évoluée, par les Coptes ou chrétiens d'Égypte et d'Éthiopie, les autres peuplades de l'Afrique du Nord s'exprimaient à l'aide de dialectes dits "berbères". Ces diverses langues ont été peu ou prou supplantées par l'arabe, diffusé dans toute la région par les conquêtes musulmanes (du milieu du VIII^e jusqu'au XIV^e siècle), en même temps qu'était introduit l'Islam.

Dès lors, en Libye, Tunisie, Algérie et au Maroc, on se trouve à l'ordinaire en présence de berbères arabes. Ouvrons ici une parenthèse pour signaler que les sociologues sont généralement d'avis qu'en matière politique et historique, la race, en tant que concept biologique, est quelque chose de presque négligeable; ce qui importe, c'est la mentalité de ceux qui s'imaginent, à tort ou à raison, former "une race" et agir en conséquence. (1) Sur cette base, dont la valeur ne saurait être contestée, certains auteurs estiment qu'il est abusif, comme on l'a fait parfois, d'opposer une "race berbère" à une "race arabe". D'autres admettent au contraire, que du moment que les communautés berbères ou d'origine berbère ne se sont jamais complètement fondues dans la masse arabe, on doit leur reconnaître une originalité singulière. Observons encore que les dialectes berbères se transmettent oralement depuis des siècles. Par contre, la langue arabe s'écrit. Celle-ci bénéficie donc d'un énorme avantage propre à faciliter sa substitution aux idiomes berbères et, pourtant, elle n'est pas parvenue à les évincer totalement.

Ce sont certainement ces particularités qu'Hassan II a évoquées tout récemment d'une manière très elliptique, à l'envoyée spéciale de "Réalités", Danielle Hunnebell, qui lui avait demandé "si la situation économique du Maroc impose certains choix, certaines amitiés sur le plan international", le roi répliqua sans la moindre hésitation: "Je n'ai jamais ma liberté d'action. Le Maroc est un peuple fier qui, déjà du temps des Abbassides, préféra couper les ponts avec l'Orient plutôt que de s'inféoder". (3)

Facteur important au Maroc

Cette réflexion péremptoire mérite quelque attention; elle nous fait remonter assez haut dans le temps. Les Berbères, même convertis à la religion de Mahomet et engagés dans

des îles des Canaries à l'arrivée des Espagnols. Feu Robert Montagne, spécialiste en sociologie maghrébine et alors professeur à l'École des Hautes Études Marocaines de Rabat, écrivait en 1953: "La grande majorité des populations du Maghreb est d'origine berbère. Jusqu'au XI^e siècle de notre ère, on ne parlait l'arabe que dans quelques villes musulmanes, cependant que les parlers berbères régnaient en maîtres de la Tripolitaine à l'Atlantique. Mais tout changea en Afrique du Nord lorsqu'au XI^e siècle arrivèrent d'Égypte des envahisseurs bedouins originaires d'Arabie, qui submergèrent d'abord la Tunisie, gagnèrent l'Algérie et finirent, ayant franchi les cols de l'Atlas, par se repandre dans la plaine atlantique au XIV^e siècle (...)

La Tunisie, qui supporta le premier choc des envahisseurs arabes, fut la plus profondément transformée. Aujourd'hui, 98% de ses habitants parlent l'arabe. L'Algérie, moins atteinte, garde même aujourd'hui 30% de berbères, groupés surtout dans les montagnes (Kabylie, Aurès) ou dans les déserts (Mzab). Les montagnards du Maroc furent les moins touchés. Il existe encore 45% de berbères dans cette région qui est, est devenue, non seulement par sa langue, mais par ses coutumes, l'un des bastions les plus solides de la vieille Berbérie. (2) Au demeurant — et c'est assez remarquable — les Romains et les Vandales avant les Arabes n'étaient pas davantage parvenus à pénétrer dans les hautes plaines en bordure du Sahara et de la Mauritanie, ni dans les montagnes et n'avaient, par conséquent, pas réussi à en subjugué les populations.

De ce qui précède, on conclura, que si l'Afrique septentrionale est bien habitée par des peuples chamito-semite, il est de nombreux égards fort semblables à leurs "frères" du Proche-Orient, elle s'en différencie aussi par maintes particularités. En effet, l'histoire nous enseigne que les Berbères, surtout ceux du Maroc, ont manifesté leur volonté de conserver leur esprit d'indépendance et une large autonomie de caractère tribal.

Ce sont certainement ces particularités qu'Hassan II a évoquées tout récemment d'une manière très elliptique, à l'envoyée spéciale de "Réalités", Danielle Hunnebell, qui lui avait demandé "si la situation économique du Maroc impose certains choix, certaines amitiés sur le plan international", le roi répliqua sans la moindre hésitation: "Je n'ai jamais ma liberté d'action. Le Maroc est un peuple fier qui, déjà du temps des Abbassides, préféra couper les ponts avec l'Orient plutôt que de s'inféoder". (3)

Il convient de ne jamais perdre de vue ces considérations lorsqu'on tente de faire une opinion de la politique marocaine.

les armées arabes, cherchant en permanence à se soustraire à une tutelle jugée par eux insupportable. Ils adhèrent tour à tour à l'hérésie kharijite vers 740 contre l'orthodoxie des Abbassides et adoptent les doctrines chiites au IX^e siècle par réaction contre l'orthodoxie sunnite. De même, lorsque les Fatimides sont assez forts pour se dresser contre les Abbassides, ils sont soutenus par la majorité des Berbères, tandis qu'une fraction de ceux-ci, les Zénètes, affirment leur autonomie en se ralliant aux Omeyyades d'Espagne.

De nombreux autres exemples de cette tendance centrifuge à l'insoumission, pour ne citer que les plus récents, raient être fournis. Abd el-Fader, en Algérie, engagea une guerre sainte en 1832 contre les troupes françaises. Une centaine d'années plus tard, le "rogui" Abd el Krim eut le dessein de créer une "République du Rif" (1919-26). La fameuse pacha de Marrakech, Si Thami El Glaoui, avec le concours de 300 grands chefs berbères et arabes, obtint la destitution par la France du "Sultan de l'Istighlal" auquel il parvint à substituer le "Sultan des campagnes". Sidi Mohammed ben Arafat (20 août 1953). Durant les dix ans de son règne, essentiellement urbain, c'est-à-dire d'inspiration arabe, qui marqueront le règne éphémère de ce dernier, une "Armée de libération" fut formée dans le Rif et le Moyen-Atlas. Composée d'hommes issus principalement de tribus berbères, dont notamment celle des Zemmours, elle ne consentit à reconnaître le sultan Sidi Mohammed ben Youssef, de retour d'exil, que contre certaines promesses. Hostile au parti de l'Istighlal, trop citadin et trop "arabisé" à son gré, elle engendra, en octobre 1956 (huit mois après la proclamation de l'indépendance) le "Mouvement populaire" lequel, depuis lors, n'a cessé de lutter contre son rival, l'Istighlal.

Cependant, le ralliement des populations rurales (berbères et arabes) à la monarchie marocaine n'a pas empêché l'éclatement de plusieurs révoltes locales, rapidement étouffées par les "Forces armées royales" (F.A.R.), créées deux mois après la déclaration commune franco-marocaine du 2 mars 1956. On a enregistré tour à tour, la dissidence du caïd El-Youssef, "conseiller de la Couronne", la rébellion d'Addi ou Bihi, gouverneur du Tafilalet (1957), la durable agitation rifaine (1958-59) et, plus récemment encore (1960) la tentative de subversion du super-caïd Bachir Ben Thami de Beni-Mellal (Moyen Atlas) et son partenaire Ben Mamoun, contre lesquels le procureur du roi a requis la peine de mort le 8 décembre 1960.

Il convient de ne jamais perdre de vue ces considérations lorsqu'on tente de faire une opinion de la politique marocaine.

MONTRÉAL, MERCREDI, 21 DÉCEMBRE 1966

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1916

Claude RYAN, Directeur
André LAURENDEAU, Rédacteur en chef
Rédacteur en chef adjoint: PAUL SAUBRIOT
Directeur de l'information: MARIE CARDINAL
Trésorier: ARTHUR LEFEBVRE

"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditeur. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues: 12 mois \$75.00, 6 mois \$42.00, 3 mois \$22.00. Ailleurs au Canada: 12 mois \$80.00, 6 mois \$45.00, 3 mois \$25.00. À l'étranger: 12 mois \$100.00, 6 mois \$55.00. Éditeur du samedi: 12 mois \$60.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2^e classe de la présente publication.

TELEPHONE: 844-3361

DES IDÉES DES ÉVÉNEMENTS ET DES HOMMES

OPINION DU LECTEUR

Le groupe ethnique et l'homme d'affaires, ou l'abdication permanente

par Michel PARIZEAU

Une autre entreprise importante dirigée par des Canadiens français est sur le point de passer à des mains anglo-saxonnes. Normalement, cette nouvelle ne nous frapperait même plus, habitude que nous sommes à voir s'effriter ce que candide nous croyions être le patrimoine du groupe mais qui n'est au fond que la chose propre de quelques-uns. Cependant, il est difficile ici de ne pas réagir, car il s'agit d'une des rares entreprises d'envergure où la communauté canadienne-française soit représentée dans le secteur industriel. Une fois la transaction conclue, nous aurons de nouveau reculé d'un pas. Sans doute, nous fournirons des explications tendant à démontrer que la nation ne s'en portera que mieux, explications qui seront aussi convaincantes que celles qui nous ont été servies récemment à la suite de la vente d'organes de diffusion francophones à des Anglo-Canadiens.

Décidément, les vaincus des plaines d'Abraham se portent bien. Jadis maintenus dans un état de sujétion, ils n'ont plus besoin aujourd'hui de revendiquer. Ayant prouvé qu'ils pouvaient réussir, ils jouissent

grandissantes, et de l'autre un certain nombre de nos hommes d'affaires dits de calibre. Ce fossé ne se manifeste pas seulement par le peu de cas que ces dirigeants semblent faire de l'avenir du groupe dont ils sont issus, mais aussi par leur quasi-absence au sein des forces évolutives de la société. Combien de nos grands hommes d'affaires se préoccupent de participer à la formation d'un conseil du patronat, souhaitée par les syndicats et le gouvernement et nécessaire à l'interaction dynamique des agents de l'économie?

Evidemment, cela voudrait dire pour eux l'extériorisation d'une solidarité moins grande avec "l'establishment" de la Canadian Manufacturers Association. Les voit-on prendre position publiquement sur des questions fondamentales? Nous soumettent-ils des idées constructives pour accélérer l'adaptation de la société contemporaine aux problèmes de l'heure? Les retrouvent-on au Centre d'études prospectives, à l'instar de leurs pendants de France? Combien sont-ils à l'Institut canadien des affaires publiques, même lorsqu'il s'y discute des questions qui les touchent d'au près que la planification économique ou le recyclage de la main-d'œuvre? Comment réagissent-ils à la perspective de collaborer avec l'État à l'orientation de l'économie vers le bien commun? Avec empressement, ou en brandissant le spectre du socialisme sans

même se rendre compte de ce que cette attitude peut avoir d'anachronique? L'étude des problèmes socio-culturels est-elle pour eux autre chose qu'un exercice auquel on s'adonne dans les moments de loisir peu nombreux que laisse la recherche soutenue de dividendes accrus? Compréhensibles qu'on s'attende de leur part à plus qu'à la traditionnelle collaboration aux œuvres méritoires? Sentent-ils que la population est scandalisée de les voir poursuivre la recherche de leur intérêt personnel au mépris des besoins et des désirs du milieu auquel ils doivent en partie leur prédominance sociale et financière?

Des personnes nées avant le réveil amorcé dans la province depuis quelques années, n'avaient pas touché que les syndicats, les journalistes, les étudiants, les professeurs, les fonctionnaires, les gens de l'Hydro-Québec et ceux de la Société générale de financement. Manifestement, elles devaient maintenant se poser des questions, et particulièrement celle de savoir si les coups de pied qu'ils s'étaient actuellement attirés n'allaient pas leur retomber sur la tête. Certains s'acharneront encore à pratiquer le "shoot-in", alors que d'autres perdront patience et décideront d'accéder à tout prix à un minimum de fierté nationale: l'humiliation quotidienne devient insupportable lorsqu'elle émane de l'endogroupe.

Lettre de New York

Un grand succès: Macbird, satire féroce du président L. B. Johnson

De notre correspondant, Louis WIZNITZER

La "Nouvelle Gauche" américaine avait déjà publié force poèmes manifestes, chansons, études de sociologie, volumes d'histoire; ses tenants n'avaient pas hésité à affronter la mort dans le Mississippi, à faire des séjours dans les prisons fédérales. Voilà qu'elle exprime à présent ses thèses sur les planches.

Le théâtre "Martinique" présente, depuis plusieurs semaines, une pièce intitulée "Viet Rock" où la guerre vietnamienne est dénoncée sans ambages: le théâtre de poche, à Greenwich Village, présente "America Hurrah", une satire de la vie contemporaine aux États-Unis; l'école théâtrale de l'université de Yale a monté ces jours derniers une œuvre pacifiste: "Dynamite ce soir", de Arnold Weinstein et William Bolcom. Mais c'est assurément une pièce intitulée "Macbird" qui provoque actuellement les plus violentes polémiques: avant

de devenir un best-seller, avait même d'avoir trouvé un éditeur, cette farce tragico-comique était citée, commentée par des millions d'Américains.

Le plus étrange, dans cette parodie de Macbeth, ce n'est pas que Johnson y tue le roi, ou que Stevenson et Earl Warren soient victimes de complots ourdis par des vautours, mais que Bob Kennedy y apparaisse comme un opportuniste cynique et affamé de pouvoir.

Macbird et Lady Macbird sont, il va sans dire, le président et sa femme, John Kennedy. Le roi John Kennedy, Robert Kennedy est un mélange de Malcolm et de Macduff. On y voit aussi McNamara, le "Egg of Head" (jeu de mots sur tête d'œuf), le "Earl of Warren" le "Wayne of Morse".

La pièce commence dans les corridors de la Convention du parti démocrate à Los Angeles, puis nous mène au Texas où le régicide a lieu. Elle se termine à une autre Convention (en 68? en 72?) du parti démocrate: Lady Macbird est désormais folle, le parti divisé irrémédiablement. Robert, entouré d'une garde personnelle, s'avance vers Macbird et le défie. Ce dernier s'écroule: il avait mal interprété les prophéties des trois sorcières.

Disons tout de suite que le langage de Macbird et de son épouse sont d'une remarquable vulgarité et qu'ils y ressemblent assez à ces personnes "grasses et assouplies de pouvoir" décrites par les biographes présidentiels Rowan Evans et Robert Novak. Barbara Garson, l'auteur, y montre les Kennedy sous des dehors à peine moins odieux.

Le crédit constructif

Mettez-le à l'œuvre!



au service des Canadiens depuis 1925

ESTHETIQUE EN AFFAIRES INC.

Associés en recherches d'idées pour aménagements de bureaux et magasins.

Planification fonctionnelle d'espace et esthétique d'intérieur.

DECORATEURS-ENSEMBLISERS DIPLOMÉS

M. Bélanger, S.D.E. Paul Gosselin, S.D.E.
Robert Parizeau, S.D.E. Claude Pichette, S.D.E.

5645, Christophe-Colomb — Tél.: 274-2576

DES TOITS VIVANTS... POUR DES MAISONS SAINES!

Cet espace d'air permet un toit qui respire, protège contre la glace et la condensation, offre isolation et confort.

Silibéton LITE

TOIT DE TUILES PERMANENT ET A L'ÉPREUVE DU FEU

ST. GILBERT, MARIVILLE, QUÉBEC
UN 1-5451 LU 9 7693

VEILLE du JOUR de l'AN

400

MENU

Le Consommé Double Xavier

Les Huitres François Villon

ou

Les Ris de Veau Façon "400"

La Pintade à la Saint-Jean-de-Luz

ou

Le Tournevis Bouquetière

Pommes Parisiennes

Têtes de Champignons Fines Herbes

Les Truffes en Surprise

Salade d'Endives et Betteraves

Les Odeurs de France

Le Gâteau de la Saint-Sylvestre

Café

DEUX ORCHESTRES

COTILLONS

\$15.00 par personne

VEUILLEZ RESERVER TOT

Appelez Georges à 866-9506

630 ouest, boul. Dorchester angle University

Stationnement gratuit à l'intérieur

lettres au DEVOIR

Responsabilités des Indiens

Monsieur Arthur Laing,
Hôtel du Gouvernement,
Ottawa, Ont.

Monsieur le Ministre,

J'étais présent à votre dernier discours prononcé à Winnipeg lors de la dernière réunion de l'Association indienne et esquimaude, le 8 octobre dernier. J'ai été choqué par tous les Indiens Montagnais de la Côte Nord pour les représenter dans le comité consultatif. J'ai été très impressionné par les paroles que vous nous avez dites. Toujours d'après votre discours, vous dites vouloir remettre aux mains des Indiens le plus grand nombre de responsabilités possible. Nous vous en remercions beaucoup, monsieur le Ministre.

Vous êtes prêt à nous donner un budget à administrer par l'intermédiaire de vos directeurs régionaux, tel M. R. Boulanger, à Québec, vous nous avez déjà remis des bâtiments, des lots de bois non-utilisés et d'autres choses encore plus importantes pour nous les Indiens: la charge de présenter au gouvernement les cas nécessaires qui ont besoin de l'aide du Bien-Être social.

Le Québec vu de France

Nombre de Français résidant en la mère-patrie considèrent le Québec 1966 avec un croissant intérêt. Et cela est certes encourageant pour l'un de leurs compatriotes en voie de devenir Canadien-Français. Me trouvant en France durant les mois d'octobre et de novembre, j'ai pu en vivre la riche expérience. Un beau matin, quelqu'un m'accoste amicalement: "Mon Père, j'ai vu hier soir l'inauguration de votre métro de Montréal. La station 'Berri-Demontigny' est tout simplement magnifique. Mon premier réflexe incontrôlé fut un regard stupéfait et interrogateur. Et l'autre de rétorquer: "Oui bien, la télévision nous a transmis cet événement. Le maire Drapeau et le cardinal Léger étaient là parmi une assistance innumérable".

Une rubrique désormais très suivie à la télévision française s'intitule: "NOS FRÈRES D'AMÉRIQUE". Elle concerne le Canada et sensibilise l'opinion française sur tous les problèmes canadiens-français. Je n'étais pas au bout de mes surprises... En une localité assez distante de Paris, plusieurs personnes de condition peu fortunée m'ont fait part de leur projet: "NOUS AVONS L'INTENTION D'ALLER A L'EXPOSITION DE MONTRÉAL L'AN PROCHAIN".

La Maison du Québec et les organisations publicitaires font une propagande intelligente et efficace. Le gouvernement français les appuie. Plusieurs interviews dans la presse, la radio et la télévision tiennent en haleine la population avec les préparatifs sur l'île Sainte-Hélène. Les postes françaises vont émettre un timbre spécial en l'honneur de l'Exposition universelle de Montréal.

Dans une rue de Chambray, au sud de la région parisienne, quelqu'un me demande des nouvelles du Canada et s'écrie: "CE SONT LES VRAIS FRANÇAIS LA-BAS... NOUS AUTRES AVEC LES GUERRES, DEPUIS DEUX CENTES ANS, NOUS AVONS ÉTÉ MELES DE SANG ALLEMAND, AMÉRICAIN, ANGLAIS, etc."

L'idée est intéressante, mais le mélange français, même avec les nouveaux apports, est resté pratiquement identique, à savoir un mélange prédominant de Celtes, de Nordiques et de Germains, avec à l'état plus sporadique quelques rares éléments méditerranéens. On m'interroge aussi sur les aspirations nationales des Canadiens français, que l'on comprend fort bien, la France ayant donné l'indépendance à l'ensemble de ses territoires d'outre-mer. On estime ces aspirations légitimes et compatibles avec l'appartenance canadienne, à condition que les

Anglo-Canadiens aient l'intelligence de ne pas aller à contre-courant. Quelqu'un me lance: "LES CANADIENS-FRANÇAIS DOIVENT AU MINIMUM EXIGER LES 'ÉTATS ASSOCIÉS' À ÉGALITÉ, SI ON NE LEUR ACCORDE PAS, ILS PRENDRONT LEUR INDÉPENDANCE".

La visite du ministre Marchand en France délie aussi les langues et chacun y va de son opinion. L'un de nos interlocuteurs qui a passé plusieurs années au Québec, affirme: "Bien des Français immigreraient volontiers dans un Québec appartenant vraiment aux Canadiens français et où la langue anglaise ne tiendrait pas le haut du pavé dans le monde du travail, comme aujourd'hui. Alors ils seraient heureux de mettre leurs moyens et leurs techniques au service de leurs frères pour les aider à construire leur pays... En attendant ce jour, le Français n'acceptera jamais d'aller là bas pour y devenir un citoyen de seconde zone."

Plusieurs s'inquiètent aussi de la crise religieuse et morale que traverse le Québec. On me lance: "BEAUCOUP D'ÉCRIVAINS DE LA BAS SONT EN PLEIN ATHEISME ET BAFOIENT LES VALEURS CHRÉTIENNES".

Le prix Médicis vient en effet d'être décerné à une jeune Canadienne de grand talent... Mais l'ouvrage couronné semble marquer l'échec partiel du catholicisme sur les rives du Saint-Laurent. Et le grand quotidien catholique "LA CROIX" de s'alarmer de cette dégringolade religieuse.

J'explique alors, que l'Eglise du Canada doit passer en une dizaine d'années d'une situation quasi-médiévale à une mentalité post-conciliaire. Cinq siècles à franchir en un si bref laps de temps. C'est un tour de force, et cela ne peut se faire sans secousses. Il y avait pas mal de poussière et des solives en putréfaction.

Tous le reconnaissent, au dix-huitième siècle, la France

servait indienne et je suis en mesure de connaître quels sont les Indiens qui ont besoin des secours du Service social. Mes connaissances dans ce domaine sont certainement plus précises que celles de vos représentants locaux qui ne mettent à peu près jamais les pieds dans la Réserve.

Monsieur le Ministre, à quoi vous sert-il de faire des discours sur les responsabilités que vous donnez aux Indiens si ça ne correspond à rien dans la réalité? En revenant de Winnipeg je commençais à me sentir fier d'être Indien et je me disais: "Enfin le gouvernement commence à nous traiter comme des hommes, comme des êtres humains." Je me faisais illusion: c'est encore comme des enfants qu'on nous considère. Et ça nous fait mal de faire rire de nous de cette façon.

Un Québécois

Esperant, monsieur le Ministre, que cette lettre ne prendra pas immédiatement le chemin de la poubelle et de l'oubli. Je demeure votre tout dévoué,

Daniel VACHON,
chef de la Bande indienne de Sept-Îles.

aussi a connu le: "SIÈCLE DES LUMIÈRES", où plusieurs intellectuels croyaient avoir découvert la lune... L'Eglise de France a souffert, a perdu des éléments, mais s'est purifiée et en a regagné d'autres bien plus dynamiques et rayonnants. Des gens comme Pasteur, Alexis Carrel, Teilhard de Chardin, Lecomte du Nouty ont compensé largement. Selon Daniel Rops mort récemment et spécialiste de l'histoire religieuse, depuis Saint Louis, la France n'a jamais été aussi chrétienne qu'en cette deuxième moitié du vingtième siècle. Or donc, l'ouragan ouvre aussi les perspectives de l'avenir pour nos cousins du Canada.

Un homme de lettres fort cultivé et qui a longtemps vécu au Québec d'ajouter alors: "OUI, LES PETITS-FILS DE CES REVOLTES FERONT COMME LES NOTRES, ILS REDEVIENTRONT LA FOI ET LE CHRISTIANISME. TEILHARD DE CHARDIN EST PAR SA MÈRE, UN ARRIÈRE PETIT NEVEU DE VOLTAIRE, ET LE CHRETIEN ERNEST PSICHIARI EST LE PETIT-FILS D'ERNEST RENAN". Perspective pleine d'espoirance.

(...) Les artistes et chansonniers du Canada sont très goûtés. Genevieve Bujold a conquis le grand public. On est fier aussi en cette France férue de technique ultra moderne, des réalisations des jeunes ingénieurs Canadiens-français, comme le barrage de Manicouagan. Il n'est pas rare que s'établissent des contacts épistolaires ouvrant la voie aux rencontres fraternelles. L'une de mes nièces âgée de 18 ans me confie: "Je correspond avec une jeune Canadienne de Sainte-Foy, près de Québec. Elle est charmante".

Et voilà comment la jeunesse des deux pays prépare le resserrement des liens de cousinage entre la France et le Québec.

Eric M. Renhas de Pouzet
o.s.m.

Le cas de McGill

Les anglophones font encore des leurs, jusqu'au parlement d'Ottawa. Ils s'émouvent sur le sort injuste fait à McGill, d'après eux.

Ces mêmes "privilèges du Québec" n'ont jamais levé le petit doigt quand l'enseignement du français était en cause dans les provinces anglophones. Pour eux, nous n'avons aucun droit, si ce n'est celui de traiter les anglophones avec plus de justice que nos propres compatriotes, si possible.

Ici au Québec, de tout temps, ils ont été des privilégiés.

Un Québécois

Chauvenet

le prestige des vins de Bourgogne

Dans ses caves de Nuits-Saint-Georges, depuis plus de 100 ans, CHAUVENET élève ses vins selon la plus pure des traditions

DEPUIS 1853

BEAULAIS CHAUVENET: rouge, léger et fruité (10-42-81)
RED FLAG CHAUVENET: grand Bourgogne rouge, sélectionnée (10-42-81)
WHITE FLAG CHAUVENET: Bourgogne blanc, sec, cuvée spéciale (10-44)

Valiquette

VENTE à BONI

de Noël

15%

de votre achat vous est donné gratuitement en marchandise additionnelle

TOUTE MARCHANDISE INCLUSE

— EXEMPLE —

Si vous achetez pour:	\$50	\$100	\$200	\$300	\$500	\$1000
Vous recevez en marchandise additionnelle GRATUITEMENT:	\$25	\$15	\$30	\$45	\$75	\$150

Si vous achetez un sofa de \$200, le fauteuil de \$50.00 qui complète l'ensemble ne vous coûtera que \$20. Si votre bonus sur un certain article s'élève à \$31.50 et que vous trouvez une table accessoire à ce même prix vous pourrez donc l'obtenir gratuitement. Votre bonus sur un mobilier de chambre peut très bien couvrir la valeur d'un sommier et matelas. Le bonus est aussi applicable sur l'achat de meubles recouverts sur commande.

PLUS VOUS ACHETEZ, PLUS VOUS ECONOMISEREZ

N.G. VALIQUETTE LTÉE

510 est. rue Sainte-Catherine

Tel.: 842-8811

À carrefour du métro

théâtre • musique • cinéma • variétés

le bruit de la ville

CE SOIR

La soprano Sylvia Saurel donnera, ce soir, un récital à l'école de musique Vincent d'Indy, salle Claude-Champagne.

PATRIOTE

Louis-Pierre Girard, auteur-compositeur-interprète est actuellement à la tête de chansons "Le Patriote". Il se produit avec Raymond Lévesque et sa revue "Ti-Jean Québec". Le Patriote offre des spectacles tous les soirs de 20h30 à 23h, sauf les 24 et 31 décembre.

TOURNEE

Le pianiste montrealais John McKay s'est lancé dernièrement dans une tournée européenne. Pour cette tournée, il a inséré dans son programme des œuvres de Bach, Brahms, Beethoven, Debussy et Liszt. Il jouera de plus pour la première fois en public, dans huit villes. "Les varia-

tions pour piano" du compositeur canadien Jacques Hétu.

GALERIES

La galerie Le Gobelet expose actuellement des toiles de Soeur Jeanne et des sculptures de Germain Bergeron. Cette galerie est ouverte tous les jours de 10h à 22h, et le dimanche de 12h à 18h.

THIERRY

Jean-Claude Drouot, scénariste et interprète du célèbre et charmant "Thierry-le-François", dont les aventures font les délices des petits et des grands, est de passage à Montréal. Signalons, à ce propos, qu'un nouveau volume des aventures de Thierry paraîtra bientôt chez Hachette.

LA CORDE

"La corde", suspense policier de Patrick Hamilton, sera présentée dans une mise en scène de Pierre Day du 6 au 22 janvier 1967 à l'école normale Jacques-Cartier. Les représentations auront lieu, les vendredis, samedis et dimanches soir à 20h30.

BERNE CONFIRME :

Hubert Aquin a quitté la Suisse

BERNE — L'écrivain québécois Hubert Aquin n'a pu obtenir de permis de séjour en Suisse, "pour des raisons liées à la police des étrangers", confirme aujourd'hui le département fédéral de justice et police à Berne.

Arrivé il y a quelques mois en Suisse, M. Hubert Aquin s'était établi à Nyon, sur les rives du lac Léman. Il n'a pas fait usage de la possibilité de recours qui vient à expiration dans quelques jours et il a déjà quitté la Suisse. Hubert Aquin, indique l'agence télégraphique suisse, est membre actif du Rassemblement pour l'indépendance du Québec.

Concours JMC : 3 prix en plus

On a donné déjà la liste des récompenses multiples qui seront attribuées aux gagnants des Concours nationaux JMC 1967, sommes d'argent, concert de gala, tournée de récitals, enregistrement d'un disque, etc. À cette impressionnante nomenclature, vient s'ajouter l'offre d'un récital à chacun des gagnants des trois sections : piano, cordes et voix.

Nomination

TORONTO — Brian Priestman, directeur artistique de l'Orchestre symphonique d'Edmonton, sera le chef attitré de l'Orchestre national des jeunes du Canada en 1967.

Le musicien succède au maestro Walter Susskind, ancien chef de l'Orchestre symphonique de Toronto, qui avait fondé l'orchestre des jeunes en 1960 et qui il dirige dans sa tournée européenne, l'été dernier.

Sensations, audace, fraîcheur et gaieté

CECILIE DUBÉ "Audio-moblie 256"

Enfin, quelque chose de neuf dans la façon de présenter des chansons ! Complexité, Technique, Psychanalyse et les éléments de Gaston Bachelard. Univers féminin. Calculatrice électronique. Recherche. Résultat de 21 auditions possibles. Mais quel bazar ! Ce sont, sans doute, les premières réactions de l'auditeur qui lit les indications au dos de la pochette du microsilicon de "Cécile Dubé, Audio-moblie 256". (Select M-298-114).

"Ce disque", nous dit Claude Gagnon, auteur des paroles qui se juxtaposent à une musique de Pierre Bourdon, offre 261 auditions possibles des chansons : écouter la face 1 puis la face 2 (comme cela s'est toujours fait), ou bien écouter les quatre groupes de chansons comme on écoute une symphonie, ou bien écouter les 256 univers féminins retenus par le catalogue. Ouf ! Et Pierre Bourdon de surenchérir : "Imaginez une sculpture mobile à quatre étages avec quatre positions possibles par étage ce qui permet, puisque vous pouvez choisir

des positions, de structurer un total de 256 configurations de 4 éléments." Tous ces procédés, peuvent, sembler d'abord alambiqués, mais ils se révèlent issus de recherches valables dans le domaine de la musique, et cernent le mieux possible les diverses sensations qu'ils sont susceptibles de provoquer chez le mélomane.

Certes, le côté expérimental de ce microsilicon est un fait établi. Mais mise à part de cet aspect, considérant exclusivement la voix de la jeune chanteuse, la musique de Pierre Bourdon et les paroles de Claude Gagnon, le ne vois pas pourquoi on devrait le classer au même niveau qu'une analyse de Freud, Jung ou Proust. C'est avant tout de la chanson, un univers sonore qui projette une pléiade de sensations auditives, un univers poétique qui se juxtapose au climat musical, et filtres successivement à travers la voix de Cécile Dubé, qui ne possède pas encore toute la maîtrise vocale, mais qui est sans prétention et fort à réaliser.

Parmi celles qui nous semblent les plus belles, les mieux réussies dans l'ensemble des trois facteurs principaux (paroles, musique et voix), nous retenons, la chanson de l'air, du printemps, de l'automne, de la jeunesse de la passion, de la passion et de l'émotion. Une seule réserve. Cha-

que chanson nous laisse sur notre appétit. Trop courtes ? Sans doute. Seize chansons devaient figurer et de là provient probablement cette lacune. Mais, il n'en demeure pas moins que ce microsilicon est digne d'être inscrit au profit de ses auteurs. Les arrangements et la direction d'orchestre sont de François Dompierre.

LYSE POIRIER CHANTE MICHEL LEGRAND

Egalement sur étiquette Select (M-298-112), "Lyse Poirier chante Michel Legrand" nous donne un aperçu bien peu satisfaisant de l'éclatant et sonore et du rythme de Michel Legrand. Au fait la faute ? Au groupe de Paul de Margerie ? Le procédé d'enregistrement serait-il mauvais ? Sans doute puisque cette chanteuse nous semble tout de même pourvue d'un certain talent.

Mais on ne sent pas la progression mélodique. On communique vaguement. On aurait aimé entendre un orchestre qui sache marquer davantage le rythme, ponctuer avec fracas les transitions qui s'imposent.

Si la face 1 n'est pas très bonne, — exception faite de "Les roses" et "O ma terre de France" — la face 2 nous fait entendre quelques jolies pièces. "Auprès de lui" et "Le condamné à mort" sont justes dans le ton qu'il faut. Chanteuse et musiciens sont intimement liés. Aucune divergence. Mais dans l'ensemble on ne parvient qu'à frôler l'atmosphère de Legrand.

Malgré tout, la réalisation de ce microsilicon est méritoire. Bien peu de chanteurs de ce genre nous, il est vrai, se sont aventurés sur les sentiers battus par Michel Legrand.

STEPHANIE

Un premier disque. Une voix agui hante. Des chansons puisées dans le répertoire de Jean-Pierre Ferland, Claude Gauthier, Gilles Vi- gneault, Pierre Bourdon et Claude Gagnon. Boris Vian, Michel Legrand, Lenny Escudé, et j'en passe. Hasardeuse entreprise pour une jeune

chanteuse. Un peu prétentieux. Mais, elle s'en tire à merveille.

"Stéphanie" (Capitol T 70, 003), n'apporte rien de neuf au niveau des mélodies, des compositions, mais l'interprétation à cela cela s'ajoute la qualité de l'enregistrement et du soutien — plus que moyen — de l'orchestre de Paul de Margerie.

Là, où Stéphanie a commis une faute, c'est dans le choix de certaines chansons dont elle se révèle être bien peu à la hauteur. Par exemple : "Les gens de mon pays" de Vigneault, "Le temps passe" de Vian, et "Pauvre Rutebeuf" de Léo Ferré. Sa voix n'est pas encore assez souple pour résumer toutes les transitions, toutes les inflexions requises par le texte.

Quelques titres en guise de références : "Chanson tirée par les cheveux", "L'homme à l'oreille coupée", "N'ouvre pas" et "Rupture à cinq temps". C'est une formule qui plaît, un microsilicon audacieux qui étouffe par sa fraîcheur vocale et sa musique pétillante.

LES TROIS BADOURS

Il y a quatre ans, venus des trois coins de la province s'inscrire au même collège, trois gars se sont rencontrés et décidé de former ce trio, connu désormais sous le nom "Les trois Badours". Et voilà. La firme Capitol (CT-70,006) vient de lancer un microsilicon qui réunit douze de leurs chansons à peu près d'égalité valeur.

Une sélection qui rassemble Calvé, Ferré, Daunais, Vigneault et Léveillé, Barbara, Léclerc et Millard. La caractéristique principale de ce microsilicon ? La façon personnelle de varier les tempos, l'harmonie des voix et la sensibilité des interprètes. Un défaut ? Le mauvais rendement des solistes. Bien sûr, on ne chante pas très souvent en solo, mais les quelques occasions qui se présentent sont de trop.

Folklorique. Chaotique parfois du côté musical. Mais gai et typique.

Jacques THERIAULT

Mais on note une baisse chez l'un des plus gros producteurs du monde

TOKYO — La crise de l'industrie cinématographique japonaise continue. Le nombre des billets vendus est tombé à 350.000, contre 370.000 l'année dernière; il avait atteint le chiffre fabuleux de 1 milliard deux cents millions avant les "ravages" de la télévision. Seule l'augmentation du prix des billets a permis aux recettes de monter de 208 à 211 millions de dollars.

Le Japon a produit 442 films (dont 262 à l'actif des cinq grandes compagnies) contre 483 l'an dernier.

Ce sont les compagnies indépendantes qui ont été les plus touchées. En dépit des films érotiques et des films policiers il n'y a plus que 70 compagnies indépendantes. En cours d'année 30 d'entre elles ont fermé boutique.

Selon la radiodiffusion-télévision nationale japonaise, le meilleur film de l'année est "Kinokawa" (mettre en scène Noboru Nakamura et Miles Yoo Tsukasa et Shima Iwashita). C'est la vie d'une Japonaise à l'époque Meiji — un retour à la mode du film sentimental, qui fit en d'autres temps la fortune de l'industrie cinématographique. Le deuxième prix est allé à un film "social" critiquant le monde de la médecine japonaise, "Shiroi Kyoto".

Un milliard de yens — avec bien entendu James Bond dans "Operation Tonnerre" ("Thunderball"). Les westerns italiens ont été très bien reçus.

Les experts ont noté le succès tout à fait exceptionnel d'un film soviétique "La Guerre et la Paix" — qui a déjà été vu par 420.000 personnes.

Plus notable est le court métrage de Yukio Mishima.

20c LE GRAND SUCCÈS DE L'ANNÉE

ALOUETTE 95 MILTON (842-6050) EISENSTEIN

UNE FILLE ET DES FUSILS UN FILM DE C. LELOUCH

un homme et une femme

PLACE VILLE-MARIE

GRANDE OUVERTURE DE LA PATINOIRE SUR LA PLAZA

mercredi, le 21 décembre à 5:30 p.m.

SPECTACLE D'UNE HEURE

METTANT EN VEDETTE

DONALD KNIGHT ET VALERIE JONES

membres de l'équipe canadienne de patinage de fantasia

ET

VINGT MEMBRES DU CLUB DE PATINAGE DE FANTASIE DE VERDUN

PATINAGE GRATUIT POUR TOUS APRES LE SPECTACLE de 7:30 p.m. à 10:00 p.m.

A partir du 22 décembre la Patinoire sera ouverte tous les jours de 11:00 a.m. à 10:00 p.m.

Adultes 75
Enfants, moins de 12 ans 50

LES GRANDS BALLET CANADIENS et **L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL**

présentent une nouvelle production d'Anton Dolin

GISELLE

AVEC

le 20 déc. GEHENNE, chor. Fernand Nault
le 22 déc. LA CORRIEVAL, chor. Brydon Paige
le 23 déc. POINTS SUR GLACE, chor. Michel Conte

billets : 20 déc. : \$3.00, \$4.00, \$5.00, \$5.50, \$6.50
22 et 23 déc. : \$1.95, \$2.95, \$3.95, \$4.95, \$5.95

à ajouter à votre liste... UN CERTIFICAT CADEAU CINERAMA... en vente, mais, au théâtre seulement.

HORAIRE DES FÊTES
24 DEC. AU 3 JAN. INCL.
8 h. 30 tous les soirs — 2 h. tous les Jours
dim. 1 - 4.45 - 8 h. 30
Enfants, 10 ans, admis sur semaine à 2 h. - dim. 1 h.

JOUR DE NOËL ET LENDEMAIN
JOUR DE L'AN ET LENDEMAIN
à 1 h. - 4h.45 - 8h.30 — Enfants 10 ans, admis à 1 h.

1430 RUE, MONTRÉAL — AV. 8-7100 ou 8603

IMPERIAL CINERAMA METRO STATION DES ARTS

PLACE VILLE-MARIE SALLE WILFRID-PELLETIER
MONTRÉAL (C. LELOUCH) TEL. 842-3172

horaires des spectacles

THÉÂTRE

LE THÉÂTRE DE QUAT-SOUS — "L'Idiot" Sem. 8:30 — Sam. 7:30 — Dim. 7:30 — "Le Patriote" — "Despote à Go-Go" et Beckett 8:30

RIDEAU-VEUT Revue des fêtes: "En rire... et en couleur" — 8:30

LES ARTS RELACHE — "Zoo Story" et "Une simple mécanique" Jeudi, vend. et samedi, 8h.30 — Dim. 7:30

CINÉMA

CINÉMAHQUE — Au "Physical Science Centre Auditorium" — Relache

ALOUETTE — "Hawaii" 8:15 — Dim. 7:30 — Matinées: sam., dim. mercredi: 2:00

ASTOR — "The 10th Victim" — Sem. 8:30 — Dim. 7:30 — "The Idiot" Sem. 7:30 — Dim. 7:30

BLUET — "Ne dites jamais adieu" — 8:15 — 5:10 — 8:30 — "L'Idiot" 12:30 — 3:42 — 6:44 — 10:06

CANADIAN — "Antanas" 6:30 — 10:00 — "La grosse caisse" 8:30 — "Ti-Ken et les plans mystérieux" 1:00 — 3:30

CAPITOL — "Return of the Seven" 10:25 — 12:40 — 2:50 — 5:05 — 7:20 — 9:35

CHAMPLAIN — "L'Obsédée" 12:40 — 4:18 — 7:55 — "L'Amour à plusieurs visages" 2:40 — 6:27 — 10:05

CHATEAU — "Kouga" 1:00 — 3:55 — 6:45 — "La chute de la maison Usher" 2:30 — 5:30 — 8:25

CINÉMA FESTIVAL — "Onibab" — Sem. 7:30 — 9:30 — Dim. 1:30 — 2:30 — 5:30 — 7:30 — 9:30

CINÉMA THÉÂTRE IMPÉRIAL — "Russian Adventure" Tous les soirs 8:30 — Mer. et sam. 2:00 — Dim. 1:00 — 4:45 — 8:30

CREMAZIE — "L'Obsédée" 12:40 — 4:23 — 8:06 — "L'Amour à plusieurs visages" 2:40 — 6:20 — 10:13

DAUPHIN — "L'Évangile selon Saint-Matthieu" Sem. 7:30 — 9:45 — Sam. et dim. 12:10 — 2:30 — 5:10 — 7:30 — 9:45

ELYSEE — Salles Resnais: "Un homme et une femme" Sem. 7:30 — 9:45 — Sam. 3:30 — 5:30 — 7:30 — 10:00 — Dim. 1:30 — 3:30 — 5:30 — 7:30 — 9:45 — Salle Eisenstein: "The file et des fusils" Sem. 7:30 — 9:45 — Sam. 3:30 — 5:30 — 7:30 — 10:00 — Dim. 1:30 — 3:30 — 5:30 — 7:30 — 9:45

EMPIRE — "Pierrot le fou" Sem. 6:10 — 10:10 — Dim. 2:20 — 6:10 — 10:10 — "L'Homme de Rio" Sem. 8:10 — Dim. 12:30 — 4:10 — 8:10

ELECTRA — "Les exploits d'Ali Babà" 2:01 — 5:14 — 8:30 — "Pierrot le fou" 12:15 — 3:31 — 6:42 — 9:54

FIGARO — "Copacabana Palace" 2:21 — 6:02 — 9:43 — "La Panthère de Ratan" 12:45 — 9:26 — 8:07

FRANÇAIS — "Kouga" 2:55 — 6:15 — 9:35 — "La chute de la maison Usher" 1:25 — 4:45 — 8:05

MERCREDI — 21 DÉCEMBRE

CBF-AM

• 2h.30: Place aux femmes: Enquête: Noël est-elle la fête des secrétaires? Invitée: Agnès.

• 3h.30: L'Asie: La musique: Jean-Paul Mousseau vient présenter sa collection de disques. Animatrice: Janine Pasquini.

• 8h.30: Radio-Variétés: Invités: Marc Gellinas, Christine Charbonnet, Madeleine, Pierre Lalonde, Donald Landry, Jean Landry et le chœur de Raymond Berthiaume. Interprétation: "De vie à l'éternité", "Mon vieux amour", "Panoplie", "Mon arbre" (Bécaud), "Tu dis des bêtises", "Orphée" et "Troika" (Prochaine).

CBF-FM

• 3h.: Elle et lui: Corine Mar-

chand et Charles Aznavour. Animatrice: Colette Devlin.

• 4h.: Les "Ouvriers de la musique": Suite no 3 en ré mineur (Bach); Orch. Bach, dir. Karl Richter; "Gipsyrag" (Vil-Lobos); Orch. symphonique du Stadium de New York, dir. Leopold Stokowski; "Méditation d'Orphée" (Debussy); Orch. dir. William Strickland.

• 7h.30: Récital international: Leonard Rose, violoniste; et Samuel Sanders, pianiste. Sonate no 2 en fa majeur pour violoncelle et piano, opus 615 de Brahms et Allegro vivo de François Francoeur.

• 9h.30: L'Amour se dit, l'amour se chante: Avec François Bertrand et l'Ensemble Jean Larose.

CHAND et Charles Aznavour. Animatrice: Colette Devlin.

• 4h.: Les "Ouvriers de la musique": Suite no 3 en ré mineur (Bach); Orch. Bach, dir. Karl Richter; "Gipsyrag" (Vil-Lobos); Orch. symphonique du Stadium de New York, dir. Leopold Stokowski; "Méditation d'Orphée" (Debussy); Orch. dir. William Strickland.

• 7h.30: Récital international: Leonard Rose, violoniste; et Samuel Sanders, pianiste. Sonate no 2 en fa majeur pour violoncelle et piano, opus 615 de Brahms et Allegro vivo de François Francoeur.

• 9h.30: L'Amour se dit, l'amour se chante: Avec François Bertrand et l'Ensemble Jean Larose.

CHAND et Charles Aznavour. Animatrice: Colette Devlin.

• 4h.: Les "Ouvriers de la musique": Suite no 3 en ré mineur (Bach); Orch. Bach, dir. Karl Richter; "Gipsyrag" (Vil-Lobos); Orch. symphonique du Stadium de New York, dir. Leopold Stokowski; "Méditation d'Orphée" (Debussy); Orch. dir. William Strickland.

• 7h.30: Récital international: Leonard Rose, violoniste; et Samuel Sanders, pianiste. Sonate no 2 en fa majeur pour violoncelle et piano, opus 615 de Brahms et Allegro vivo de François Francoeur.

• 9h.30: L'Amour se dit, l'amour se chante: Avec François Bertrand et l'Ensemble Jean Larose.

CHAND et Charles Aznavour. Animatrice: Colette Devlin.

• 4h.: Les "Ouvriers de la musique": Suite no 3 en ré mineur (Bach); Orch. Bach, dir. Karl Richter; "Gipsyrag" (Vil-Lobos); Orch. symphonique du Stadium de New York, dir. Leopold Stokowski; "Méditation d'Orphée" (Debussy); Orch. dir. William Strickland.

• 7h.30: Récital international: Leonard Rose, violoniste; et Samuel Sanders, pianiste. Sonate no 2 en fa majeur pour violoncelle et piano, opus 615 de Brahms et Allegro vivo de François Francoeur.

• 9h.30: L'Amour se dit, l'amour se chante: Avec François Bertrand et l'Ensemble Jean Larose.

CHAND et Charles Aznavour. Animatrice: Colette Devlin.

• 4h.: Les "Ouvriers de la musique": Suite no 3 en ré mineur (Bach); Orch. Bach, dir. Karl Richter; "Gipsyrag" (Vil-Lobos); Orch. symphonique du Stadium de New York, dir. Leopold Stokowski; "Méditation d'Orphée" (Debussy); Orch. dir. William Strickland.

• 7h.30: Récital international: Leonard Rose, violoniste; et Samuel Sanders, pianiste. Sonate no 2 en fa majeur pour violoncelle et piano, opus 615 de Brahms et Allegro vivo de François Francoeur.

• 9h.30: L'Amour se dit, l'amour se chante: Avec François Bertrand et l'Ensemble Jean Larose.

CHAND et Charles Aznavour. Animatrice: Colette Devlin.

• 4h.: Les "Ouvriers de la musique": Suite no 3 en ré mineur (Bach); Orch. Bach, dir. Karl Richter; "Gipsyrag" (Vil-Lobos); Orch. symphonique du Stadium de New York, dir. Leopold Stokowski; "Méditation d'Orphée" (Debussy); Orch. dir. William Strickland.

• 7h.30: Récital international: Leonard Rose, violoniste; et Samuel Sanders, pianiste. Sonate no 2 en fa majeur pour violoncelle et piano, opus 615 de Brahms et Allegro vivo de François Francoeur.

• 9h.30: L'Amour se dit, l'amour se chante: Avec François Bertrand et l'Ensemble Jean Larose.

CHAND et Charles Aznavour. Animatrice: Colette Devlin.

• 4h.: Les "Ouvriers de la musique": Suite no 3 en ré mineur (Bach); Orch. Bach, dir. Karl Richter; "Gipsyrag" (Vil-Lobos); Orch. symphonique du Stadium de New York, dir. Leopold Stokowski; "Méditation d'Orphée" (Debussy); Orch. dir. William Strickland.

• 7h.30: Récital international: Leonard Rose, violoniste; et Samuel Sanders, pianiste. Sonate no 2 en fa majeur pour violoncelle et piano, opus 615 de Brahms et Allegro vivo de François Francoeur.

• 9h.30: L'Amour se dit, l'amour se chante: Avec François Bertrand et l'Ensemble Jean Larose.

CHAND et Charles Aznavour. Animatrice: Colette Devlin.

• 4h.: Les "Ouvriers de la musique": Suite no 3 en ré mineur (Bach); Orch. Bach, dir. Karl Richter; "Gipsyrag" (Vil-Lobos); Orch. symphonique du Stadium de New York, dir. Leopold Stokowski; "Méditation d'Orphée" (Debussy); Orch. dir. William Strickland.

• 7h.30: Récital international: Leonard Rose, violoniste; et Samuel Sanders, pianiste. Sonate no 2 en fa majeur pour violoncelle et piano, opus 615 de Brahms et Allegro vivo de François Francoeur.

• 9h.30: L'Amour se dit, l'amour se chante: Avec François Bertrand et l'Ensemble Jean Larose.

CHAND et Charles Aznavour. Animatrice: Colette Devlin.

• 4h.: Les "Ouvriers de la musique": Suite no 3 en ré mineur (Bach); Orch. Bach, dir. Karl Richter; "Gipsyrag" (Vil-Lobos); Orch. symphonique du Stadium de New York, dir. Leopold Stokowski; "Méditation d'Orphée" (Debussy); Orch. dir. William Strickland.

• 7h.30: Récital international: Leonard Rose, violoniste; et Samuel Sanders, pianiste. Sonate no 2 en fa majeur pour violoncelle et piano, opus 615 de Brahms et Allegro vivo de François Francoeur.

• 9h.30: L'Amour se dit, l'amour se chante: Avec François Bertrand et l'Ensemble Jean Larose.

CHAND et Charles Aznavour. Animatrice: Colette Devlin.

• 4h.: Les "Ouvriers de la musique": Suite no 3 en ré mineur (Bach); Orch. Bach, dir. Karl Richter; "Gipsyrag" (Vil-Lobos); Orch. symphonique du Stadium de New York, dir. Leopold Stokowski; "Méditation d'Orphée" (Debussy); Orch. dir. William Strickland.

• 7h.30: Récital international: Leonard Rose, violoniste; et Samuel Sanders, pianiste. Sonate no 2 en fa majeur pour violoncelle et piano, opus 615 de Brahms et Allegro vivo de François Francoeur.

• 9h.30: L'Amour se dit, l'amour se chante: Avec François Bertrand et l'Ensemble Jean Larose.

CHAND et Charles Aznavour. Animatrice: Colette Devlin.

• 4h.: Les "Ouvriers de la musique": Suite no 3 en ré mineur (Bach); Orch. Bach, dir. Karl Richter; "Gipsyrag" (Vil-Lobos); Orch. symphonique du Stadium de New York, dir. Leopold Stokowski; "Méditation d'Orphée" (Debussy); Orch. dir. William Strickland.

• 7h.30: Récital international: Leonard Rose, violoniste; et Samuel Sanders, pianiste. Sonate no 2 en fa majeur pour violoncelle et piano, opus 615 de Brahms et Allegro vivo de François Francoeur.

• 9h.30: L'Amour se dit, l'amour se chante: Avec François Bertrand et l'Ensemble Jean Larose.

CHAND et Charles Aznavour. Animatrice: Colette Devlin.

• 4h.: Les "Ouvriers de la musique": Suite no 3 en ré mineur (Bach); Orch. Bach, dir. Karl Richter; "Gipsyrag" (Vil-Lobos); Orch. symphonique du Stadium de New York, dir. Leopold Stokowski; "Méditation d'Orphée" (Debussy); Orch. dir. William Strickland.

• 7h.30: Récital international: Leonard Rose, violoniste; et Samuel Sanders, pianiste. Sonate no 2 en fa majeur pour violoncelle et piano, opus 615 de Brahms et Allegro vivo de François Francoeur.

• 9h.30: L'Amour se dit, l'amour se

Des jouets thérapeutiques pour enfants handicapés

Chaque année, au moment de Noël, individus et institutions manifestent leur générosité en offrant des jouets aux enfants handicapés. C'est une initiative très louable, mais qui pose chaque fois certains problèmes difficiles aux dirigeants d'institutions hospitalières. On a toujours, en effet, beaucoup de difficulté à trouver des jouets qui soient vraiment adaptés aux enfants physiquement diminués.

C'est pourquoi cette année, l'Institut de Réhabilitation de Montréal a lancé l'"Opération jouets thérapeutiques". Il s'agissait de recueillir non pas des jouets de toutes sortes, mais de l'argent qui permettrait d'offrir, dès ce Noël-ci, des jouets favorisant le développement moteur et psychologique des enfants, et aussi d'inventer et de construire des "Toboggans" spéciaux et une glissière bâtie de telle sorte qu'un enfant, à qui il manque plusieurs membres, découvre que l'hiver canadien, ce n'est pas "le temps où il faut rester en dedans" mais aussi celui où on peut glisser.

Le jour même où le projet était sanctionné par les autorités de l'Institut, un représentant des Amputés de guerre du Canada se trouvait sur les lieux. Les premiers mis au cou-

qu'il vaut mieux laisser le soin à leurs protecteurs de trouver les meilleurs moyens de leur venir en aide tout en les rééduquant.

Souvent les déficiences des enfants handicapés sont telles que les jouets les plus usuels ne peuvent leur convenir. Ainsi, le beau camion rouge de plastique se casse quand un petit garçon sans bras essaie d'en faire fonctionner la pelle mécanique au moyen de ses poignets, alors que l'énorme camion de bois avec ses grosses roues et ses boudins lui permettrait, non seulement de s'y asseoir sans perdre l'équilibre mais deviendrait, avec un tour-nevis spécial, un merveilleux jouet qu'on défilait et qu'on reconstruisait. La belle poupée qui boit, parle et pleure, effraie la plupart des enfants thalidomidiennes alors qu'elles manipuleront, avec une extraordinaire délicatesse, de simples ballons qu'elles font voler du bout de leurs crochets.

L'activité créatrice qui constitue une telle joie pour l'enfant et que rendent possibles un simple bout de papier et des crayons de cire, ne devient accessible à l'enfant handicapé que si certaines conditions sont remplies. Il faut une grosse craie insérée dans un étui de métal qui ne cassera pas une



Mlle Lise Vallée, fille de M. et Mme Eugène Vallée de LaSalle et M. Denis Mailloux, T.D., fils de M. et Mme Ulysse Mailloux de Longueuil dont le mariage sera célébré le jeudi 22 décembre en l'église Notre-Dame du Sacré-Cœur à LaSalle.

La chasse aux maris, un sport populaire chez les Françaises

PARIS. — On rapporte que la chasse aux maris n'a rien perdu de son intensité en France. Dans une proportion de 10 pour cent, les étudiantes en médecine, au dire de leurs professeurs, sont plus intéressées à se trouver des futurs époux parmi les plus brillants élèves à la faculté, qu'à pratiquer elles-mêmes la profession de médecin.

Certains sociologues estiment que l'Ecole du Louvre où se donnent des cours de formation pour les futurs conservateurs de musées, de même que les écoles d'art dramatique et les écoles pour attachés de presse, sont en quelque sorte des antichambres aux bureaux de mariage.

Les jeunes filles qui étudient la sténographie et la dactylographie, dans l'espoir d'épouser éventuellement un chef d'entreprise, sont beaucoup plus nombreuses que les élèves du cours de secrétariat qui songent à trouver un emploi pour assurer leur existence.

Un cas type

Un journal français rapportait récemment le cas d'une secrétaire qui a changé d'emploi 35 fois en six mois, dans le seul but de trouver un mari.

Les Françaises, dit-on, ont tendance à choisir leurs maris dans un milieu supérieur à celui qui est le leur, de sorte qu'il devient difficile pour les ouvriers sans compétence et les paysans sans ressources de se trouver des épouses.

Consentement des parents

Dix-sept pour cent des mariages en France se font à la suite de rencontres dans les bals publics ou réceptions et dans le cadre des célébrations

du 14 juillet, fête nationale, et 15 pour cent des unions sont dues à des rencontres fortuites.

Selon une récente enquête, les jeunes Françaises dans une proportion de trois pour cent se marient sans le consentement de leurs parents, et quatre pour cent en dehors de leur propre religion.

A la fin de la seconde guerre mondiale, la population française comptait un surplus de 2.000.000 de femmes alors qu'aujourd'hui, dans la catégorie des moins de 25 ans, les statistiques indiquent 630.000 hommes de plus que les femmes.

Depuis 20 ans la course au mariage a changé d'aspect en France.

CARNET MONDAIN

WASHINGTON. — Quelque 600 femmes représentant la presse, la radio et la télévision, étaient invitées récemment à une grande réception à la Maison Blanche.

Une soixantaine de membres de la Compagnie américaine d'opéra ont interprété les chants de Noël au moment où les invités commencent à se grouper. L'orchestre des musiciens de la Marine américaine jouait dans le hall, lequel comportait des décorations de Noël.

Le président Johnson est venu saluer les invitées de sa femme avant de retourner à ses affaires.

Le comité de l'état civil propose de :

Modifier immédiatement le Code afin de rendre possible le mariage devant le maire

par Solange CHALVIN

Les prêtres, curés et ministres du culte ne seront plus les seuls habilités à célébrer le mariage civil. Désormais, si le projet de réforme du comité de l'état civil de l'Office de révision du Code rencontre l'approbation de la population et du gouvernement, le mariage civil existera au Québec et les maires ou conseillers municipaux choisis à cette fin, pourront le conférer aux personnes ne désirant pas pas-

ser par l'église. Afin de respecter la liberté de conscience de chacun sans bouleverser les traditions de la plus grande partie de la population, le rapport suggère de n'éliminer aucune des formes de célébration existantes et d'ajouter simplement la possibilité d'un mariage devant un officier purement civil pour ceux qui le désirent.

En présentant le rapport de son comité, le président Me Raymond Lette, a précisé l'urgence d'une telle réforme qui n'a rien de révolutionnaire. Il s'agit, a-t-il dit, en substance, d'amender pour ajouter un alinéa disant qu'en plus des prêtres, curés et ministres, SONT ÉGALEMENT COMPÉTENTS À CÉLÉBRER LE MARIAGE, sur le territoire où ils exercent leurs fonctions, les MAIRES, de même que les conseillers désignés par résolution du conseil municipal.

Par le fait même, ces personnes comme les premières tiennent en gardien des registres de l'état civil. Quant aux publications de bans, pour les personnes qui recourent au mariage civil, elles seraient faites par voie d'affiche apposée, pendant deux semaines avant le mariage, à l'hôtel de ville ou, à défaut, à l'endroit d'affichage habituel, du lieu de la célébration et du domicile des futurs époux. On sait que cette publication des bans, pour le mariage catholique, se fait soit au prône, soit par affichage à la porte de l'église.

Pour les membres du comité qui comprennent outre Me Lette, Me P. Meyer et le professeur André Morel, "le principe de l'introduction d'un mariage civil s'impose aujourd'hui dans notre milieu pluraliste. C'est en fait la reconnaissance d'un acte de justice à l'égard de ceux qui, pour quelques motifs, sont empêchés ou gênés de s'adresser à un ministre du culte pour faire célébrer le mariage, dit le rapport préliminaire. Il est évident pour qui s'y arrête, que la liberté de conscience est difficilement respectée dans le système actuellement en vigueur qui restreint aux prêtres, curés et ministres le pouvoir de célébrer le mariage.

Pourquoi le maire ?

Il fallait prévoir un mode particulier de célébration du mariage civil qui soit parfaitement équitable, aussi accessible que le mariage religieux et qui comporte des caractères de publicité et de solennité en accord avec l'importance juridique et sociale de la cérémonie. Le comité s'est longuement interrogé sur le choix de la personne habilitée à célébrer le mariage civil. Elle a consulté en plusieurs milieux. De cette consultation, le comité a surtout retenu que l'officier devait être choisi dans

l'ordre administratif auquel appartient sa fonction, qu'il soit accessible aux gens tout autant que le prêtre. Il est apparu que seules les structures de l'organisation municipale étaient de nature à remplir de façon satisfaisante ces deux conditions. Et comme il convenait de conserver au mariage le caractère d'un acte grave de la vie civile, il fallait que l'officier choisi occupe des fonctions qui soient en accord avec l'importance juridique et sociale de la cérémonie. C'est pourquoi le comité a décidé de conférer au maire de chaque municipalité la qualité d'officier de l'état civil.

Consultation publique

Ce rapport préliminaire du comité de l'état civil qui ne s'attache qu'à la célébration du mariage, sera évidemment suivi d'un autre rapport plus substantiel sur l'ensemble des droits qui régissent l'état civil des individus. Toutefois, dès maintenant, le public, les groupements professionnels et syndicaux, les différents corps intermédiaires sont invités à faire connaître au comité leurs opinions sur le rapport présenté. On peut soumettre des mémoires jusqu'au 15 mars prochain. À partir de cette date, des séances publiques seront organisées au cours desquelles les différents organismes seront appelés à venir présenter

publiquement leurs mémoires. À l'heure actuelle, l'Office de révision du Code civil, a dit le président, le professeur Paul-André Crépeau a déjà reçu plusieurs mémoires sur les rapports présentés précédemment par le comité des régimes matrimoniaux et le comité sur l'adoption. Après les séances publiques, un nouveau rapport sera rédigé s'il y a lieu, accepté par l'Office de révision et enfin présenté au gouvernement.

On prévoit peu d'objections

Le comité qui demande aujourd'hui de modifier le Code afin de rendre possible le mariage civil prévoit peu d'objections dans la population. Au cours de la conférence de presse, Me Lette a dit : "Des sondages d'opinion, des enquêtes récentes, des articles nombreux parus dans des journaux et des revues aux tendances diverses ont tous montré que l'addition d'une forme de mariage qui ne nécessiterait pas l'intervention d'un prêtre ou d'un ministre du culte, était très largement acceptée dans la plupart des secteurs de la population. Il ressort même des rencontres que le comité a eues avec des représentants des principales confessions religieuses, que le mariage civil était non seulement agréé, mais désiré et

souhaité comme une solution susceptible de mettre un terme à la fausse situation dans laquelle se trouvent souvent les ministres du culte qui ont qualité d'officier de l'état civil.

Si ces différentes étapes se poursuivent normalement, le projet d'amendement pourrait fort bien être présenté d'ici la fin de la présente session au gouvernement du Québec, et le mariage civil en vigueur d'ici moins d'un an. Ce sont ces perspectives qu'ont ébauchées les membres du comité devant les journalistes qui les interrogeaient hier midi à Montréal.



Mme Thérèse Gouin-Décarie, psychologue, professeur à l'université de Montréal et consultante à l'Institut de réhabilitation de Montréal reçoit du président de l'association des amputés de guerre, M. Armand Despatis, un chèque destiné à l'achat de jouets thérapeutiques.

rant de nos besoins, les Amputés de guerre furent aussi les premiers à offrir leur collaboration en remettant, quelques jours plus tard, un chèque de deux cent cinquante dollars au Dr Thérèse Gouin-Décarie, responsable de l'opération.

De son côté, M. Marc Carrière, président de la maison Dupuis Frères offrait à l'Institut un montant de cinq cents dollars. "S'il est un homme qui aurait pu offrir des jouets en quantité aux enfants handicapés, c'est bien le président d'un grand magasin à rayons, commentait le Dr Gouin-Décarie mais M. Carrière a compris que les besoins des diminués physiques sont très particuliers et

fois saisie par les crochets, le papier doit être extrêmement résistant et pouvoir être fixé quelque part. Ainsi le tableau noir accroché au mur permet de permettre de merveilleux à l'enfant amputé, mais qui songerait à offrir un tableau noir comme cadeau de Noël!

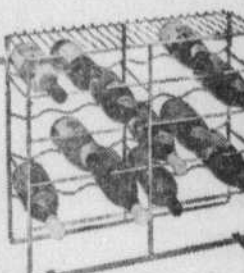
Pour que les jouets offerts aux jeunes patients de l'Institut de Réhabilitation de Montréal soient vraiment thérapeutiques, il faut qu'ils soient choisis par ceux-là mêmes qui oeuvrent quotidiennement auprès de ces enfants et qui sont seuls en mesure de connaître à la fois leurs besoins psychologiques et leurs limites physiques.

Goûte-Vin dit "TASTEVIN"

Accessoire de dégustation bien connu des Amateurs de Vin et des Gourmets



Un homme de bon goût a une BIBLIOTHÈQUE



et une VINOOTHÈQUE qu'il garnit l'une, de beaux livres l'autre, de bonnes bouteilles.

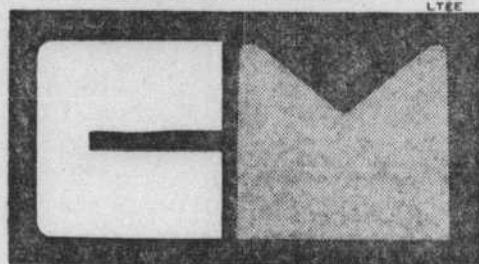
Pour choisir les uns ou les autres, demandez notre Guide d'Achats et nos prospectus pour vos casiers à bouteilles et vos verres à vin.

AU CEP D'ANJOU

476, Avenue Ogilvy - Montréal 18
Tél.: 276-1224 ou 276-1127

des cadeaux de Noël originaux? nos deux magasins en sont pleins!

LES IMPORTATIONS C.M.



le magasin d'escompte de distinction 5 bonnes raisons de magasiner chez C.M.

- Vous participez aux 2 grands concours de Noël — \$5,000 de prix à gagner
- Vous avez un plus grand choix d'articles — Le cadeau c'est notre spécialité
- Vous profitez de prix spéciaux — Chez C.M. un achat est toujours une aubaine
- Vos achats sont gratuitement emballés dans un papier "cadeau" de luxe
- Vos achats sont garantis, remboursables et échangeables — (carte "Credico" honorée)

Vous êtes toujours mieux servi chez C.M.

49/5 — montre de plongée, cour. \$17.95 — C.M. \$13.45 Un choix de plus de 200 montres	55/52 — réveil calendrier, cour. \$9.95 — C.M. \$7.45 Un choix de 70 modèles
74/51 — jumelles de théâtre, cour. \$12.00 — C.M. \$8.95 Un choix de 20 modèles	65/283 — polaroid Swinger, cour. \$24.95 — C.M. \$19.75 Plus de 75 modèles de caméra
65/424 — sac pour caméra, cour. \$12.95 — C.M. \$9.75 Un choix complet d'accessoires-photo	65/481 — ciné-caméra Argus, cour. \$65.00 — C.M. \$51.90 Plus de 25 modèles disponibles
84/56 — télescope Tasco, cour. \$17.95 — C.M. \$14.50 Un choix de 10 modèles	84/33 — microscope 4 lentilles, cour. \$16.00 — C.M. \$11.95 Un choix de 10 modèles
77/456 — radio portable, cour. \$29.95 — C.M. \$23.95 Un choix de plus de 50 modèles	77/461 — magnétophone "Miniphone", cour. \$27.95 — C.M. \$20.95 Un grand choix de modèles

40/35 — Trousse de voyage, cour. \$4.50 — C.M. \$3.35 Nombreux autres modèles	67/424 — bar portatif, cour. \$29.75 — C.M. \$22.75 Un choix de 10 modèles
76/232 — seiche "Fair Lady", cour. \$32.40 — C.M. \$24.75 Un choix varié d'articles élect.	40/42 — coffret à bijoux, cour. \$17.95 — C.M. \$13.50 Un choix de 16 modèles
64/2xc — dactylographe Royal, cour. \$79.95 — C.M. \$49.95	40/31 — jeu d'échec, cour. \$21.75 — C.M. \$16.25

70/141 — cristal taillé (3 pièces), cour. \$22.95 — C.M. \$15.30 Des centaines d'articles au choix	75/310 — poêle électrique, cour. \$31.95 — C.M. \$22.50 Plus de 100 articles au choix
75/28xc — cafetière Caring Ware, cour. \$5.95 — C.M. \$4.75 Un choix complet d'ustensiles	75/5 — ensemble de table (6 pièces), cour. \$7.50 — C.M. \$5.95 Une variété d'articles de cuisine
75/28xc — bar set, cour. \$5.95 — C.M. \$4.75 Un choix complet d'ustensiles	32/13 — baromètre, cour. \$12.25 — C.M. \$8.20 Un choix de 40 modèles

Deux magasins : 8225, boul. St-Laurent, tél. : 389-8081 — 5975, boul. Monk, tél. : 769-8815 — Heures d'ouverture : de 9 a.m. à 10 p.m., samedi jusqu'à 6 heures.

Le budget a été mal accueilli on le voit comme un moindre mal ou comme une injustice

OTTAWA. — L'opposition aux Communautés a mal accueilli le discours du budget prononcé lundi soir par le ministre des finances, M. Mitchell Sharp, et les hausses d'impôts qu'il annonce.

M. J. Waldo Monteith, critique financier du parti conservateur, a introduit un amendement à la motion de débat sur le discours du budget en déclarant que le meilleur discours du budget que M. Sharp eût pu prononcer aurait été de n'en point prononcer à ce temps-ci.

"Il n'y a de budgets spéciaux qu'en période de crise, a-t-il dit, actuellement il n'y a pas de crise. L'économie canadienne ne marque pas le pas, après une poussée inflationniste".

L'amendement présenté par M. Monteith équivaut à une motion de blâme contre le gouvernement. Il invite le gouvernement à faire face au coût du supplément de revenus garantis aux vieillards en puisant dans les surplus actuels de la caisse de sécurité de vieillesse.

Le surplus en caisse au poste de la sécurité de vieillesse est de \$242 millions pour l'année courante, selon le discours du budget, mais le solde général de la caisse, depuis son institution en 1951 est représenté par un déficit de \$238 millions, dit le discours du budget.

Contributions

"Les hausses d'impôts, a déclaré M. Monteith, vont seulement avoir comme résultat de rendre la vie plus difficile au jour le jour pour les citoyens".

Certains pensionnés sans revenu personnel paieront de l'impôt

OTTAWA. — Certains bénéficiaires de la pension de vieillesse auront à payer de l'impôt sur le revenu lorsqu'ils commenceront à retirer leur allocation supplémentaire de \$30 par mois versée à tous ceux qui n'ont pas d'autres revenus que leur pension universelle de \$75 par mois.

Dans son mini-budget présenté lundi soir, le ministre des finances, M. Mitchell Sharp n'a apporté aucun changement à l'exemption de base de \$1,000. Aucun changement, non plus, dans la déduction de \$100 allouée à tous les contribuables pour fins de charité.

Donc, une personne de 68 ou 69 ans ayant droit au sup-

plément de \$30 aura un revenu de \$1,260. C'est donc dire qu'elle devra payer de l'impôt sur \$160 de ce revenu. L'impôt sur \$160 serait de \$17,60 et à cette taxe viendrait s'ajouter une de \$6,40, prélevée pour la sécurité de la vieillesse.

Toutefois, à 70 ans, cette personne jouirait d'une exemption additionnelle de \$500 et elle ne deviendrait plus alors sujette à l'impôt sur le revenu.

Les autorités ont fait remarquer que le nombre de pensionnés sujets à l'impôt sur le revenu serait infime. La majorité d'entre eux pourraient bénéficier d'autres exemptions.

"Ainsi, a-t-il dit, ce sont les citoyens riches qui seraient appelés à payer".

Au cours d'une conférence de presse qui a suivi son discours du budget M. Sharp a expliqué, interrogé au sujet de la remarque faite par M. Cameron, que le gouvernement estimait que les contributions des citoyens à la sécurité de vieillesse devaient tenir compte des bénéfices qu'ils en retireraient plus tard.

"Si la limite était abolie, a-t-il dit, il n'y aurait pour certains citoyens aucun rapport entre leurs contributions et la pension qu'ils en retireraient".

Il a rappelé qu'à l'établissement de la caisse de sécurité de vieillesse en 1951, les contributions à même l'impôt sur le revenu des particuliers avaient été établies pour correspondre à une prime qu'un citoyen payait pour toucher une rente de \$40 par mois, montant des pensions de vieillesse au début du régime. Elles atteignent maintenant \$75 par mois et les augmentations annoncées hier, qui doivent entrer en vigueur le 1er janvier, visent à assurer le financement du régime d'allocations supplémentaires aux bénéficiaires des pensions de sécurité de vieillesse qui doivent disposer d'un revenu minimum à compter de janvier prochain d'au moins \$105 par mois.

TORONTO. — S'il fallait hausser les taxes, le ministre des finances, M. Mitchell Sharp, a choisi pour ce faire le moyen le moins douloureux qu'il pouvait trouver.

Telle fut la réaction d'un grand nombre d'hommes d'affaires en apprenant la décision de M. Sharp. Mais le ministre a expliqué de cette hausse des matériaux de construction ainsi que la machinerie lourde — un geste qui lui a valu des commentaires élogieux.

L'une des critiques les plus sévères a été formulée par un comptable de Toronto se spécialisant dans la fiscalité, M. F. Gerald Townsend. Celui-ci estime en effet que le prétendu "mini-budget" ne semble pas servir à grand chose si ce n'est de remplir une promesse faite en septembre dernier par M. Sharp. M. Townsend doute que les augmentations soient basées sur le vieux principe qu'elles ne visent que ceux qui ont le moyen de payer.

"A titre d'exemple, le chef de famille dont le revenu imposable s'élève à \$8,000 débourse deux pour cent de plus, tandis que celui dont le revenu imposable s'élève à \$30,000 ne débourse que un demi de un pour cent de plus".

M. Henri Joly

Le président de l'Association canadienne des manufacturiers, M. Henri Joly, de Québec, a déclaré pour sa part en guise de commentaire que "le cadeau de Noël aux pensionnés de l'Etat" démontre qu'il faut payer pour toute mesure de sécurité sociale.

"Une fois encore, un grand nombre d'entre nous devront travailler encore un peu plus longtemps pour le gouvernement en ce qui a trait à l'impôt personnel sur le revenu". C'est malheureux, a ajouté M. Joly, que le gouvernement

L'impôt que chacun paiera

Imp. actuel pour la sécurité de la vieillesse

REVENU	Imp. actuel pour la sécurité de la vieillesse	Nouvel impôt pour la sécurité de la vieillesse	Somme de l'imp. pour l'année 66 (y compris la part provinciale)
CONTRIBUTABLE CELIBATAIRE, SANS DEPENDANTS :			
\$1,500	\$16	\$16	\$51
2,000	36	36	115
2,500	56	56	202
3,000	76	76	292
3,500	96	96	394
4,000	116	116	499
4,500	120	136	612
5,000	120	156	727
6,000	120	196	984
7,500	120	240	1,374
10,000	120	240	2,060
15,000	120	240	3,850
25,000	120	240	8,295
50,000	120	240	21,185

REVENU	Imp. actuel pour la sécurité de la vieillesse	Nouvel impôt pour la sécurité de la vieillesse	Somme de l'imp. pour l'année 66 (y compris la part provinciale)
CONTRIBUTABLE MARIE, SANS DEPENDANTS :			
\$2,500	\$16	\$16	\$51
3,000	36	36	115
3,500	56	56	202
4,000	76	76	292
4,500	96	96	394
5,000	116	116	499
5,500	120	136	612
6,000	120	156	727
6,500	120	176	854
7,000	120	196	984
7,500	120	216	1,114
10,000	120	240	1,764
15,000	120	240	3,450
25,000	120	240	7,845
50,000	120	240	20,635

REVENU	Imp. actuel pour la sécurité de la vieillesse	Nouvel impôt pour la sécurité de la vieillesse	Somme de l'imp. pour l'année 66 (y compris la part provinciale)
CONTRIBUTABLE MARIE AYANT DEUX DEPENDANTS :			
\$3,000	\$12	\$12	\$38
3,500	32	32	102
4,000	52	52	184
4,500	72	72	274
5,000	92	92	373
5,500	112	112	478
6,000	120	132	589
6,500	120	152	704
7,000	120	172	828
7,500	120	192	958
10,000	120	240	1,608
15,000	120	240	3,210
25,000	120	240	7,575
50,000	120	240	20,305

d'Ottawa n'ait pas au moins tenté d'obtenir l'argent additionnel dont il aura besoin en réduisant ses dépenses dans d'autres domaines. Cependant, M. Sharp a sagement évité d'imposer des taxes qui nuiraient à la position compétitive du Canada.

M. Ronald Robertson

Le directeur de la Canadian Tax Foundation, M. Ronald Robertson, a déclaré pour sa part que M. Sharp semble vouloir éviter d'affecter l'équilibre général de l'économie.

Ce qu'il enlève à l'économie en haussant les taxes sera remis en circulation puisque ces taxes additionnelles serviront à hausser les pensions de vieillesse, a commenté M. Robertson.

EDMONTON. — Le premier ministre d'Alberta, M. E. C. Manning, estime que les ajustements fiscaux fédéraux ne constituent qu'une mesure temporaire et que "nous devons nous attendre à des majorations fiscales majeures lorsque le budget principal sera soumis".

Le premier ministre éditorialiste d'Alberta s'est dit heureux de constater que les per-

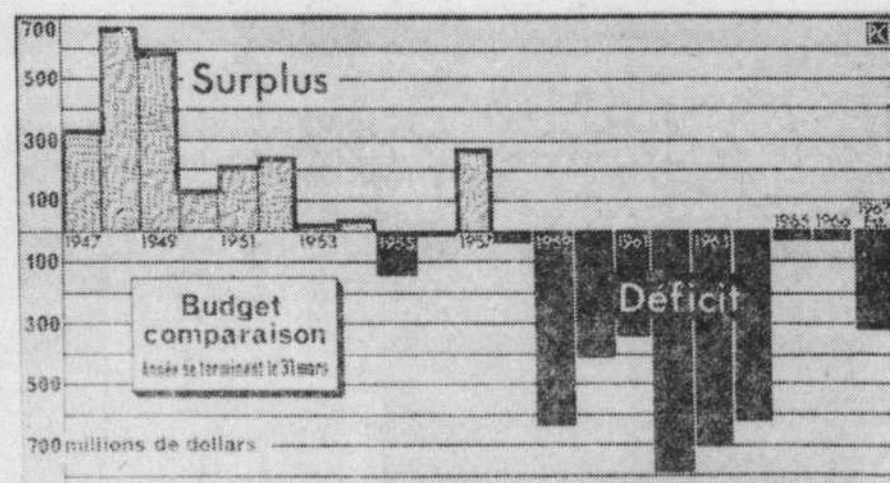
sonnes à revenus modiques ne seront pas assujetties à la hausse de la taxe sur les pensions.

"Je suis également heureux de constater que les matériaux de construction et la machinerie lourde seront exemptés de la hausse de la taxe de vente fédérale", a ajouté M. Manning.

WINNIPEG. — Le gouvernement fédéral a créé une situation regrettable en décrétant des augmentations de taxes alors que le rapport de la commission royale Carter sur la taxation recommandera peut-être des changements spectaculaires dans les méthodes de taxation, a déclaré M. Sidney Spivak, ministre de l'industrie et du commerce du Manitoba.

M. Spivak est d'avis que les \$30 par mois accordés aux pensionnés nécessiteraient augmenter les menaces d'inflation.

"Il est évident que le budget n'a pas été préparé pour combattre l'inflation, mais bien plutôt pour retirer de l'argent", a-t-il déclaré au cours d'une interview. "Mais les effets secondaires seront définitivement inflationnistes".



Le déficit prévu a plus que doublé

Le mini-budget présenté lundi soir montrait une augmentation du déficit d'abord prévu pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1967. Le ministre des finances, M. Sharp, a indiqué que le déficit serait de \$320,000,000, soit plus du double du déficit de \$150,000,000 qu'il avait prévu pour la même période dans son discours sur le budget en mars 1966. Le déficit de l'année fiscale 1965-66 était de \$39,000,000. Le graphique montre les variations des surplus ou déficits depuis 1947.

On ne sait pas exactement quel effet aura la hausse de la taxe de vente sur le coût de la vie

OTTAWA. — L'augmentation de 11 à 12 pour cent de la taxe de vente fédérale n'aura pas tellement d'effet sur le coût de la vie, selon le ministre des finances, M. Sharp. Cette taxe est prélevée sur le prix de vente du manufacturier et s'applique à tous les produits à l'exception des denrées alimentaires et du combustible. Les alcools et les tabacs sont soumis à une taxe spéciale beaucoup plus élevée.

En annonçant la hausse lundi soir, M. Sharp a tenu à souligner qu'il y aura d'importantes exceptions: la hausse ne s'appliquera pas aux matériaux de construction, à l'outillage et à la machinerie de production.

"On peut s'attendre, a dit M. Sharp à ce que cette hausse de la taxe de vente fasse monter le prix des articles auxquels elle s'applique. Jusqu'à quel point ces prix monteront

dépendra des conditions du marché et des voies de distribution de ces articles".

"Dans certains cas, a ajouté M. Sharp, l'augmentation pourrait bien ne pas atteindre le consommateur.

"Et cette augmentation, due au fait qu'elle ne s'appliquera pas aux services et qu'une foule de produits en seront exemptés, ne devrait faire monter le coût de la vie que d'une fraction d'un pour cent".

Dans son principal discours de budget, en mars dernier, M. Sharp avait annoncé l'abolition en deux étapes de la taxe de vente sur l'outillage et la machinerie de production. Dans ces cas, la taxe de vente doit être réduite à six pour cent le 1er avril prochain et elle doit disparaître complètement en avril 1968.

M. Sharp a expliqué qu'en maintenant à 11 pour cent la taxe de vente sur les maté-

riaux de construction, il espère éviter d'autres problèmes à l'industrie de la construction qui éprouve des difficultés par le temps qui court.

Le ministre des finances a promis une réforme de structures de la taxe de vente au cours des prochaines années.

M. Sharp a également tenu à souligner pour le bénéfice des consommateurs que presque toutes les denrées alimentaires ne sont pas soumises à l'augmentation de la taxe de vente et que les prix dans ce secteur ne seront pas touchés.

L'origine de la taxe de vente remonte à 1920. Elle était alors d'un pour cent et n'a cessé d'augmenter graduellement depuis. C'est en 1952 qu'une partie des revenus provenant de la taxe de vente ont été versés au fonds de sécurité de la vieillesse.

M. Sharp nie qu'il y ait eu des fuites d'information; il n'y aura pas d'enquête

OTTAWA. — Le premier ministre Pearson a refusé hier d'instituer une enquête sur les présumées fuites d'information concernant le mini-budget de M. Sharp. C'est le chef de l'opposition, M. Diefenbaker, qui avait demandé cette enquête lundi soir, en appuyant sa demande sur les prévisions faites par les journaux et par le président de la bourse de Vancouver. En Chambre, le premier ministre a dit qu'il avait causé de la question avec le ministre des finances, et que la négation de ce dernier devrait clore l'affaire.

Lundi soir, M. Sharp a nié catégoriquement avoir parlé à quiconque autre que des membres du cabinet et des fonctionnaires, du contenu du mini-budget avant de le lire aux Communautés.

M. Diefenbaker a fait état d'une dépêche en provenance de Vancouver qui attribuait des prévisions correctes sur le mini-budget à M. John Van Loven, président de la bourse de Vancouver.

"Il est également remarquable que les journaux aient pu prévoir que les hausses d'impôt pour financer le nouveau régime de pensions aux vieillards ne toucheraient que les citoyens qui gagnent \$8,000 par année ou plus", a dit le chef progressiste-conservateur dans une interview.

"Ces deux choses, mises ensemble, montrent qu'il y a eu fuite", a-t-il ajouté.

Au cours d'une conférence de presse M. Sharp a insisté sur le fait qu'il ne s'était entretenu avec personne, sinon des ministres ou des hauts fonctionnaires de son ministère, sur le contenu du mini-budget.

"Je n'ai parlé à personne", a-t-il dit, "absolument personne".

M. Sharp a souligné qu'à une réception à Vancouver la semaine dernière il avait eu une conversation générale sur le mini-budget avec un groupe de personnes, qu'il y avait rencontré M. Van Loven mais qu'il n'était pas en mesure d'établir qu'il était M. Van Loven de toutes les personnes qu'il a alors rencontrées.

Il a ajouté qu'il avait informé que M. Van Loven avait hier nié le rapport selon lequel il avait fait ses prévisions sur le mini-budget, annonçant une hausse de 1 pour cent de la taxe fédérale de vente, en se fondant sur un entretien qu'il avait eu avec le ministre des finances.

Invité à dire s'il avait indiqué une préférence pour une hausse de la taxe d'accise sur une hausse de l'impôt sur le revenu des particuliers comme source de revenus additionnels M. Sharp a déclaré: "Je ne me rappelle pas cela".

"Je suis méticuleux là-dessus", a-t-il ajouté.

Il a souligné qu'il a pu mentionner à quelques reprises quel est le rendement d'un point de taxe fédérale de vente en regard du rendement d'un point d'impôt sur le revenu des particuliers.

"Ce sont des questions que des journalistes et plusieurs personnes me posent souvent a-t-il dit. Et il est normal que les gens cherchent à deviner les intentions du gouvernement".

Les prévisions de mars et celles de décembre

OTTAWA. — Comparativement aux prévisions faites en mars, voici les prévisions révisées pour les dépenses du budget, les pensions de vieillesse et les mesures non budgétaires pour l'année financière qui se terminera le 31 mars en millions de dollars:

Dépenses budgétaires	Déc.	Mars
Revenus	\$8,260	\$8,300
Dépenses	8,580	8,450
Déficit	320	150

Pensions de vieillesse	Déc.	Mars
Allocations ..	1,051	1,035
Revenus	1,275	1,277
Surplus	224	242
Autres besoins	557	432

POUR LES JEUNES!

Assurez-vous un revenu régulier en livrant à domicile, tous les matins, le journal

LE DEVOIR

Nous avons présentement besoin de porteurs dans les districts suivants:

VILLE ST-LAURENT - CARTIERVILLE

Outremont, Côte-des-Neiges, Ville St-Royal, Villeray, Rosemont, Ville St-Michel, Carré St-Louis, St-Bruno, Beloeil, Longueuil, St-Lambert, Boucherville, Ville Lemoyne, Laval-des-Rapides, Pont-Viau, Duvernay, St-Vincent-de-Paul, Ahuntsic, Montréal-Nord, Repentigny, Tétraville, Charlemagne, Pointe-aux-Trembles, Bordaoux, Lachine, LaSalle, St-Léonard-de-Port-Maurice, etc.

Appeler à:

844-3364 SERVICE DU TIRAGE



UN CADEAU

original pour le
Nouvel An
LE DEVOIR

Offrez un abonnement

à vos

AMIS - PARENTS
RELIGIEUX - EMPLOYÉS, Etc.

Postez ce coupon à C.P. 6033, Montréal 3

Tarifs annuels: livraison à domicile: \$23.00
Montréal, Québec, Lévis et banlieues: \$25.00
Ailleurs au CANADA: \$30.00 — A l'étranger: \$35.00

Recevez la somme de \$..... qui servira à abonner la ou les personnes suivantes: (S.V.P. écrire en lettres moulées)

NOM

ADRESSE

"LE DEVOIR" fera parvenir en votre nom, une carte de souhaits au bénéficiaire

DONATEUR

ADRESSE

On obtient un supplément d'information en s'adressant à:
Service du tirage, "Le Devoir", 434 est, Notre-Dame — 844-3361

Vieille Cure

la célèbre liqueur
monastique Française

servie dans les
meilleurs bars et
restaurants du monde.

J.M. DOUGLAS & COMPANY LTD., MONTRÉAL



JOUR DE NOËL

Pour Noël la salle à manger "Les Quatre Saisons" offre un menu très varié de mets spéciaux tels que dinde farcie aux amandes, cochon de lait rôti, entrecôte Maître d'Hôtel. Prix variés de \$4.00 à \$6.00 — Enfant: demi-prix.

SOUPER DU JOUR DE L'AN

Pour célébrer cet événement un très bon repas de créations appropriées fera votre délice, telles que Hors-d'œuvre Français Martinique, Soupe à l'oignon au Salamandre, Tournefrites Henri IV, entrecôte de bœuf, homard Thermidor ou poitrine de faisan Marie-Louise, desserts délicieux et des surprises du Chef.

Le prix de cet appétissant repas est de \$5.50 par personne.

Vous êtes aussi invité à venir terminer l'année et à commencer la nouvelle en dansant aux accords entraînants d'un très bon orchestre, dans notre magnifique salle de Bal. Frais d'admission pour la danse, \$2.00 par personne.

DÎNER DU JOUR DE L'AN

Vous et votre famille aimerez sûrement goûter un jambon fumé braisé, filet de bœuf rôti et lardé, poitrine de chapon rôtie ou filet de sole poché avec homard et truffes au vin. Prix variant de \$4.00 à \$6.00 — Enfant: demi-prix.

1005, rue Guy, (en bas de Dorchester)

RESERVATIONS: 866-4611

Vaste terrain de stationnement intérieur • A quelques pas de notre restaurant

Bellemare refuse à la CIC l'autorisation de présenter un mémoire au Conseil du travail

QUEBEC (Le D) — Le ministre du travail, M. Maurice Bellemare, a refusé hier à la Corporation des instituteurs catholiques du Québec la permission de présenter un mémoire au Conseil supérieur du travail au sujet des directives aux commissions scolaires.

La CIC avait demandé cette permission quelques heures plus tôt en précisant que le document dénonçait "l'interférence du gouvernement dans les mécanismes de négociation établis par le code du travail". On sait que ces directives, émises le 14 octobre dernier par le ministre de l'éducation, M. Bertrand, enjoignent aux commissions scolaires d'obtenir l'approbation du ministre pour accorder des salaires plus élevés que les normes prescrites.

M. Bellemare a déclaré qu'il était prêt à recevoir lui-même le mémoire de la CIC, mais qu'il ne pouvait permettre qu'il soit présenté au Conseil supérieur du travail car, à son avis, cet organisme "est un moyen de consultation pour le ministre et non une officine de publicité pour les groupes qui veulent faire de la publicité en leur faveur".

La SSJB de Montréal : Québec n'a pas à combler le déficit de McGill

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal ne croit pas que le gouvernement du Québec soit tenu de combler le déficit de l'université McGill, "institution privée, qui ne l'a pas consulté en préparant son budget".

L'attitude de la SSJB de Montréal a été adoptée au cours d'une séance du conseil général et rendue publique dans un communiqué, sous forme d'une déclaration de son président, le notaire Yvon Groulx. Voici le texte du communiqué :

"A l'issue d'une séance du Conseil général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, le président Yvon Groulx a fait connaître la position officielle de cette société devant l'attitude des autorités de McGill University qui reproche au ministère de l'éducation du Québec de refuser à cette institution l'aide financière dont elle prétend avoir absolument besoin.

"Voici le texte de la déclaration du conseil général, tel qu'elle fut transmise par le président général, le notaire Yvon Groulx :

Dans un communiqué, remis à la presse plus tôt dans la journée d'hier, le président de la CIC, M. G-Raymond Laliberté, affirme que l'organisme continuera à protester contre les directives du gouvernement "qui paralysent actuellement les négociations de conventions collectives entre les commissions scolaires et les associations d'enseignants".

M. Laliberté dit que les représentants de la CIC au comité du plan de développement scolaire du ministère de l'éducation du Québec continueront à boycotter ce comité.

Le président note que le conseil général de la CIC a donné à toutes les associations membres de l'organisme la consigne de continuer à négocier avec les commissions scolaires selon les dispositions du code du travail, "c'est-à-dire uniquement selon la loi".

"Le gouvernement joue avec la loi; nous ne ferons pas ce jeu", souligne M. Laliberté.

En terminant, M. Laliberté signale que de nombreuses grèves d'enseignants sont à prévoir si le gouvernement maintient les directives qui paralysent les négociations".

tout le financement de l'enseignement supérieur au Québec, ils s'exposent à soulever un débat acrimonieux qui desservira la cause qu'ils prétendent défendre.

C'est la responsabilité des administrateurs de McGill University d'équilibrer le budget de cette institution en tenant compte de la conjoncture actuelle au Québec. Ils pourraient peut-être se demander si leurs programmes d'expansion sont réalistes. Le gouvernement fédéral lui-même semble en douter puisqu'il a refusé de continuer sa contribution financière à certaines recherches spatiales. L'Etat du Québec, dont les ressources financières ne sont pas illimitées et qui doit veiller au bien commun de tous les Québécois, a également le droit de s'attendre à ce que les dirigeants de McGill University tiennent compte des priorités actuelles fixées par le ministère de l'éducation. L'intérêt général doit l'emporter sur les ambitions — si légitimes soient-elles — d'un groupe particulier. La SSJB de Montréal reconnaît que le ministère de l'éducation aurait pro-

La mort de Soble force le BGR à retarder l'étude d'un projet de satellite de communication

OTTAWA. — Le décès subit de M. Kenneth Soble entraîne sans doute la remise à plus tard des audiences que le Bureau des gouverneurs devait tenir sur le projet de création d'un nouveau réseau de stations de télévision reliées par satellite.

C'est ce qu'a déclaré hier, au comité de la Chambre sur la radiodiffusion, le président du BGR, M. Andrew Stewart. M. Soble était en effet l'un des principaux promoteurs de ce projet.

M. Stewart a dit qu'il n'était pas sûr que les audiences qui devaient avoir lieu en mars pourraient effectivement se tenir à la date prévue. Il a exprimé ses regrets à la mort de M. Soble, président de la station CHCH-TV de Hamilton, décédé vendredi dernier à l'âge de 55 ans.

M. Soble, en collaboration avec la Power Corporation of Canada, avait proposé au BGR en octobre la création d'un réseau national de télévision qui couvrirait tout le territoire canadien et dont les stations seraient reliées les unes aux autres par un truchement d'un satellite artificiel.

Le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion avait

A qui les autorités de R.-C. sont-elles responsables... ? Mais, aux députés !

OTTAWA. — Les députés ont appris hier qu'ils sont précisément ceux devant qui les directeurs de Radio-Canada sont responsables.

"S'ils ne produisent pas, congédiez-les", a dit M. Andrew Stewart, président du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, aux membres du comité parlementaire sur la radiodiffusion.

M. Stewart répondait à M. Robert McCleave, député conservateur de Halifax, qui voulait savoir s'il n'était pas un certain contrôle que le BGR pourrait exercer dans les cas comme celui d'un film controversé récemment utilisé par la société d'Etat au cours de l'émission de télévision dominicale, Sunday.

M. Stewart a répondu qu'en vertu des présents règlements, deux recours seulement s'offrent au BGR.

Le BGR pourrait, en premier lieu, traduire Radio-Canada devant les tribunaux et lui imposer une petite amende si un magistrat décidait que le film en question enfreignait les règlements contre la radiodiffusion de matériel "indécent", obscène ou blasphématoire". D'autre part, le BGR pourrait suspendre pour un certain temps le permis de radiodiffusion de Radio-Canada.

Regie interne

Dans les deux cas, ce serait en fait le public qui serait puni. "La sélection des films, a dit le Dr Stewart, est une question de régie interne dans le cas de Radio-Canada. Exiger que Radio-Canada soit responsable devant le BGR en cette matière signifierait que le Bureau des Gouverneurs s'approprie des responsabilités qui reviennent en fait au bureau de direction de la société d'Etat.

"Le gouvernement nomme les directeurs de Radio-Canada, a dit M. Stewart, et la corporation, comme corps public, est responsable devant le parlement. Si les directeurs ne remplissent pas leur tâche comme ils devraient le faire, ils peuvent être congédiés."

"C'est justement une idée qui est venue à certains," a dit M. McCleave.

Grégoire fait le vide autour de lui en Chambre

OTTAWA. — Le député séparatiste Gilles Grégoire a fait le vide à la Chambre des communes lundi soir, au cours d'un bref débat de dix minutes sur la navigation d'hiver dans le Saint-Laurent. Seul le ministre des transports, M. Pickersgill, est demeuré dans l'enceinte de 265 sièges pour répondre aux propos du député de Lapointe.

Une dizaine de députés libéraux s'étaient retirés derrière la Chambre et n'y revinrent qu'au début de la brève réplique du ministre.

M. Grégoire se plaint de ce qu'une fois de plus cet hiver, un bris-glace aviationne dégage le fleuve pour la navigation hivernale alors que la flotte canadienne de vingt bris-glace demeure oisive.

M. Pickersgill a répondu que les rapports concernant le bris-glace russe avaient pris naissance à la suite d'un article de journal qui s'est révélé faux, l'an dernier. Il estime que la politique gouvernementale — qui consiste à ne rien faire pour ralentir ou accélérer la circulation fluviale durant l'hiver — est raisonnable, étant donné qu'il en coûterait plusieurs millions pour garder le fleuve ouvert à l'année et que la circulation hivernale ne comblerait pas ces fortes dépenses.

LE PRÉSIDENT DU SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE LA NORTHERN ELECTRIC :

"Les Métallos tentent d'obtenir des adhésions en opposant les 2 groupes ethniques l'un à l'autre"

Le président de l'Association des employés de la Northern Electric, Gordon P. Meehan, a donné hier la réplique à Jean Gérin-Lajoie qui l'accusé de "manquer de respect envers les droits des Canadiens français".

Le directeur du Syndicat des métallos avait affirmé (cf. Devoir du 20 décembre) que M. Meehan refusait de voir à ce que les négociations se fassent de façon bilingue à la Northern Electric, même si 80 pour cent des employés sont de langue française.

M. Meehan qualifie ces accusations de diffamatoires et accuse M. Gérin-Lajoie de vouloir gagner des employés de la compagnie aux Métallos en semant le désaccord entre les deux groupes ethniques.

"Nous avons toujours considéré le fait français à l'Association des employés Northern Electric et depuis la fondation de notre organisme, nos ententes collectives ont toujours été imprimées dans les deux langues officielles, a dit M. Meehan.

"Toute correspondance envoyée à nos membres leur parvient en français et en anglais".

M. Meehan a affirmé que les partisans des "métallos" à Northern Electric sont en majorité de langue anglaise et que M. Jean Gérin-Lajoie "tente de gagner dans ses rangs les Canadiens français en semant le désaccord entre les deux groupes ethniques."

"M. Jean Gérin-Lajoie montre donc son incompetence comme directeur syndical, car son rôle n'est-il pas d'unir les travailleurs et non de les diviser ?", poursuit le président du syndicat indépendant.

"Des accusations diffamatoires n'ont jamais aidé une cause et la vérité éclate un jour ou l'autre, dit-il, ajoutant : "Notre association est des plus florissantes. Nous avons recruté, ces derniers mois, plus de 2,600 nouveaux membres. De plus, nous sommes convaincus que nos membres ne désirent pas s'affilier à une centrale syndicale qui verse une partie de ses cotisations dans un fonds américain. Comme preuve de notre énoncé, nous vous faisons parvenir sous ce pli, copies de nos ententes collectives et de nos statuts et règlements."

Du soleil sur votre table avec un vin du Portugal!



Rosé pétillant

FAISCA

R.A.O. No 534-G 26 oz \$7.65

Cuisine et vins de choix



Dîner à la chandelle

à "La Vieille France" ce soir

Venez célébrer les fêtes dans la gaieté traditionnelle au cœur du Vieux Montréal, à 52 ouest, rue St-Jacques. Le jour de Noël et le jour de l'an un menu spécial sera servi le soir à \$4.50 sur réservation.

Le 31 décembre, Réveillon Joyeux à l'accordéon, comme en France. Une soirée gastronomique inoubliable à \$7.00 sur réservation seulement. Ouvert jusqu'à 2 heures.

Tous les soirs, table d'hôte à \$2.75

JOYEUX NOËL

Diners' Club American Express

STATIONNEMENT GRATUIT

Pour réservations appelez Gérard : 845-1378

La Vieille France

C'est entendu... le Canadian Club est le premier whisky du monde.

Mais vous avez des amis qui préféreront un scotch Ballantine ou un gin Crystal de Hiram Walker.

Soyez à la page en offrant à chacun ce qu'il désire. Et c'est le moment où jamais d'offrir à chacun ce qu'il désire...

N'est-ce pas là l'esprit des Fêtes?



HIRAM WALKER & SONS LIMITED, WALKERVILLE, ONTARIO.

1966 a été une très bonne année.

	1966	1965	ACCROISSEMENT
CAPITAL	20,813,182	20,049,166	764,016
DÉPÔTS D'ÉPARGNE	200,588,832	196,843,317	3,745,515
CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTIS	86,482,867	42,416,939	44,065,928
SUCCESSIONS, FONDS EN FIDUCIE ET PORTEFEUILLES EN GESTION	1,191,551,308	1,113,917,016	77,634,292
BÉNÉFICES AVANT DÉDUCTION DES IMPÔTS	3,572,583	3,250,155	322,428
IMPÔTS	1,690,917	1,567,672	123,245
BÉNÉFICE NET	1,881,666	1,682,483	199,183

Conseil d'administration:

R. A. Laidlaw, Président honoraire du conseil
J. G. Hungerford, C.R., Président du conseil
Harry H. Wilson, Président de la Compagnie
E. C. Fox, Vice-président

- Melvyn G. Angus, Président, Lunham & Moore Limited

J. D. Barrington, Président et directeur général, McIntyre Porcupine Mines, Limited

Fred B. Brown, Vice-président et administrateur, La Banque de Nouvelle-Ecosse

Fraser W. Bruce, Président, Aluminum Company of Canada, Limited

C. F. Carsley, M.B.E., Président et administrateur, Canada Vinegars Limited

André Charon, C.R., Administrateur délégué, J. L. Lévesque & L. G. Beaubien Ltée

Thomas S. Duncanson, Président du conseil, Moore Corporation, Limited

E. C. Gill, LL.D., F.S.A., Vice-président du conseil, The Canada Life Assurance Company

J. Grant Glasco, O.B.E., F.C.A., Président, Brazilian Light and Power Company, Limited

C. Bruce Hill, M.C., Président du conseil, E T F Tools Limited

Grant Horsey, Président du conseil, Salada Foods Ltd

L'honorable F. J. Hughes, C.R., LL.D.
- W. F. James, W. F. James, B.S.W. Buffam Buffam et M.A. Cooper, géologues conseils

A. Hazlett Lemmon, Président, The Canada Life Assurance Company

Argue Martin, C.R., Martin & Martin, avocats

Le très honorable Vincent Massey, C.P., C.H., D.O.C., LL.D.

John L. McCarthy, Vice-président et administrateur, The Canada Life Assurance Company

Anson C. McKim, O.B.E., Président du conseil, Courtalds (Canada) Limited

Neil J. McKinnon, Président du conseil, Banque Canadienne Impériale de Commerce

Graham Morrow, O.B.E., Administrateur, The Imperial Life Assurance Company

F. William Nicks, Président du conseil et président, La Banque de Nouvelle-Ecosse

W. M. O'Connor

Colin Osborne

James C. Parlee, Administrateur délégué, The International Nickel Company of Canada, Limited

H. E. Pearson, M.C., Président du conseil, Selkirk Holdings Limited
- Ronald W. Pearson, D.S.O., M.C.

J. Alex. Prud'homme, C.R., Administrateur et vice-président, Aluminum Company of Canada, Limited

Renault St-Laurent, C.R., St-Laurent, Monast, Desmeules & Walters, avocats

Frank A. Sherman, Président du conseil, Dominion Foundries and Steel, Limited

Frank H. Sherman, Président, Dominion Foundries and Steel, Limited

John H. Taylor, Président, Liquifuels Limited

Edgar F. Tolhurst, Président du conseil, Tolhurst Oil Limited

Stanley M. Wedd, Administrateur, International Business Machines Company Limited

D. G. Wilmet, Président, Anthes Imperial Limited

J. Elmer Woods, Président, The Monarch Life Assurance Company

G. D. de S. Wetherspoon, D.S.O., E.D., C.R., Vice-président et administrateur, The T. Eaton Co. Limited

National Trust

SINCE 1898

Le moment n'est pas venu de supprimer les mesures actuelles de restriction

potins financiers

Les Bourses de Montréal et de Toronto paraissent irrégulières, hier, à cause des prises de profits nombreuses. La Bourse de N.Y., qui avait été fort réactive, au point de perdre 10 points, en moyenne, à un moment donné, hier, était plus résistante et en fermeture, l'indice des industriels de DJ clôturait 4,40 points plus bas à 794,59. Les valeurs «clé» s'affaissaient, hier sur la Bourse de Londres.

En dépit de la négation par Washington qu'il y aurait une augmentation de 5 p.c. dans les taxes au E.U., le sentiment spéculatif américain ne paraissait guère rassuré hier. Quant aux spéculateurs canadiens, sachant maintenant à quoi s'en tenir, vis-à-vis du mini-budget de la veille, ils paraissent y attacher une certaine importance défavorable au marché.

La prédiction de recettes moindres par G.E. fut considérée comme un mauvais augure pour les recettes de bien d'autres entreprises l'an prochain.

Le taux de croissance économique du Canada pourrait bien se contracter de 2 p.c. l'an prochain, au dire du sous-ministre des finances, au fédéral. Le produit national brut ne monterait que de 4 p.c. en 1967 vs 6 p.c. cette année.

Harding Carpets Ltd a gagné \$2,24 l'action durant l'exercice clos le 31 octobre vs \$2,16 précédemment.

La nouvelle que Denison Mines avait acheté 10 p.c. des actions de la compagnie Canadement Co. à un prix excédant \$33,50 expliquerait la vague hier des actions de la dernière compagnie à 34 1/4.

Frigitars glissa de 1 cts à 25 cts hier, à la suite de la suspension des transactions, hier, par la Bourse Canadienne. Elle cessait toute opération le 30 décembre 1966.

Les actions ordinaires de The United Steel Companies Ltd se vendront aujourd'hui ex-dividende 7 p.c. l'action.

En septembre de cette année, il a été payé en argent et salaires au pays \$2,476,000,000 soit 2,7 p.c. de plus que durant le mois précédent et soit 11,4 p.c. de plus que durant le même mois l'an dernier. Rien de surprenant que maintes industries verront leurs profits à venir se contracter... d'autant plus que plusieurs ne peuvent passer les augmentations précitées aux consommateurs.

Un professeur de l'université Carleton a condamné la psychologie de dépression qui rend les banquiers aussi peu loquaces. Les banques à charte, laisse-t-il entendre, devraient être obligées d'imiter les subdivisions de chacune des actions ordinaires et de la classe «A» de l'entreprise, à raison de 2 pour 1, sous réserve d'approbation de ce fractionnement par les actionnaires au cours d'une assemblée qui aura lieu le 8 février 1967 et de l'émission de lettres patentes supplémentaires.

Les détenteurs d'actions ordinaires de Cassiar Asbestos Corporation Limited, inscrits le 31 janvier 1967, auront le droit de souscrire à des actions additionnelles ordinaires, à raison de 1 nouvelle action pour chaque 10 actions détenues, au prix de \$12,00 l'action. Les droits expireront le 28 février 1967.

La Bourse de Montréal a été notifiée par les administrateurs de Harding Carpets Ltd que ces derniers ont approuvé la subdivision de chacune des actions ordinaires et de la classe «A» de l'entreprise, à raison de 2 pour 1, sous réserve d'approbation de ce fractionnement par les actionnaires au cours d'une assemblée qui aura lieu le 8 février 1967 et de l'émission de lettres patentes supplémentaires.

Les prêts aux agents de change, membres des Bourses de Montréal et Canadienne, à l'occasion du 30 novembre 1966, à la forme et des affaires, le chiffre de \$36,711,795 à rapprocher de \$39,290,778 au 31 octobre 1966 et au regard de \$31,801,851 au 30 novembre 1965. Comme on le constate la place locale est en meilleure position technique.

Les avocats de Copper Man Mines Limited ont avisé la Bourse Canadienne qu'à la suite de circonstances, hors du contrôle de la compagnie, le complément du programme des travaux de sondage au diamant sur les 14 claims miniers contigus non brevetés situés dans la région de Pine Point, T.N.O., n'est pas réalisable avant le printemps prochain et, après des négociations avec le vendeur, la compagnie a obtenu un prolongement jusqu'au 15 juin 1967, sans considération, de pouvoir exercer l'option d'achat des claims en question, selon les clauses de l'accord conclu avec John Sadowski, de Toronto, le 10 janvier 1966, tel qu'amendé.

Un vérificateur taxe le ministre fédéral des finances d'avoir été négligeant dans l'affaire de la Prudential Financial, après avoir été averti dès janvier que les choses ne tournaient pas rond.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Deux options sur des actions de compagnies n'ont pas été exercées

L'option, qui était due le 7 décembre 1966 et qui se rapportait à 100,000 actions d'International Norvalie Mines Limited, au prix de 35 cts chacune, en vertu de l'accord conclu avec J. Bradley Streif & Co. Limited, n'a pas été exercée et, en conséquence, ledit accord a donc pris fin. L'option, qui était due le 7 décembre 1966, et qui comprenait 100,000 actions de Lakehead Mines Limited, à 35 cts chacune, selon les clauses de l'accord en date du 2 juin 1966, conclu avec John Gordon & Co. Limited, n'a pas été exercée et, en conséquence, ledit accord a donc pris fin. Ces données démontrent, une fois de plus, que les spéculateurs doivent se garder de croire que parce qu'il y a des options sur telles ou telles actions de compagnies, que les cours de ces dernières coteront nécessairement à ces prix. C'est le contraire qui arrive bien des fois...

Pour la 4ième année consécutive, la Société Ford-Canada offre des bourses

Pour la quatrième année consécutive, la Société Ford-Canada annonce qu'elle offre des bourses annuelles aux jeunes artistes et exécutants en marge du Centenaire canadien, portant ainsi le montant total du programme à \$65,000. M. Karl E. Scott, président de Ford-Canada, annonce qu'en 1967, la compagnie va mettre \$20,000 à la disposition des Canadiens âgés de 14 à 28 ans qui font preuve de talents prometteurs dans les domaines de l'adance, de la musique instrumentale, du théâtre et du chant. En 1966, 121 jeunes Canadiens se sont partagé \$20,000 en prix. En 1965, 107 artistes avaient bénéficié de \$15,000 et en 1964, 70 de \$10,000. Ford-Canada a conçu ce programme pour marquer les 100 ans du Canada en 1967. M. Scott a également annoncé que le comité consultatif qui dirige ce programme se composera de nouveau du sénateur Donald Cameron, directeur de l'École des Beaux-Arts de Banff, du juge C.D. Stewart, de la Cour suprême de l'Ontario, et de M. Herman Geiger-Torel, directeur général de la Canadian Opera Company.

En marge des changements prévus dans l'exploitation de la raffinerie BP

On a institué, à la raffinerie BP de Montréal, un comité conjoint des travailleurs et de la direction, en vue d'apporter un règlement aux problèmes du personnel. Cette initiative s'est réalisée grâce à la collaboration de M. Jean-Robert Ouellet, directeur régional adjoint du service consultatif du personnel. La mise sur pied de ce nouveau comité a été annoncée aujourd'hui par M. S.B. Stewart, directeur de la raffinerie, et M. D. Serventi, président de la section locale 9-745 du syndicat international des travailleurs des industries pétrolière, chimique et atomique. Le comité sera formé d'un nombre égal de représentants du syndicat et de la direction et procédera à l'étude et à l'évaluation des problèmes auxquels doit faire face le personnel en raison des changements que l'on prévoit dans l'exploitation de la raffinerie. Le Dr G.G. Cloutier, professeur à l'Université de Montréal, agira à titre de président du conseil.

Les actionnaires de Bathurst Paper ont accepté les offres de Consolidated Paper

La Bourse de Montréal a été avisée que les offres de la Consolidated Paper Corporation ont été acceptées par les détenteurs combinés des actions de la classe A et ordinaires de Bathurst Paper; ce qui donnerait à la première entreprise le contrôle du vote majoritaire de Bathurst, dans n'importe quelle circonstance. Consolidated Paper, a donc absorbé toutes les actions de Bathurst Paper, déposées, et elle émettra ses nouvelles actions privilégiées et ses «warrants», en conformité avec les clauses insérées dans l'offre. Nous apprenons que Consolidated Paper émettra de nouvelles actions privilégiées sur-le-champ, conformément aux termes de l'offre. Consolidated offrirait 2 actions privilégiées nouvelles, d'une valeur au pair de \$25 chacune, plus 1 «warrant» d'achat d'action pour chaque action de la classe «A» de Bathurst et 1 nouvelle action privilégiée plus 1/2 «warrant» d'achat d'action pour chaque action ordinaire de Bathurst Paper. Un «warrant» d'achat d'action comporterait le privilège pour son détenteur de souscrire à 1 action ordinaire de Consolidated Paper à \$40 en tout temps jusqu'au 31 mars 1971 et, dans la suite, à \$45, en tout temps jusqu'au 31 mars 1975.

Marcel CLEMENT

NOUVEAUX DIRECTEURS DE LES MINOTERIES PHÉNIX LIMITÉE



Stephen A. Jarislowsky



Paul Chapdelaine, C.A.



Fernand R. Bibeau



John A. Lang

M. Gaston H. Phénix, Président de Les Minoteries Phénix Limitée, annonce l'élection récente de MM. Stephen A. Jarislowsky, Paul Chapdelaine, Fernand R. Bibeau et John A. Lang au Conseil d'Administration de la Compagnie. M. Jarislowsky est président de Jarislowsky, Fraser & Company Ltd., Directeur de Thompson & Sutherland Ltd., Office Equipment Company Ltd., et Fraser Brothers Ltd. M. Chapdelaine est président et directeur de Les Ciments du St-Laurent, directeur de La Compagnie d'Assurance Des Provinces Unies. M. Bibeau est Vice-président de Argo Construction Ltd., et Président de Schokbétou Québec Inc. M. Lang est Président et directeur de Les Sucres Raffinés Cartier Limitée. M. Jarislowsky fut nommé Président du Conseil d'Administration.

Bourse de New York

Pertes encore nombreuses à Wall Street, mais modifiées à la clôture

NEW YORK AFP — La cote a continué de se réplir mardi à Wall Street sous l'influence d'informations économiques défavorables: les commandes reçues par les producteurs de biens durables ont diminué en novembre et Chrysler a annoncé de nouvelles fermetures d'usines pour la fin de l'année. Cependant l'activité du marché a nettement diminué par rapport à celle de lundi. La baisse accusée de la veille avait été déclenchée par les déclarations du président de la compagnie General Electric annonçant que les bénéfices de la firme seraient inférieurs, cette année, à ceux de 1965.

L'action intéressée a subi de nouvelles baisses hier. Les spéculateurs ont en outre été découragés par l'incertitude, dont fait état la presse économique, au sujet de l'orientation générale des affaires.

La marge d'écart entre les baisses et les hausses s'est accrue par rapport à lundi: 721 valeurs ont clôturé en retrait contre 449 hausses.

Les établissements de prêt et d'épargne ont été à peu près les seuls compartiments bien tenus. L'association professionnelle intéressée a signalé que les dépôts d'épargne ont donné lieu en novembre à un excédent de \$640 millions contre un déficit de \$60 millions en octobre.

Les métaux non ferreux ont également été en hausse. Parmi les groupes les plus en baisse ont figuré les télévisions.

Parmi les autres groupes en retrait ont figuré les constructions électriques, les compagnies aériennes, les pharmaceutiques et les caoutchoucs.

Parmi les canadiennes, Distillers Seagrams a acquis 5-8 et International Nickel 1-8. Mais Canadian Pacific a reculé de 1-5-8. Massey-Ferguson de 5-8 et Granby Mining de 3-8.

Les titres ont en général fléchi à la Bourse américaine, au Canadian Marconi et Jupiter ont acquis 1-8 chacun, tandis que Scurry-Rainbow perdait 3-8. En clôture, l'indice des industrielles s'inscrivait à 794,59 en baisse de 4,40 points; 6,530-000 actions ont changé de main.

Dividendes

Imperial Oil Ltd., 50 cents, et 15 cents supplémentaires, 28 décembre, inscription le 5 décembre.

Victoria and Grey Trust Co., 14 cents l'action ordinaire, 15 décembre, inscription le 30 novembre.

Lake Dufault Mines Ltd., 75 cents, et 50 cents supplémentaires, 15 décembre, inscription le 28 novembre.

The Bell Telephone Co. of Canada Ltd., 63 cents l'action ordinaire, 16 janvier, inscription le 15 décembre.

Montreal Locomotive Works Ltd., 15 cents l'action ordinaire, 3 janvier, inscription le 15 décembre.

Shell Investment Ltd., 27 1/2 cents les premières actions privilégiées, 1er janvier, inscription le 19 décembre.

Canadian Industrial Gas and Oil Ltd., 27 1/2 cents l'action privilégiée, 1er janvier, inscription le 16 décembre.

Union Gas Co. of Canada Ltd., 6 1/4 cents l'action ordinaire, 1er février, inscription le 6 janvier.

General Products Mfg Corp. Ltd., 75 cents l'action de classe A; 75 cents l'action de classe B; 16 janvier, inscription le 30 décembre.

Belding-Corticelli Ltd., 17 1/2 cents l'action ordinaire, 1er février, inscription le 31 décembre.

Fittins Ltd., 40 cents l'action ordinaire, 1er janvier, inscription le 9 décembre.

Rapports financiers

Hayes-Dana Ltd., pour les trois mois se terminant le 31 octobre 1966: \$294,000 soit l'équivalent de 13 cents l'action au regard de \$302,000 et 17 cents l'action en 1965.

International Utilities Corp., pour les 12 mois se terminant le 30 septembre 1966: \$12,687,056 au regard de \$12,017,224 en 1965.

Husky Oil Canada Ltd., pour les 9 mois se terminant le 30 septembre 1966: \$4,703,000 au regard de \$3,721,000 en 1965.

La Société aérienne SAS a fait un profit de \$12,000,000, en 1965-66

Et elle achètera \$40,000,000 d'appareils

La société aérienne SAS a rapporté un profit de \$12,000,000 pour l'exercice terminé le 30 septembre et annonce l'achat de dix appareils DC-9-20 évalués à environ \$40,000,000, les pièces de rechange comprises, de la Douglas Aircraft Company.

M. Tore H. Nierit, président de SAS Inc., de New York, a déclaré que cet achat porte à environ \$200 millions la valeur totale des commandes de nouveaux jets et de pièces de rechange en voie d'exécution chez Douglas pour la SAS. Plusieurs pièces importantes du DC-9-20, dont les pièces d'assemblage des ailes et de la queue, seront fabriquées par la Douglas Aircraft (Canada) Limited, de Malton, Ont.

Au cours de l'exercice précédent le profit s'était élevé à \$14,500,000. Les opérations de la SAS furent affectées par une grève des pilotes qui dura 17 jours en juin dernier.

Le total des revenus de la SAS pour l'exercice se chiffrait par \$230,000,000 au regard de \$216,000,000 en 1964-65. Le profit d'exploitation a été obtenu après des déductions de \$16,500,000 pour l'amortissement par rapport à \$16,000,000 au cours de l'exercice précédent.

Quatre-vingt pour cent du profit servira à consolider le capital de la SAS. Le reste sera versé aux compagnies mères du Danemark, de la Norvège et de la Suède et sera assujéti aux impôts des gouvernements de ces pays.

Les revenus provenant du trafic de la SAS au cours de l'exercice accusent une hausse de 4 pour cent dans l'ensemble, soit une augmentation de trois pour cent en ce qui a trait au transport des passagers et de 13 pour cent pour la cargaison. Le coefficient de charge sur tout le réseau a été de 59,3 pour cent pour l'exercice au regard de 60,2 pour cent l'année précédente.

Le DC-9-20 pourra recevoir 80 passagers et sera mis en service sur les routes domestiques de la SAS ainsi que sur celles reliant les pays scandinaves.

Propulsés par des moteurs Pratt & Whitney délivrant 15,000 lb, les nouveaux appareils reprendront aux exigences des aéroports situés bien au nord que dessert la SAS. La livraison doit être effectuée en 1969.

Les autres commandes en voie d'exécution pour la SAS chez Douglas comprennent dix DC-9-40S, pouvant recevoir 99 passagers; cinq appareils pour 151 passagers DC-8-62S; un avion-cargo DC-8-62 et deux DC-8-63S pouvant recevoir 192 passagers.

En outre la société aérienne recevra cinq DC-9-30S en location en attendant la livraison des appareils de la série "40".

Cours des changes

Allemagne, deuts. m.	2726
Angleterre, livre	3.0205
Argentine, peso	.0044
Australie, dollar	1.21
Autriche, schilling	.0421
Belgique, franc	.0216
Bresil, cruzeiro	.00050
Chili, escudo	.2198
Danemark, couronne	.1569
Espagne, peseta	.0181
France, franc	.2185
Hollande, florin	.2993
Italie, lire	.001735
Japon, yen	.002990
Mexique, peso	.0667
Etats-Unis, dollar	1.089-32
Norvège, couronne	.1513
N. Zélande, livre N.Z.	3.0113
Pérou, sol	.0406
Suède, couronne	.2093
Suisse, franc	.2505
Tchécoslovaquie, cour.	.1508
Vénézuéla, bolivar	.2415

NOMINATION CHEZ LES MINOTERIES PHÉNIX LTD



Guy Tremblay

M. Gaston H. Phénix, président de Les Minoteries Phénix Limitée, annonce la nomination récente de M. Guy Tremblay au poste de vice-président de la compagnie. Depuis les quatre dernières années, M. Tremblay occupe le poste de gérant général et est directeur.

BANQUE NATIONALE DE PARIS

la plus grande banque française présente dans plus de 50 pays

Bourse de Montréal

Les pertes avaient principalement le caractère fractionnel sur la place locale

MONTRÉAL PC — Canada Cement est remonté, tandis que le reste du marché continuait sa marche descendante des derniers jours, mardi, à la Bourse de Montréal.

À la suite de la nouvelle que Denison Mines avait acheté 14 pour cent des parts de Canada Cement pour plus de \$33,50, les actions de cette compagnie sont montées à 38 5-8, pour fermer plus tard à 36 3-12 de plus qu'à la fermeture, lundi.

Les autres industrielles étaient généralement variées, alors que Labatt, ex-dividende, gagnait 3-4 à 19 1-4, Canada Tire et Famous Players gagnant chacun 1-2 à 14 et 31 1-2 respectivement.

CPR, ex-dividende, a perdu 1-5-8 à 55 5-8 et Weston A-3-8 à 18 3-8. DuPont a gagné 1-2 à 35 1-2 et Moore Corporation 5-8 à 85 3-4.

Bell Telephone a gagné 3-8 à 46, mais B. C. Telephone a glissé de 1-2 à 62 1-2.

Consolidated Paper a perdu 1-2 à 38 1-4, et Dome Pete, 1-5-8 à 36 1-4. IAC et Steel of Canada ont perdu chacun 3-8 à 20 3-8 et 19 3-8 respectivement.

À la bourse canadienne, Frigistors a perdu 30 cents atteignant le chiffre le plus bas pour l'année, soit 6 cents, après que la compagnie eût annoncé qu'elle suspendait ses opérations.

L'indice des Industrielles annonçait un recul de 0,23 à 147,24. L'indice composé a perdu 0,27 à 193,90. a147,24 le taohr daard aoin Le volume industriel était de 139,000 actions tandis que les mines indiquaient 706,500 actions comparées à 268,700 et 664,900 lundi.

AVIS DE DIVIDENDE

Un dividende de \$0,45 par action, pour le semestre se terminant le 31 décembre 1966 plus un extra de \$0,20 par action furent déclarés payables le 3 janvier 1967 aux actionnaires inscrits le 20 décembre 1966. SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION ET DE FIDUCIE Le directeur général Jacques ST-AUBIN

Contre l'inflation

Comme il y a encore des signes d'inflation dans l'économie canadienne, "le moment n'est pas encore venu de supprimer les mesures actuelles de restriction," estime la Revue des Affaires de décembre de la Banque de Montréal, qui vient de paraître.

Passant en revue les réalisations de l'économie au cours de 1966, la B de M fait observer que, depuis quelques mois, l'on s'achemine vers un équilibre plus satisfaisant des forces de la demande et de l'offre. "Bien qu'il reste beaucoup d'incertitudes, nous pouvons maintenant envisager les mois à venir avec la confiance assurée que l'expansion, qui dure depuis près de six années, va se poursuivre, mais avec moins de pressions et moins de distorsions qu'on n'en a connu au cours de l'année passée."

Tensions dans l'économie

La B de M dit que l'on a constaté beaucoup de tensions et d'efforts dans l'économie en 1966, mais qu'il fallait évidemment une adaptation au surchauffement qui a marqué le début de l'année.

"Ce que l'on a fait jusqu'ici dans ce sens semble, en général, avoir été accompli sans grave désorganisation. Pour une bonne part, cette adaptation s'est faite sous l'effet d'une politique monétaire très restrictive."

Dans le domaine de la politique fiscale, quelques mesures visant à atténuer les pressions inflationnistes ont été présentées en mars."

Cependant, s'il y a eu des réductions pour certains projets de dépense du gouvernement fédéral, elles ont été contrebalancées par des accroissements de dépenses dans d'autres."

"En outre, les dépenses grandissantes des provinces et des municipalités continuent d'avoir de grandes exigences à l'égard de l'économie."

La B de M note que le gain dans le total de la production pour 1966 atteindra au moins 50 pour cent de plus qu'on ne croyait possible à ce moment-ci l'an dernier.

Au moment où l'on faisait des pronostics vers la fin de 1965, on avait prévu que les conditions de crédit allaient avoir un effet déprimant pour les ventes de détail, les investissements de capitaux et la construction des maisons d'habitation, et sur l'activité économique en général.

"Et c'est bien ce qui est arrivé, constate la banque, mais d'une façon beaucoup moins prononcée qu'on ne l'avait prévu."

Forte progression

Les premiers mois de l'année ont été très actifs, la production industrielle, l'emploi et les prix continuant de monter vivement.

(Suite à la page 11)

SOGENA INC.

DIVIDENDE No 10

Actions ordinaires

AVIS EST DONNE qu'un dividende de \$0,125 par action sera payé le 16 janvier 1967 aux détenteurs d'actions ordinaires enregistrés le 31 décembre 1966. Le dividende représentera le quatrième versement trimestriel sur le dividende de \$0,50 par action déclaré à l'assemblée du conseil d'administration de la compagnie tenue le 10 mars 1966.

M. BRASSEUR, secrétaire
Montréal, Québec,
le 19 décembre 1966.

ÉLU ADMINISTRATEUR DE LA CONTINENTAL CAN



M. Murray G. Ross

M. E. Ewart Fry, président, annonce l'élection M. Murray G. Ross, M.A., Ed.D., D.C.L., au poste d'administrateur de la Continental Can Company of Canada Limited. M. Ross, éminent éducateur canadien, est président de l'Université York de Toronto, et auteur de nombreux livres sur l'éducation et la jeunesse. Il est "fellow" de l'American Sociological Association, membre de l'American Academy of Political and Social Science et de l'American Association for the Advancement of Science.

A la présidence d'une nouvelle brasserie

LONDRES — M. Sean Lemass, qui a pris sa retraite le mois dernier après avoir été durant sept ans premier ministre de l'Irlande, a accepté de devenir président d'une nouvelle brasserie établie à Dublin en vertu d'une entente entre Canadian Breweries Limited et Charrington United Breweries of Britain.

Le communiqué émis par la brasserie Charrington dit que M. Lemass, âgé de 67 ans, sera à la tête de l'administration de la nouvelle brasserie United Breweries of Ireland. La compagnie travaillera à augmenter ses ventes en Irlande et entend développer un commerce actif de vins et spiritueux.



LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

DIVIDENDE NO 314

Un dividende de douze cents par action du Capital verse de cette Banque a été déclaré pour le trimestre courant, payable le ou après mercredi le 1er février 1967, aux actionnaires inscrits, vendredi le 30 décembre 1966, à trois heures, p.m. Par ordre du Conseil d'administration, LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, ANTONIO RAINVILLE, Montréal, le 6 décembre 1966.

JOHNSON & HIGGINS (CANADA) LIMITED
WILLIS, FABER AND COMPANY LIMITED
WILLIS FABER REDMOND & SHAUGHNESSY LTD.

ANNONCER

LA FUSION DE LEURS AFFAIRES AU CANADA

EN DATE DU 1er JANVIER 1967

SOUS LA RAISON SOCIALE

JOHNSON & HIGGINS WILLIS FABER LTD.

BUREAUX

PLACE VICTORIA

MONTRÉAL 3

TÉLÉPHONE 878-1781

VANCOUVER - WINNIPEG - TORONTO - MONTRÉAL - CITE DE QUEBEC

FILIALE AU CANADA

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE
POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE S.F.C.I. LTÉE

Montréal: Tour de la Bourse, Place Victoria—Tél.: 866-8712
Québec: 500 est, Grande-Allée—Tél.: 529-0457

Financement d'opérations de commerce

NOMINATIONS CHEZ MIDLAND-OSLER



C.F. ROBERTS

Monsieur Leslie E. White, Directeur résident de Montréal, a le plaisir d'annoncer la nomination de M. C.F. Roberts, au poste de Gérant du bureau de Montréal. Par le fait même M. L.W. Holland assumera la responsabilité complète de Montréal Institutional Equity chargé de la division de ses fonctions de Gérant de la Division d'Outre-Mer. MIDLAND-OSLER SECURITIES LTD., 800 Place Victoria, Montréal, P.Q.

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Net
Alcan	2040	510	910	910	+10
Alcan 4 1/2	400	510	910	910	+10
Alcan 5 1/2	210	510	910	910	+10
Alcan 6 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 7 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 8 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 9 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 10 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 11 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 12 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 13 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 14 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 15 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 16 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 17 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 18 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 19 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 20 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 21 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 22 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 23 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 24 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 25 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 26 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 27 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 28 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 29 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 30 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 31 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 32 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 33 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 34 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 35 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 36 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 37 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 38 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 39 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 40 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 41 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 42 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 43 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 44 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 45 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 46 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 47 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 48 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 49 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 50 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 51 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 52 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 53 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 54 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 55 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 56 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 57 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 58 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 59 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 60 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 61 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 62 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 63 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 64 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 65 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 66 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 67 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 68 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 69 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 70 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 71 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 72 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 73 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 74 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 75 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 76 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 77 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 78 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 79 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 80 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 81 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 82 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 83 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 84 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 85 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 86 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 87 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 88 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 89 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 90 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 91 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 92 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 93 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 94 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 95 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 96 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 97 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 98 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 99 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 100 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 101 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 102 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 103 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 104 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 105 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 106 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 107 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 108 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 109 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 110 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 111 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 112 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 113 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 114 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 115 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 116 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 117 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 118 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 119 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 120 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 121 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 122 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 123 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 124 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 125 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 126 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 127 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 128 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 129 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 130 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 131 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 132 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 133 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 134 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 135 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 136 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 137 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 138 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 139 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 140 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 141 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 142 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 143 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 144 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 145 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 146 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 147 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 148 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 149 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 150 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 151 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 152 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 153 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 154 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 155 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 156 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 157 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 158 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 159 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 160 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 161 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 162 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 163 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 164 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 165 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 166 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 167 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 168 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 169 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 170 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 171 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 172 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 173 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 174 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 175 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 176 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 177 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 178 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 179 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 180 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 181 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 182 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 183 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 184 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 185 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 186 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 187 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 188 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 189 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 190 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 191 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 192 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 193 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 194 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 195 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 196 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 197 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 198 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 199 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 200 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 201 1/2	310	510	910	910	+10
Alcan 202 1/2	310	510	910	910	+1



Faudra-t-il les payer pour qu'ils y aillent ?

Les jeunes souhaitent que le ministère de l'éducation nationale les aide financièrement à participer aux activités du pavillon de la jeunesse à l'Expo. Ce souhait, manifesté dans un récent communiqué diffusé par le Comité consultatif de la jeunesse, paraît sympathique, au moins de prime abord.

Mais il faut bien admettre, à la réflexion, que cette demande n'est pas tellement réaliste. Qu'ils réclament, ces jeunes insatiables, que le ministère de l'éducation commande l'un ou l'autre secteur d'activité du pavillon de la jeunesse, soit. Mais de là à prétendre que leur action au sein des divers comités (accueil, logement, publicité, journées thématiques, etc.) justifie qu'on leur donne gratuitement un passeport de saison, il y a peut-être une marge. Que l'on sache, des scouts qui se rendent à un jamboree par exemple acceptent de faire quelques dépenses et cela ne les empêche pas de participer de constructive façon à toutes les activités du jamboree.

Suffira-t-il qu'un jeune membre d'un comité du logement participe à une douzaine de réunions pour obtenir la libre entrée sur les terrains de l'Expo pendant six mois ? A ce train là, il n'y aurait pas beaucoup de Montréalais qui paieraient leur entrée, car, en 1967, nous serons tous, peu ou prou, engagés dans l'organisation de quelque chose, dans l'accueil de nos homologues, qu'ils soient cordonniers ou pilotes de chasse.

Faudrait-il voir à voir et ne pas verser quand même dans l'abus des laissez-passer qu'on distribue pour une foule de réunions comme ces courses automobiles où l'on voit de jeunes nymphètes arborer sans rire un insigne de "mécanicien", à croire qu'elles ont développé leurs pectoraux en soulevant des blocs moteurs ou des différentiels.

Ces exigences des professionnels de la revendication en manteaux de daim rappellent étrangement certains incidents de réfectoire et de terrains de stationnement qui illustrent, en d'autres temps, la curieuse conception qu'ont certains jeunes gens de la gratuité scolaire.

Pour être constructif, rappelons ici que le "passeport jeunesse" (valable pour toute la saison de l'Expo) se vend \$20.00 jusqu'au 28 février. De cette date au 28 avril, on pourra l'acheter encore pour \$22.50. Pendant l'Expo, il coûtera \$30.00.

Vingt dollars, ça fait combien de pizzas chez Vito, combien de soirées dans une discothèque ?

Terre des collégiens orateurs

La section du collège de Lévis de l'Association de la jeunesse canadienne a été chargée, cette année encore, de l'organisation du concours oratoire intercollégial. Ce ne serait point tellement l'endroit de parler de ce concours si les responsables, précisément, n'avaient choisi pour thème, cette année, celui de l'Expo emprunté à Saint-Exupéry qui reste, à moins qu'il ne le redevenne, un héros digne de l'admiration des jeunes.

Le concours oratoire intercollégial est patronné par le Conseil de la vie française, par les ministères de l'éducation nationale et des affaires culturelles ainsi que par plusieurs compagnies d'assurances. La finale, qui aura lieu le 16 mars 1967, se tiendra au collège de l'Assomption, dans le cadre des manifestations marquant le 250^e anniversaire de fondation de la localité.

Dans le feuillet documentaire fourni par les organisateurs aux collégiens et aux collégiennes, la question est notamment posée de savoir dans quelle mesure l'homme de la terre a su éviter d'être écrasé par les techniques qu'il a mises en œuvre pour son bien-être et qui menacent de se tourner contre lui. "Tant qu'il n'aura pas pris conscience de sa responsabilité envers ses frères, tant qu'il n'aura pas réussi à bâtir — en commun et pour tous — une cité harmonieuse et heureuse, la Terre des Hommes n'est-elle pas un vain mot ?"

C'est à ces questions, et à bien d'autres, qu'inspire le souci d'égalité qui anime la jeunesse 1967 comme il a animé la jeunesse de toutes les époques, que les concurrents tenteront de répondre. Et pour que ces réponses portent, les jeunes participants recourront à toutes les ressources de l'art oratoire.

Détails techniques sur le déroulement du concours oratoire intercollégial (26^e du nom) :

— les candidats seront choisis dans les institutions avant le 23 février (un(e) candidat(e) par collège) ;

— les demi-finales auront lieu avant le 7 mars ;

— la finale se tiendra le ou vers le 16 mars 1967.

en devenir

L'INSTITUT ROYAL D'ARCHITECTURE SUGGÈRE :

Un plan général plutôt que des règlements de zonage

Le pouvoir d'adopter des règlements de zonage tels qu'on les entend actuellement devrait être remplacé ou complété par le pouvoir de réglementer certains aspects de la construction d'immeubles ou de groupes d'immeubles d'après un plan général d'aménagement. Cette réglementation permettrait de déterminer au moment de la demande de permis de construction les questions de détail qui le sont habituellement par un règlement de zonage de portée générale.

Aussi, dans le cas de secteurs à vocation d'habitat, la loi devrait limiter le pouvoir d'établir des règlements de zonage à ce qui est nécessaire pour faire en sorte que l'aménagement se fasse selon un plan d'ensemble ; et aucun règlement ne devrait être imposé à moins qu'un tel plan n'ait été dressé au préalable.

Le comité suggère donc pour chaque municipalité un règlement général, un plan d'aménagement global qui vise à répondre à une grande variété de zones. Si une prescription au sujet, par exemple, de la distance entre la maison et la rue ne peut se justifier rationnellement, elle ne doit pas être établie à moins que le conseil municipal ne se rende parfaitement compte qu'en l'édictant il impose ses goûts à la population. Un règlement, selon les experts, doit être conçu de façon à répondre à autant de goûts que possible et, ainsi, à porter les "aménagements" à offrir le plus grand choix de conditions urbaines.

Le rapport souligne que, dans la plupart des régions du pays, une réorganisation du gouvernement local s'impose pour permettre aux administrateurs aux prises avec des problèmes d'urbanisation de disposer du personnel et des fonds requis pour régler ces problèmes.

Le rapport du comité d'étude affirme d'autre part que qui suit : "Bien qu'une utilisation assez homogène de certaines zones puisse présenter des avantages, il ne semble exister aucune raison valable de proscrire pour de grandes zones un seul type d'habitation. Un mélange contrôlé de divers genres de maisons et d'appartements peut être assuré par la réglementation de chaque projet particulier d'aménagement ou par des règlements d'application générale, par l'établissement de petites zones ou un nombre restreint de types différents de maisons et d'immeubles d'appartements sont autorisés dans le même voisinage."

Selon le comité d'étude, les règlements de zonage applicables aux régions non encore aménagées ou à la veille d'être réaménagées ont été trop simplifiés. Ainsi, ils peuvent amener de fortes entraves à l'originalité.

Ce rapport est disponible, au prix de cinquante cents, à l'Institut royal d'architecture du Canada, 151, rue Slater, Ottawa, 4).



C'était hier, pour bien des enfants hospitalisés à Sainte-Justine, le vrai jour de Noël, jour de dépouillement des arbres et jour de la visite du Père Noël. La cérémonie a été marquée d'un thé d'honneur et d'une bénédiction des arbres par le père Jean-Marc Daoust, S.J., aumônier de l'hôpital.

(Photo Keystone — Le Devoir)

Réponse "positive et sereine" de l'épiscopat français à la mise en garde du cardinal Ottaviani

PARIS — L'épiscopat français vient de faire connaître la réponse qu'il adressera au préfet de la congrégation de la doctrine de la foi (ancien Saint-Office) à la suite d'une mise en garde du cardinal Ottaviani aux évêques du monde entier.

Cette mise en garde attirait l'attention sur des "abus grandissants" dans l'interprétation des enseignements du concile et appelait à la hiérarchie son devoir de guider le mouvement de rénovation commencé par Vatican II.

La réponse des évêques de France est "positive et sereine".

Certes, affirme l'épiscopat français, "des difficultés doctrinales existent, mais un effort résolu est déjà engagé pour les surmonter". En outre, estime-t-il, "l'élan missionnaire et l'espérance spirituelle, renforcés par le concile, l'empêchent de beaucoup sur les motifs d'inquiétude".

Les grandes lignes du document ont été rendues publiques lors d'une conférence de presse convoquée à l'issue de la session d'hiver du conseil permanent de l'épiscopat.

Mgr Stourm, archevêque de Sens et président de la commission épiscopale des moyens de communication sociale, qui participait à cette rencontre avec les informateurs religieux a insisté sur le fait que l'on ne peut parler en France d'"erreurs doctrinales" proprement dites, mais tout au plus d'un certain "flottement".

En réponse à des questions des journalistes, il a indiqué que parmi les points doctrinaux qui font difficulté pour beaucoup se trouvent : l'Evangile de l'enfance, les miracles, le péché originel, la morale en situation, la transformation du sens de l'autorité, etc.

Il signale de plus le rôle des laïcs dans la vitalité de la pensée catholique en France, dans les mouvements apostoliques et dans les secteurs de la presse écrite et parlée, quelle soit neutre ou confessionnelle.

Le texte de la réponse de l'épiscopat français, préparé après consultation de dix évêques et de trente théologiens, avait été discuté lors de la dernière assemblée plénière des évêques, à Lourdes, à la mi-octobre. Remanié, le document a été revu par le conseil des cardinaux et le bureau doctrinal et, enfin, approuvé par le conseil permanent qui a tenu ses assises à Paris en fin de semaine dernière.

La mise en garde du cardinal Ottaviani avait causé une certaine surprise dans les milieux ecclésiastiques. Le document devait en principe demeurer secret, mais la presse mondiale en ayant publié de larges extraits hors contexte, la congrégation a jugé utile d'en rendre publique la version officielle intégrale, qui a paru depuis dans les Actes du Saint-Siège.

Si certains reconnaissent un certain progrès dans le fait que la congrégation de la doctrine de la foi prenne l'initiative de consulter les évêques nationaux, l'allure négative du document rappelle celle de l'ancien Saint-Office, avant la réforme introduite par Paul VI en décembre 1965.

Le cardinal Ottaviani soulignait que des "opinions erronées et audacieuses" apparaissent ici et là et troublaient "l'esprit d'un grand nombre de fidèles". Il énumérait ensuite "quelques-unes de ces opinions et de ces erreurs, sous forme d'exemple, telles qu'elles sont connues d'après les rapports d'hommes savants et d'ecclésiastes".

La lettre priait les ordinaires des lieux de s'efforcer d'enrayer ou de prévenir ces erreurs ou dangers, et demandait aux conférences épiscopales nationales d'en traiter et d'en faire rapport au Saint-Siège avant la fête de Noël de cette année.

Cette mise en garde porte la date du 24 juillet 1966.

Plutôt que de répondre, point par point, à la requête de la congrégation romaine, les évêques français ont préféré, par fidélité à l'enseignement et à l'esprit du concile, tout concentrer sur le Christ.

Le texte définitif s'étend sur dix pages dactylographiées et comporte trois parties : 1) comment se pose la question doctrinale en France ; 2) les principaux points de préoccupation ; 3) l'épiscopat français en face de ses responsabilités doctrinales.

Dans le premier point, l'épiscopat s'efforce de dégager les causes des difficultés doctrinales actuelles, leurs manifestations et leur ampleur ; dans le second, il traite les dix points de la lettre du cardinal Ottaviani en les traitant de façon globale autour de trois thèmes : Dieu et le Christ, l'Eglise, et la vie de l'homme ; en conclusion les évêques disent leur espérance en l'élan missionnaire actuel qui, croient-ils, l'empêchera de beaucoup sur "les motifs d'inquiétude".

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 9 décembre 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Rinal Handberg, Sfr. Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 14^e jour de décembre 1966, sous le numéro 1953836.

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

JOHN BEST, journaliste, des cités et district de Montréal, et y résidant au 3220 rue Barclay, appartement 1, demandeur.

— vs —
DAME JEANNE McCULLUM, fille majeure et usant de ses droits, des cités et district de Montréal, autrefois résidant au 3838 est, rue Rachel, appartement 1, et présentement de lieux inconnus, défenderesse.

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné à la défenderesse, DAME JEANNE McCULLUM, de comparaître d'ici un mois de la dernière publication. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure à votre intention.

Montréal le 15^e jour de décembre 1966.
MARIO DUCLOS, notaire adjoint, c.s.m.
Me J.R. BOGANTÉ, c.r., avocat.
159, rue Craig, Suite 916, Montréal, P.Q.
Procureur du demandeur.

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

JULES KRCMERY, propriétaire de taxis, domicilié au no. civique 6755 rue Wilderton, en la cité et district de Montréal, demandeur.

— vs —
GUY ARRELLE, artisan, domicilié au no. civique 2339 rue Moreau, en la cité et district de Montréal, défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au défendeur, GUY ARRELLE, de comparaître d'ici un mois de la dernière publication. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure à votre intention.

Montréal le 15^e jour de décembre 1966.
MARIO DUCLOS, notaire adjoint, c.s.m.
Mes Saintonge & Ranger, avocats.
170, rue, boul. Dorchester, Montréal 18, P.Q.
Procureurs du demandeur.

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

MONSIEUR MARCEL BOURDEAU, domicilié et résidant au 1202 rue St-Jean, à Chambly, district de Montréal, demandeur.

— vs —
DAME MONIQUE PELOSSE, épouse séparée de biens dudit Marcel Bourdeau, domiciliée et résidant au 1202 rue St-Jean à Chambly, district de Montréal, défenderesse.

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné à la défenderesse, DAME MONIQUE PELOSSE, de comparaître d'ici un mois de la dernière publication. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure à votre intention.

Montréal le 15^e jour de décembre 1966.
ANDRÉ NOËL, notaire adjoint, c.s.m.
Me Pierre LALONDE, avocat, 10339, boul. St-Laurent, suite 6, Montréal, P.Q.
Procureur du demandeur.
Domicile élu : 4^e est, rue Notre-Dame, suite 503, Montréal, P.Q.

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

DAME BRIGITTE ELLIOTT, épouse séparée de biens suivant contrat de mariage d'André Bourassa et LÉO ANDRÉ BOURASSA, entrepreneur, tant personnellement que pour assister son époux aux fins des présentes en tant que besoin est, tous deux domiciliés au 3457 rue Lacordaire, dans la cité et district de Montréal, demandeurs.

— vs —
JOSEPH CARBONNEAU, et CLAUDE DROLET, 320^e Des Erables, dans la cité de Grand-Mère, district de St-Maurice, défendeurs.

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au défendeur JOSEPH CARBONNEAU de comparaître d'ici un mois de la dernière publication. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure à votre intention.

Montréal, 15^e jour de décembre 1966.
RAYMOND PILON, notaire adjoint, Deschênes, De Grandpré, Colas, Godin, Coderre & Lapointe, avocats.
2501 Tour de la Bourse, Place Victoria, Montréal 3, procureurs des demandeurs.



CITE DE WESTMOUNT

REGLEMENT 699

Avis est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner qu'un règlement intitulé : "REGLEMENT CONCERNANT LE FONDS DE PENSION DE LA POLICE ET DES POMPIERS DE LA CITE DE WESTMOUNT", a été adopté par le conseil municipal de la Cité de Westmount à une assemblée générale tenue à l'hôtel de ville, ce lundi 19 décembre 1966.

Les détails se rapportant à ce dit règlement sont inclus au complet dans ce règlement 699, lequel est à la portée, pour inspection, de toutes les personnes intéressées, au bureau du greffier, à l'hôtel de ville de la Cité de Westmount.

Donné à Westmount ce vingt et unième jour de décembre 1966.
M.L. TUCKER, maire.
R.B. SEAMAN, greffier.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
CTA - 66 - 11312
pour 10 h. 30 a.m. (h.n.e.)
le mardi 3 janvier 1967

FOURNITURE D'ESSENCE, CARBURANT DIESEL ET HUILE COMBUSTIBLE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document, lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h.30 a.m. à 4h.45 p.m. à l'endroit suivant :

Direction des Contrats, Bureau no 809, HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de six mille dollars (\$6,000), chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-soumissionnaires :
B. Lacasse - W.E. Johnson, Montréal, le 16 décembre 1966.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
DMY - 66 - 11310
pour 10 h. 30 a.m. (h.n.e.)
le mardi 10 janvier 1967

REGION MONTMORENCY

FOURNITURE DE DEUX (2) TRANSFORMATEURS DE PUISSANCE TRI-PHASES 10/13.3 MVA

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document, lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h.30 a.m. à 4h.45 p.m. à l'endroit suivant :

Direction des Contrats, Bureau no 809, HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de douze mille dollars (\$12,000), chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-soumissionnaires :
B. Lacasse - W.E. Johnson, Montréal, le 16 décembre 1966.

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 9 décembre 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Rinal Handberg, Sfr. Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 14^e jour de décembre 1966, sous le numéro 1953836.

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

THE ROBERT SIMPSON MONTREAL LIMITED, corps politique d'incorporation, ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans la cité et district de Montréal, 977 ouest, rue Ste-Catherine, demanderesse.

— vs —
EDWARD TREMBLAY, gentilhomme, des cités et district de Montréal, y résidant à 1180 rue Drummond, appartement 6, défendeur.

Il est ordonné au défendeur EDWARD TREMBLAY, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure, de comparaître dans un délai de trente jours.

Montréal, 13 décembre 1966.
WILFRID LEFEBVRE, greffier adjoint, C.P.M.

Mes Geoffroy & Prud'homme, 612 ouest, rue St-Jacques, Montréal 3, Québec, Avocats de la demanderesse.

CITE DE WESTMOUNT

REGLEMENT 698

Avis est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner qu'un règlement intitulé : "REGLEMENT CONCERNANT LE FONDS DE PENSION GENERAL DE LA CITE DE WESTMOUNT" a été adopté par le conseil municipal de la Cité de Westmount à une assemblée générale tenue à l'hôtel de ville ce lundi 19 décembre 1966.

Les détails concernant ce dit règlement sont inclus au complet dans ce règlement 698, lequel est à la portée, pour inspection, de toutes les personnes intéressées, au bureau du greffier, à l'hôtel de ville de la Cité de Westmount.

Donné à Westmount ce vingt et unième jour de décembre 1966.
M. L. TUCKER, maire.
R.B. SEAMAN, greffier.

AVIS aux entrepreneurs

Des soumissions cachetées, adressées au soumissionnaire dans des enveloppes fournies par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et portant la mention "SOUSMISSION POUR CONTRAT NO 688" concernant :

POUR L'CONSTRUCTION D'UN CANAL DE DERIVATION REGION DE L'EST, COTE-SAINTE-CATHERINE.

seront reçues au bureau de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, immeuble Majestic, 306, rue Cooper, Ottawa, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure normale de l'Est, le jeudi 29 décembre 1966.

On pourra obtenir les plans, devis, formule de soumission, conditions de travail et formule de contrat en s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef, 359, rue Ferrier, Montréal 96 (P.Q.), ou au secrétaire, immeuble Majestic, 306, rue Cooper, Ottawa (Ont.), ou au directeur de la région de l'Est, bureau principal de l'Administration de la voie maritime, Saint-Lambert (P.Q.), contre le versement de cent dollars (\$100) montant qui sera remboursé sur remise en bon état des documents soumissionnés dans les trente jours de la date fixée ci-dessus pour la réception des soumissions. Le dépôt sera confisqué si les documents ne sont pas renvoyés dans le délai susmentionné.

Le soumissionnaire doit fournir soit un dépôt afférent à la soumission, soit une garantie de soumission, représentant 10 p. 100 de la soumission, pour laquelle il s'engage à passer un contrat en bonne et due forme selon le modèle qui fait partie des documents relatifs à la soumission, et à satisfaire l'Administration quant au cautionnement exigé.

Il ne sera tenu compte que des soumissions présentées conformément à nos indications.

L'Administration ne s'engage à accepter aucune soumission, même la plus basse.

Le Secrétaire,
L. BELAND
ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT
OTTAWA, le 16 décembre 1966

AVIS aux entrepreneurs

Des soumissions cachetées, adressées au soumissionnaire dans des enveloppes fournies par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et portant la mention "SOUSMISSION POUR CONTRAT NO 688" concernant :

POUR L'CONSTRUCTION D'UN CANAL DE DERIVATION REGION DE L'EST, COTE-SAINTE-CATHERINE.

seront reçues au bureau de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, immeuble Majestic, 306, rue Cooper, Ottawa, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure normale de l'Est, le jeudi 29 décembre 1966.

On pourra obtenir les plans, devis, formule de soumission, conditions de travail et formule de contrat en s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef, 359, rue Ferrier, Montréal 96 (P.Q.), ou au secrétaire, immeuble Majestic, 306, rue Cooper, Ottawa (Ont.), ou au directeur de la région de l'Est, bureau principal de l'Administration de la voie maritime, Saint-Lambert (P.Q.), contre le versement de cent dollars (\$100) montant qui sera remboursé sur remise en bon état des documents soumissionnés dans les trente jours de la date fixée ci-dessus pour la réception des soumissions. Le dépôt sera confisqué si les documents ne sont pas renvoyés dans le délai susmentionné.

Le soumissionnaire doit fournir soit un dépôt afférent à la soumission, soit une garantie de soumission, représentant 10 p. 100 de la soumission, pour laquelle il s'engage à passer un contrat en bonne et due forme selon le modèle qui fait partie des documents relatifs à la soumission, et à satisfaire l'Administration quant au cautionnement exigé.

Il ne sera tenu compte que des soumissions présentées conformément à nos indications.

L'Administration ne s'engage à accepter aucune soumission, même la plus basse.

Le Secrétaire,
L. BELAND
ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT
OTTAWA, le 16 décembre 1966

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR"

844-3361

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 9 décembre 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Rinal Handberg, Sfr. Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 14^e jour de décembre 1966, sous le numéro 1953836.

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

J.A. PRESEAU, opérateur de Metro, des cités et district de Montréal, y résidant et domicilié à 2489 est, rue Jean-Talon, app. 9, demandeur.

— vs —
EUDORE BRIERE, des cités et district de Montréal, y résidant et domicilié à 2489 est, rue Jean-Talon, app. 9, défendeur.

Il est ordonné au défendeur EUDORE BRIERE, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure, de comparaître dans un délai de trente jours.

Montréal, 15 décembre 1966.
WILFRID LEFEBVRE, greffier adjoint, C.P.M.

Mes Louis A. De Zwikre, C.R., 435 rue McGill, suite 401, Montréal, Québec, Avocat du demandeur.

CITE DE WESTMOUNT

REGLEMENT 698

Avis est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner qu'un règlement intitulé : "REGLEMENT CONCERNANT LE FONDS DE PENSION GENERAL

4 Boutiques de SKI

CADEAUX POUR LE SKIEUR

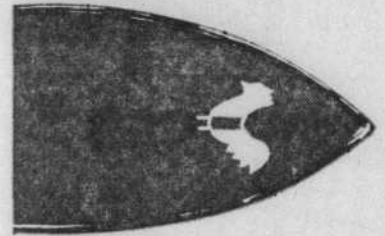


SKIS

VR 17

Fibre de verre

\$179⁵⁰



SKIS

'ALLAIS MAJOR'

métalliques

\$149⁹⁵



SKIS

ALU FISHER

"WEDLEKING"

métalliques

\$109⁵⁰



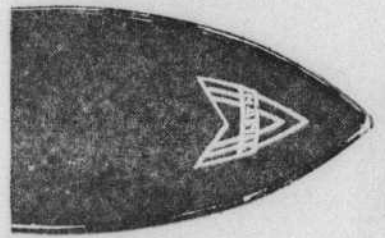
SKIS

"Alu Steel Fisher

President"

métalliques

\$169⁵⁰



SKIS

KASTLE "2000"

métalliques

\$149⁵⁰

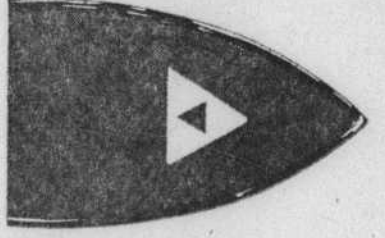


SKIS

"KITZBUHEL"

métalliques

\$54⁹⁵



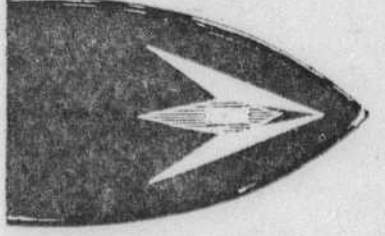
SKIS

INNSBRUCK

(bois) KOOFIX

SPEC.

\$29⁹⁵



SKIS

IMURA (bois)

"ASPEN"

\$19⁹⁵



BOTTINES de SKI

5 boucles

"RIEKER"

complètement étanches

\$99⁹⁵



BOTTINES de SKI

"LE TRAPPEUR"

5 boucles — Chamonix

\$69⁹⁵

ET PLUSIEURS AUTRES MODELES AU CHOIX

Omer De Serres

1406, rue ST-DENIS (coin Ste-Catherine)
6955, rue ST-HUBERT (coin Bélanger)
CENTRE D'ACHATS WILBERTON (2785 Van Horne)
CENTRE D'ACHATS ROCKLAND (Village Mont-Royal)

• Stationnement facile et gratuit
• Ouvert tous les soirs jusqu'à 9:30 durant décembre les samedis exceptés.
Commandes téléphoniques 288-0251

NOTRE MAGASIN PRINCIPAL
1406, rue St-Denis
coin Ste-Catherine est à quelques pas de la sortie du Métro (St-Denis-Mont-Royal)

L'A-C-S-M fera de vous des skieurs

Les cours de ski du samedi matin, dans les parcs de la métropole, pour enfants de 7 à 17 ans, débuteront le 14 janvier et se termineront le 11 février.

Plus d'une quarantaine de moniteurs de ski de l'A.C.S.M. et de l'A.M.S.C., récemment diplômés pour l'enseignement du ski aux enfants, se rendront dans les cinq parcs de la ville tous les samedis matin de 9h. 30 à 11h. 30 pour les cliniques pratiques. Après une épreuve de capacité, les participants seront classés dans une des quatre catégories établies par les deux organismes responsables. Les spécialistes de l'A.C.S.M. et de l'A.M.S.C. ont agencé le programme suivant :

Débutants :

a) matériel, b) marche, c) étude des chutes, d) pas tournant à l'arrêt, e) marche en montée, f) trace directe 1er et 2e degré, g) conversion.

Dérouillés :

a) Les chasse-neige.

Les exercés :

a) Les dérapages et le stem-christiania.

Les forts :

a) Les christianias.

A noter, que les stagiaires profiteront d'une nouvelle technique d'enseignement mise de l'avant par l'A.C.S.M. et l'Alliance des Moniteurs de Ski du Canada. Quant à la méthode d'enseignement, elle est inspirée de la méthode française.

Les dix heures de cours auront lieu aux endroits suivants :

Parc Ahuntsic : Lajeunesse et Prieur.
Parc Des Hirondelles : Iherville et Fleury.

Parc Ignace-Bourget : Jolicoeur et Newman.

Parc Maisonneuve : Pte IX et Sherbrooke.

Parc Mont-Royal : Près du lac-aux-Castors.

Tous les jeunes de 7 à 17 ans intéressés à s'inscrire à ces cours sont priés de téléphoner au centre récréatif Maisonneuve à 872-2593 ou 872-2630. Le taux d'inscription est de cinq dollars (\$5.00), pour les dix heures de cours.



"Je rêve d'un Noël tout blanc !" est devenu le refrain des skieurs optimistes.

"Tout le monde en ski" télévisé en couleurs

Une populaire émission de télévision en couleurs sur le ski est présentée à votre écran

CFTM-TV Canal 10
CFCM-TV Canal 4
CHLT-TV Canal 7
CFCF-TV Canal 12

"Tout le monde en ski" présentera de spectaculaires films en couleurs mettant en vedette des skieurs d'expérience évoluant dans les principaux centres du monde.

chaque jeudi soir d'ici au 16 mars prochain.

D'une durée de 15 minutes, l'émission est télé-diffusée par
Montréal 6h.40 p.m.
Québec 6h.00 p.m.
Sherbrooke 7h.45 p.m.
Montréal 6h.45 p.m.

Du côté français, les animateurs sont Robert Lauzon, chroniqueur sportif du Canal 10, du côté anglais, Les Streeters, lui-même skieur de grande classe. L'émission anglaise est intitulée "Ski Action".

L'équipe de l'ACSM

L'équipe ACSM, groupe de compétiteurs qui représentent l'Association des clubs de ski de Montréal, entreprend cette année sa deuxième saison, sous la direction de Daniel et Richard Boucher.

Les coureurs de l'équipe sont recrutés au sein des quelque trente-cinq clubs de l'ACSM. L'an dernier, une quinzaine se sont présentés aux épreuves du mois de janvier. Cette année le nombre va en augmentant puis-

que déjà, plusieurs coureurs s'entraînent sérieusement en vue de la prochaine saison. L'équipe est formée de garçons et filles dont l'âge varie entre 14 et 25 ans. Pour prouver l'efficacité des membres de l'équipe ACSM, le comité alpin de la Zone laurentienne leur a confié l'organisation d'une compétition-salomon qui aura lieu, dimanche, 15 janvier, pour les coureurs de la classe "D". Les responsables de l'équipe ACSM profitent de l'occasion pour lancer un appel à tous les skieurs intéressés à la compétition et qui désirent se joindre au groupe déjà formé, de communiquer avec Jocelyne Dancau, secrétaire de l'équipe, à 767-0888 ou au local de l'ACSM, 751 est, rue Rachel, 525-6151.

Vente ANNIVERSAIRE

BOTTE APRES SKI

à partir de \$7.95 jusqu'à \$65



Un exemple:

"BOTTE FINNOISE" Rég. \$19.95 SPÉCIAL \$11⁹⁵

ENSEMBLE-SKI COMPLET

• Skis laminés • Bandes caoutchouc
• Harnais importés • Courroies de sécurité
• Bottines doubles à 5 boucles • Montage complet
• Bâtons aluminium
Rég. \$99.00 SPÉCIAL \$65⁰⁰

LOCATION ET RÉPARATION D'EQUIPEMENT DE SKI

Ouvert tous les jours jusqu'à 6 h. Jeudi et vendredi jusqu'à 7 h.

Métro : sortie Place des Arts

371 av. Prés. Kennedy

844-1136



Le ski est profitable au Québec

A l'occasion d'une rencontre récente avec les directeurs de l'Association des clubs de ski de Montréal, il a été intéressant de constater qu'un tel organisme bénévole peut accomplir une chose extraordinaire au point de vue économique pour la province de Québec, et particulièrement la région de Montréal. Monsieur Ronald Prevost, président, mentionnait à cette occasion que des 35 clubs excursionnistes de l'ACSM qui déplacent chacun en moyenne par excursion, 50 skieurs et que chacun dépense environ \$12 par jour, donnerait un grand total de \$252,000 pour la saison, sans compter l'achat d'équipement. Au point de vue économique, l'investissement créé par l'ACSM, en provoque d'autres qui s'élevaient à plus d'un million.

Le conférencier a fait part aux journalistes que l'ACSM encore cette année organisait une semaine de ski au mont Orford dans le but de former des moniteurs de ski qui pourraient enseigner en français. A ce propos, à la demande d'anciens élèves de l'ACSM, un stage de trois jours se tiendra dans la région de Hull-Ottawa. Egalement un stage de trois jours pour la formation de ski-conseils est organisé pour les étudiants et professeurs les 29, 30 et 31 décembre prochain. L'ACSM aura formé à la fin de la saison, au-delà de 850 moniteurs de ski, initiateurs de clubs de ski, ski-conseils.

Ces stages de formation exclusivement donnés en français ont eu comme initiateurs, messieurs Raymond Lantôt et Lucien Lachapelle qui ont également été les premiers à composer un manuel pour l'enseignement de ski en français au Canada. L'ACSM a aussi organisé des cours de formation de moniteurs de ski pour enfants en collaboration avec le service des parcs de la ville de Montréal. Ces cours de ski pour enfants se donneront le samedi matin dans les parcs de la ville de Montréal par des moniteurs qualifiés de l'ACSM.

Le président de l'organisme voulait par ces détails que nous soyons convaincus que s'il y a une évolution rapide dans le monde du ski au Québec, c'est dû à deux facteurs bien précis : le révérend père De La Sablonnière, initiateur des expos-ski, et l'Association des clubs de ski de Montréal qui, depuis 17 ans, ont fourni un effort constant dans le but de promouvoir le ski pour tous les Canadiens français.

Cours de ski et voyage en Europe en prix

De concert avec l'Ecole de ski Montréal, les brasseurs de la bière Laurentide organisent, pour la deuxième année consécutive, des cours d'initiation au ski le soir dans les parcs de Montréal.

L'Ecole s'adresse aux adultes qui n'ont jamais suivi de cours et qui sont désireux d'acquies une technique de base essentielle dans le but de faire du bon ski.

De multiples privilèges sont offerts à ceux qui s'inscrivent aux cours. On y relève, notamment, un ski-forum, une visite dans un centre de ski comprenant trois heures de cours sur place, les frais de transport et de monte-pente. Une réception sera organisée à la fin du stage au cours duquel de magnifiques prix seront distribués sous forme de "fin de semaine de ski", incluant les frais de logement, de repas et de monte-pente.

De plus, cette année, un voyage en Europe pour deux personnes, toutes dépenses payées, via les lignes aériennes Canadien Pacifique, sera tiré au sort parmi les élèves inscrits.

Les cours sont sous la responsabilité de moniteurs qualifiés qui auront un maximum de 10 élèves à leur charge. Les inscriptions sont limitées à 1,000 élèves et ne s'adressent qu'aux personnes âgées de 20 ans ou plus.

Le directeur de l'Ecole de Ski Montréal est M. Ronald Prevost, M.S.C. Deux stages sont offerts, chacun d'une durée de 15 heures, à raison de deux soirs par semaine et de deux heures par soir, de 7 h. 30 à 9 h. 30. Le premier stage s'étend du 9 au 28 janvier 1967; le second, du 6 au 25 février. Le coût est de \$25.00.

Les cours sont offerts aux endroits suivants:

Lundi et mercredi : Parc Maisonneuve; Parc Ahuntsic.

Mardi et jeudi : Parc Mont-Royal; Parc Hirondelles; Parc Newman.

Pour inscription et renseignements : 525-6161.

SKI JOHN PLATT

Instructeur-chef de l'équipe Canadienne

Le ski promenade

Le ski promenade grandit en popularité de jour en jour chez les adeptes de ce sport. Et c'est peut-être qu'il plaît aux skieurs de tout âge. Skier sur des pistes bien entretenues, avec cartes et bousole est plus qu'un agréable passe-temps : c'est un passe-temps utile puisqu'il s'associe souvent au travail des patrouilles de ski sécurité.

Ici au Canada, nous avons des centaines de milles de pistes qui ne sont ni plus ni moins que des routes neige.

Bien qu'il vous soit possible d'utiliser votre équipement de ski régulier pour faire du ski promenade, il vous sera plus profitable à la longue de vous équiper d'une façon un peu spéciale pour ce genre de sport.

Le ski employé pour ce genre de sport est généralement plus léger que celui dont on se sert pour le slalom; il est également plus large et plus résistant que celui utilisé pour la course de fond.

De la cire à la hachette

Un ski fabriqué à base de plastique est très recommandable. Vos bâtons doivent être mesurés du plancher au dessous des bras. Voyez à ce que vos bâtons soient munis de courroies de cuir pour vous assurer une poignée solide.

Vos bottes doivent laisser vos talons libres, de façon à faciliter votre marche, mais toutefois assez serrées pour ne pas nuire aux descentes que vous aurez à faire. Des bottes à semelles de caoutchouc sont aussi à recommander, car vous allez certainement les mouiller au cours de votre randonnée.

Quant à votre coupe-vent, n'oubliez pas de le munir d'un capuchon, vous me saurez gré de ce conseil.

La liste de tout le matériel dont vous aurez besoin peut s'allonger à l'infini, mais n'oubliez pas toutefois d'inclure dans votre besace le nécessaire : de la cire pour tous les genres de neige, un calepin, un crayon, un couteau, des verres fumés, des allumettes, une aiguille, du fil, un appareil photographique, un équipement de pêche et une hachette.

SKIEURS

Vaste choix d'équipement

- SKIS • Carnaval • Elite "43"
- Capri • Allais 40 • Hart
- Arlberg • Nevada • Blizzard
- Kneissl • Rossignol • Dynamic
- BOTTINES • Tyrol • Le Trappeur
- Simson • D'Arust
- Henke • Koflach
- FIXATIONS • Nevada • Marker • Miller
- Ramy • Cobber • Tyrolia • A.L.M.

Gagnon SPORT

7125, ST-HUBERT • 273-1578

Rossignol

SKIS

P. De Serres Sports

Paul De Serres (prop.)

1005 ouest, rue Laurier — 273-1507-8

Blessures et courbatures nuisent au bon rendement de notre équipe nationale

BANFF, Alberta — Les blessures subies par certains membres de l'équipe nationale de ski commencent à causer de réels problèmes aux deux instructeurs John Platt et Vern Anderson.

En effet, Barbie Walker, membre de l'équipe féminine, vient de revenir à Montréal, à la suite d'une fracture à une jambe, subie le mois passé dans un autobus qui faisait le trajet de Banff à Nelson, en Colombie-Britannique.

C'était la deuxième fois qu'elle se fracturait une jambe, la première fois s'étant ainsi blessée lors d'une descente sur les pentes d'Aspen, au Colorado. L'instructeur Vern Anderson a révélé que Barbie ne reviendrait pas à la compétition avant le printemps prochain.

John Swan, d'Ottawa, s'est brisé une jambe au mois d'octobre au cours d'exercices de pré-saison, mais fait maintenant partie de l'équipe, quoique encore souffrant et à demi guéri.

Avant chaque exercice de descente ou de slalom, il est obligé de recouvrir sa cheville de diachylon.

Actuellement, trois autres membres de l'équipe, Scott Henderson, Rod Hebron et Keith Shepherd, se plaignent de violents maux de dos.

"Tout cela va se tasser, de dire John Platt; quelques descentes et slaloms guériront tous ces petits bobos." Platt a révélé qu'à compter d'aujourd'hui les membres de l'équipe nationale effectueront six descentes quotidiennement.

Cinq skieuses aspirent à remplacer Barbie Walker au sein de l'équipe féminine qui a Nancy Green à sa tête. Ce sont: Judi Leinweber et Emily Ringheim, toutes deux de Kimberley, Colombie-Britannique, Stephanie Townsend, de Banff, Jill Fish, de Montréal, et Anne Reilly, d'Ottawa.

L'instructeur John Platt a révélé que l'équipe nationale partira pour l'Europe le 2 janvier prochain.

Six athlètes formeront l'équipe masculine, soit deux de moins qu'aux championnats mondiaux de Portillo, Chili, en août dernier.

Les représentants canadiens l'an dernier étaient: Scott et Wayne Henderson, de Banff, Hebron, Swan, Shepherd, Irwin et Peter Duncan, de Mont-Tremblant, Qué., et Gerry Rinaldi, de Kimberley.

"Tous les skieurs se comportent admirablement bien pour le temps, a dit Platt."

Il y a toujours la possibilité que le jeune Bill McKay, d'Edmonton, un spécialiste du slalom, déloge un membre régulier de l'équipe, selon Platt. "Il y a plusieurs membres de l'équipe qui sont à peu près de même calibre et je n'ai pas à faire mon choix avant le 31 décembre, de conclure Scott, en ajoutant: "Mais surveillez ce jeune McKay."

Calendrier géographique

Zone Laurentienne (Montréal)

8 janv.: Relais Provincial Sr & Jr — Morin Heights
28-29 janv.: Combiné Taschereau — Mont Tremblant
11-12 fév.: Québec Kandahar — Mont Tremblant

Zone Gatineau (Hull-Ottawa)

28-29 janv.: Championnat Jr Nordique Prov. — Ottawa
25-25 janv.: Concours International de Sauts (Centenaire) — Camp Fortune
11-12 mars: Championnat Canadien Sauts — Camp Fortune

Zone des Cantons de l'Est (Sherbrooke)

14-15 janv.: Championnat Provincial A Sr & Jr — Owl's Head

Rendez-vous au lac Beauport

Les conditions de ski au Lac Beauport, au manoir St-Castin, sont excellentes, selon l'instructeur de l'endroit, Russell Legaré.

Ce dernier fait part aux skieurs que 7 à 8 pouces de neige poudreuse recouvrent un fond artificiel de 12 pouces.

Six monte-pentes sont en opération et quatre pistes s'offrent aux skieurs, en parfait état. L'hiver est donc enfin au rendez-vous dans la région de Québec.

A-C-S-M Membres

CONTINENTAL

Yvon Choquette, 6404, rue J.-L. Robert, Montréal — 259-8804.
Jacques Grenier, 6547, rue Louis-Riel, Montréal — 259-8742.
Suzanne Vincent, 4666, rue Milneault, Montréal — 215-2114.

CORCHUVEL

Yvon Mathieu, 6695, rue Merriam, Ville D'Anjou 5 — 352-3026.
Jean-Louis Risler, 8211, Place Vaujours, Montréal — 352-0227.
Jean-Claude Lemire, 7781, rue D'Aubigny, Montréal — 352-2526.

EUREKA

Robert Bruyère, 7050, 17e avenue, apt. 5, Ville Saint-Michel — 738-1134.
René Genest, 1077, rue Riviera, Duvernay-ouest — 667-0598.
Michel Imbeault, 8052, rue St-André, Montréal — 271-1997.

IGLOU

Michel Rochon, 41 nord, rue Bourget, Joliette — 753-5345.
Georges Rondeau, 41 nord, rue Bourget, Joliette — 753-5206.
Michel Perreault, 1591, rue Perreault, Joliette — 756-1403.

IMMACULEE-CONCEPTION

Raymond Gilbert, 2880, rue Parkville, Montréal — 256-5459.
Marcel Jean, 2773, rue Delorimier, Montréal — 527-3778.
Francine Hébert, 5971, rue Louis-Hémon, Montréal — 727-5105.

MONT-CASTOR

Gérard Millette, 12008, rue Lamoureux, Montréal-nord — 323-2334.

Guy Piché, 95, rue Principale, Sainte-Agathe — 326-3715.
Jean-Guy Lettre, 3477, rue Désery, Montréal — 525-9682.

MONT-PLANTE

Gérard Pelletier, 806, rue Cherrier, Montréal — 524-2753.
Gilles Fortin, 1750, rue Savoie, Montréal — 845-8132.
Armand Charest, 359, rue Villeray, Montréal — 276-1453.

MONTREAL

Lise Hébert, 3577, est, rue Sainte-Catherine, Montréal — 522-3577.

Cécile Prévost, 5626, rue Des Roses, Montréal-nord — 322-0192.
Ronald Prévost, 5626, rue Des Roses, Montréal-nord — 322-0192.



Dans les Cantons de l'Est, ski-halte en forêt. Le skieur promène à ces ses charmes comme le démontre cette éloquent photo prise aux environs du mont Sutton.

Les écoles de ski A.C.S.M.

En 1953, sur le Mont-Royal, se tenait la première école de ski A.C.S.M. pour formation de moniteurs amateurs. Répondant à un besoin, les écoles se sont succédé d'année en année. Dès lors, à chaque école le nombre de stagiaires augmentait et le calibre des skieurs aussi. Les moniteurs formés à cette école dispensaient leurs connaissances aux membres de leur club de ski respectif. Plusieurs ont acquis de l'expérience par le fait même approfondi leur technique et sont devenus moniteurs professionnels.

L'an dernier une initiative fut prise par les dirigeants de l'école. Un stage de trois jours fut organisé entre Noël et le Jour de l'An, particulièrement destiné aux étudiants et aux professeurs. 36 inscriptions. Entreprise couronnée de succès. Ce stage répondait à un besoin. Le stage de six jours de l'an passé a accueilli le nombre le plus imposant d'élèves jusqu'alors, soit 82.

Cette année, l'A.C.S.M. tiendra plusieurs stages: du 28 au soir au 31 décembre inclusivement. Un stage de trois jours

à l'Auberge le P'tit Bonheur, Lac Quenouilles, destiné particulièrement aux étudiants et aux professeurs. Le coût: \$36.00, comprenant chambre-pension, remonte-pente, cours de ski. Le stage de trois jours est pour la formation de Ski-Conseil.

Dimanche soir, 1er janvier 1967 au samedi, 7 janvier inclusivement chambre-pension, Hôtel Union, Magog, Québec. Cours pratiques: Centre de Ski Mont-Orford. Coût: \$75.00, chambre-pension, remonte-pente, cours de ski et banquet du samedi soir compris.

Du 20 au 22 janvier 1967, l'A.C.S.M. se joindra à Radio-Canada, (émission Kiskiskis) pour un stage de trois jours. Ce sera la deuxième année. L'an passé, 21 élèves s'inscrivirent à ce stage qui fut un succès.

Les écoles de ski à A.C.S.M.

Cet automne, l'A.C.S.M., en collaboration avec la division de la Récréation de la ville de Montréal et l'Alliance des Moniteurs de Ski du Canada, a organisé des cours pour la formation de moniteurs de ski pour enfants. Les moniteurs qui ont suivi ces cours enseigneront aux enfants dans les parcs de la ville le samedi matin.

A la fin de chaque stage, une attestation est remise par l'A.C.S.M. à chacun des participants et une reconnaissance de l'Alliance des Moniteurs de Ski du Canada est remise à tous ceux qui réussissent aux examens.

Il serait bon de souligner qu'à tous les stages entrepris et réalisés par l'A.C.S.M., les cours sont donnés en français.

BOXE

LAS VEGAS, Nevada — Johnny Brooks, 151, de Las Vegas, a gagné par décision sur Frank Jennings, 147, de Los Angeles, en 10 rounds.



Le Cadeau de vos Amis



ESSAYEZ LA BIÈRE LAURENTIDE DANS SA NOUVELLE CAISSE MODERNE.

POUR TOUS SKIEURS...
CYCLES SPORTS.
Sylvestre
Ltée
une visite deviendra une habitude
4801, rue PAPINEAU 527-2439

ROSSIGNOL STRATO
ALLAIS 2000
ALLAIS MAJER
Rossignol
SKIS

SKI
La Sapinière
VAL DAVID
50 milles au nord de Montréal
via Autoroute
75 chambres
RELAIS GASTRONOMIQUE
CENTRE DE VACANCES
en toutes saisons
ÉCOLE DE SKI
RAYMOND LANCTÔT
la seule école qui enseigne
LE SKI RYTHMÉ
DIX LEÇONS
durant cinq jours
du lundi au vendredi pour
\$15.00
L'usage du télébar de La
Sapinière est gratuit et réservé
uniquement aux pensionnaires de l'hôtel.
Pour renseignements
supplémentaires demandez
notre dépliant en couleurs.
Jean-Louis Dufresne
Directeur
RÉSERVATIONS:
MONTREAL: 866-8262
VAL DAVID: 322-2020

BOUTIQUE DE SKI
Cabanon
371 ouest, Président-Kennedy
Métro — Place des Arts
Tél. 844-1136

Ligue Nationale

	P.J.	G.	P.	N.	B.P.	B.C.	Pts
Chicago	25	14	7	4	91	65	32
New York	27	13	8	6	84	66	32
Toronto	26	11	8	7	73	73	29
Montréal	24	11	11	2	59	62	24
Boston	26	7	14	5	70	95	19
Détroit	26	8	16	2	71	87	18

Le rendement des gardiens dans la LNH

	PJ	BC	Bl.	Moy.
xGiacomin, N.Y.	26	57	3	2.27
Maniogo	3	0	0	4.04
Total N.Y.	27	66	0	2.44

x — Giacomin remplaça Maniogo à 15:13 de la deuxième période, le 22 octobre à Toronto; et à 4:03 de la deuxième période, le 9 novembre, contre Boston.

	PJ	BC	Bl.	Moy.
xWorsley, Mtl.	13	34	1	2.91
xHodge	13	28	1	2.27
Total Mtl.	26	62	2	2.58

x — Worsley remplaça Hodge au début de la troisième période, le 24 novembre, à Chicago. Hodge remplaça Worsley au début de la deuxième période, le 7 décembre, contre Toronto.

	PJ	BC	Bl.	Moy.
DeJordy, Chi.	13	35	0	2.69
xHall	13	30	1	2.50
Total Chi.	26	65	1	2.60

x — Hall remplaça DeJordy pour un lancer de punition seulement, le 23 novembre à Toronto.

	PJ	BC	Bl.	Moy.
xBower, Tor.	9	23	0	2.94
xSawchuk	14	29	0	2.38
xGamble	6	17	0	3.40
xSmith	1	3	0	3.00
Total Tor.	26	73	0	2.81

x — Gamble remplaça Sawchuk au début de la deuxième période, le 6 novembre, à New York; et au début de la troisième période, le 10 novembre, à Boston. Sawchuk joua de 8:04 de la deuxième période à 9:43 de la troisième période, le 4 décembre à Boston. Bower termina la partie. Bower remplaça Sawchuk à 8:01 de la troisième période le 7 décembre à Montréal.

	PJ	BC	Bl.	Moy.
Crozier, Det.	20	65	4	3.40
xBassen	6	16	0	3.35
Gardner	2	6	0	3.00
Total Det.	26	87	4	3.35

x — Bassen remplaça Crozier au début de la deuxième période, le 20 novembre à Boston; et joua de 3:42 à 10:57 de la première période le 19 novembre à Chicago. Crozier joua le reste de la partie.

	PJ	BC	Bl.	Moy.
xCheevers, Bos.	15	49	1	3.34
Johnson	10	34	0	3.97
xParent	3	11	0	3.97
Total Bos.	26	95	1	3.65

x — Parent remplaça Johnson à 14:04 à la première période le 6 novembre contre Chicago. Cheevers remplaça Johnson au début de la deuxième période le 8 décembre contre Chicago.

Punitions en minutes par club :

NEW YORK	297
MONTRÉAL	295
BOSTON	282
DETROIT	281
CHICAGO	247
TORONTO	231

C'était du 5 pour 1!

CHICAGO — Howie Young pourra enfin rejoindre les rangs des Red Wings de Détroit à la suite d'un échange qui envoie Murray Hall et Al Lebrun aux Blades de Los Angeles.

De plus, la direction du Chicago a révélé que les Wings devront donner trois autres joueurs aux Hawks à la fin de la saison.

On sait que les Black Hawks avaient annulé un échange entre Detroit et Los Angeles la semaine dernière, laquelle impliquait Young, parce qu'ils

avaient les premiers droits sur les joueurs des Blades.

Les Hawks ont nié toute entente tacite entre les deux équipes tout en affirmant qu'ils n'avaient pas l'intention de causer des difficultés à Young.

Pour leur part, les Blades ont révélé que les Hawks avaient offert deux joueurs de calibre inférieur à ceux proposés par les Wings lorsque Chicago a voulu transiger avec eux pour les services de Young.

Amende de \$300 à Pilous

SEATTLE — La ligue de hockey de l'Ouest a annoncé hier que le pilote des Seals de la Californie, Rudy Pilous, devra payer une amende de \$300 pour sa participation à une altercation verbale et physique avec un juge de buts, lors d'une récente joute.

Al Leader, le président du circuit, a déclaré que l'offense avait été commise vendredi soir dernier, alors que les Seals rencontraient les Canucks de Vancouver.

Paris augmentés de 15 millions en 1966 aux pistes de Montréal

Pour les sceptiques, et ceux qui ne croient pas encore que les courses sous harnais et les courses sur le plat connaissent une popularité toujours grandissante, dans la métropole du Canada, voici quelques chiffres extrêmement révélateurs sur les paris enregistrés aux deux pistes de Montréal, au cours de la saison qui vient de se terminer à Blue Bonnets.

Disons tout de suite que ces chiffres démontrent qu'il s'est parié près de \$15,000,000 de plus en 1966 qu'en 1965 à Montréal! Effectivement, le chiffre officiel du gain enregistré est de \$14,922,808.

Les dirigeants des pistes locales avaient prévu qu'il

se parierait une somme de \$97,230,000 au cours de 1966. Les chiffres officiels révèlent qu'ils n'étaient pas loin de la vérité.

En effet, il s'est parié \$97,439,665 contre \$82,516,857 pour l'année '65, ce qui représente une augmentation de près de 15 millions de dollars.

Au dernier "meeting" à Blue Bonnets (75 jours de courses), les parieurs du tout Québec ont misé \$35,128,499, soit une moyenne de \$468,380 par programme et la moyenne des assistances à ces programmes fut de 8,934 spectateurs.

Mais s'il s'est parié beaucoup, par contre la direction des pistes montréalaises a aussi donné beau-

coup en bourses. Au cours de la rencontre d'automne à Blue Bonnets, la direction de la piste a déboursé \$1,356,800 en bourses. Le total des bourses offertes aux deux pistes est de \$3,730,000, comparativement à \$3,203,000 en '65.

Shore dit non et non

Les représentants des Indiens de Springfield, de la ligue américaine de hockey, qui font la grève, ont eu une brève rencontre hier avec le propriétaire de l'équipe, Eddie Shore.

Toutefois, ils n'ont pu trouver une solution à la grève de tous les joueurs, qui entre maintenant dans sa deuxième journée.

Gerry Foley et Brian Kilrea, deux vétérans joueurs de centre, ont été venus à voir Shore, par l'entremise d'un médiateur anonyme.

Ils ont demandé à leur patron de lever la suspension qu'il a imposée à Kilrea et à trois vétérans joueurs de défense. Shore a refusé et il a fait savoir qu'il ne changerait pas d'attitude tant que tous les joueurs n'auraient pas repris leurs exercices.

L'arrêt de travail a eu des échos hier à Baltimore où les joueurs des Clippers ont fait un "sit-in" de deux minutes par sympathie à l'endroit des Indiens. A Providence, toutefois, le gérant général des Reds, Sylvester Buster Clegg, a déclaré que ses joueurs seraient à leurs postes pour la joute de vendredi à Springfield.

Shore a suspendu les défenseurs Dale Rolfe, Bill White et Dave Amadio pour leur médiocre performance contre les As de Québec samedi soir. Les As ont alors remporté une victoire de 5-4 contre Springfield.

Pour sa part, le président de la ligue américaine, M. Jack Butterfield, un ancien gérant général des Indiens, est intervenu hier pour dire qu'un règlement à l'amiable devait survenir sans quoi des mesures sévères seraient prises.

"Toute action jugée nuisible à une joute de hockey est sujette à des mesures de la ligue, prises par l'entremise de son président," a-t-il ajouté.

Bédard et O'Connor suspendus

PETERBOROUGH — Roger Bédard et Ted O'Connor, respectivement instructeurs des Petes de Peterborough et des Generals d'Oshawa, ont été tous deux suspendus pour la durée de six joutes, pour s'être battus lors d'une partie de la ligue junior A de l'Ontario, samedi à Oshawa.

En outre, Bédard devra payer une amende de \$100 et O'Connor, une amende de \$50.

Un gros mois de repos pour Terry Sawchuk

TORONTO — Le gardien de buts Terry Sawchuk, 36 ans, des Maple Leafs de Toronto, a quitté l'hôpital et est retourné passer les Fêtes dans sa famille, en banlieue de Detroit.

Sawchuk avait été hospitalisé le 8 décembre pour un examen après s'être affaibli au Forum de Montréal le soir précédent à la suite d'un match contre les Canadiens de Montréal.

Sawchuk avait subi une intervention chirurgicale le 10 juin pour un déplacement d'un disque de la colonne vertébrale.

Il a révélé qu'il commença à patiner le 16 janvier et qu'il s'attendait à retourner au jeu au début de février.

Sport et culture à Mexico

PARIS — Le colonel Antonio Haro Oliva, président de la Confédération des sports amateurs mexicains et directeur technique du Comité d'organisation des Jeux olympiques de Mexico, de passage à Paris, a tenu une conférence de presse.

"Nous avons l'intention d'organiser à Mexico, en 1968, parallèlement aux Jeux olympiques, un festival culturel, et il nous paraît évident que la présentation typique, musicale et artistique et aussi un sculpteur qui participera à un concours. Nous estimons en effet, a-t-il poursuivi, que l'art est le complément du sport. Ainsi, nous reviendrons à l'origine des jeux, où Pindare était couronné."

HOCKEY

LIÈGE
LIÈGE NATIONALE
Aucune partie
LIÈGE AMERICAINE
Aucune partie
LIÈGE JUNIOR "A" ONTARIO
Columbia & London
Toronto à Niagara Falls
LIÈGE JUNIOR "A" QUÉBEC
Sorel & Ty-Béliveau
LIÈGE METROPOLITAINE Jr.
National à Rosemont
Verdun à Lachine
Montréal-Nord à St-Jérôme
METRO SPÉCIALE
Verdun à Rosemont
Outremont à Immaculée
AUJOURD'HUI
LIÈGE NATIONALE
Toronto à Montréal
Boston à New York
Detroit à Chicago

CLASSEMENT

LIGUE AMERICAINE (DIVISION EST)

	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Hershey	16	9	3	124	85	35
Quebec	16	11	3	110	108	33
Baltimore	14	9	3	84	75	29
Springfield	9	13	3	89	93	21
Providence	9	19	3	68	123	11

(DIVISION OUEST)

	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Pittsburgh	17	6	3	104	74	37
Rochester	17	9	1	126	83	35
Cleveland	11	10	3	93	88	25
Buffalo	5	21	4	80	141	14

COMPTES DE LA LNH

	B	A	Pts
Mikita, Chicago	13	29	42
Wharram, Chicago	16	12	28
Gilbert, N. Y.	16	9	25
Goyette, N. Y.	3	22	25
Rousseau, Canadien	8	16	24
Ullman, Detroit	7	17	23
Hull, D. Chicago	12	11	23
Howe, Detroit	7	16	23
Marshall, N. Y.	14	8	22
Connelly, Boston	9	12	21
Keon, Toronto	7	14	21
Geoffrion, N. Y.	5	15	20
Pilote, Chicago	3	17	20

Le pilote de l'année

NEW YORK — Hand Sram, instructeur de l'équipe de football de Kansas City, a été choisi "pilote de l'année" de la ligue américaine de football, par la Presse Associée.

Stam a obtenu 13 voix contre 12 pour son plus proche concurrent Holvak.

Yao Li Li oh! la la!

TAIPEI — Pour avoir changé de sexe, une jeune athlète de la Chine nationaliste perd sa place dans l'équipe féminine d'athlétisme de son pays.

Mlle Yao Li Li, âgée de 19 ans, devait concourir lors des 5èmes Jeux asiatiques. C'est au cours d'un examen médical préliminaire que les médecins se sont aperçus qu'en dépit de son psychisme tout à fait féminin, la jeune Chinoise présentait des caractéristiques physiques évidemment masculines. Il a suffi d'une opération chirurgicale de deux heures pour que mademoiselle devienne M. Yao Li Li.

Fleming aux Vikings?

VANCOUVER. — Selon le "Sun" de Vancouver, le marché visant à envoyer Willie Fleming des Lions de la Colombie-Britannique aux Vikings du Minnesota, de la Ligue nationale de football, est conclu dans "une proportion de 95 pour cent".

Selon le journal, l'équipe de la Ligue canadienne de football recevrait le joueur Jim Young et pourrait être trois autres joueurs en retour.

Mlle Tanner, l'athlète féminin de la PC en 1966

Elaine Tanner, a été désignée par le 32e scrutin annuel de la Presse Canadienne comme la femme-athlète de l'année.

En effet, sur 121 journalistes sportifs et reporters radio-phoniques, 98 ont accordé leur vote à "Mighty Mouse Tanner".

Mlle Tanner, qui est âgée de 15 ans et en paraît 12, a brisé le record mondial aux Jeux de l'Empire britannique, en Jamaïque, dans la course de 220 verges de style papillon, et a remporté un championnat con-

jointement avec une autre concurrente dans la course de nage libre à relais de 440 verges. Elaine Tanner a remporté en tout quatre médailles d'or et trois médailles d'argent.

Nancy Greene, une secrétaire de 21 ans, s'est méritée une place de choix dans l'équipe de ski canadienne, au cours d'épreuves internationales. En effet, la Fédération internationale de ski place Mlle Greene au premier rang du slalom mondial, en même temps que Marille Goitschel, de France.

Buttton fera une enquête sur le cas "Peter Goeagan"

ROCHESTER — Jack Buttton, président de la ligue Américaine de hockey, a rejeté hier un projet du Rochester au sujet d'un match disputé par Baltimore et Pittsburgh le 9 décembre dernier.

La direction du Rochester avait protesté la présence de Pete Goeagan dans l'alignement du Pittsburgh, qui avait alors triomphé 4-1. Rochester préten-

dait que Goeagan n'avait pas été soumis normalement au repêchage dans la ligue Nationale avant d'être retourné à Pittsburgh par Detroit.

Buttton a décidé que le projet était nul parce qu'il n'avait pas été présenté moins de 48 heures après le match en question. Le président a toutefois l'intention d'instituer une enquête sur cet incident.

Dennis Ralston chez les pros?

Fort Lauderdale, Floride — Wally Dill, le président de l'Association des joueurs de tennis professionnels, a déclaré hier qu'il a bon espoir de faire signer un contrat professionnel au joueur numéro un actuel des États-Unis, dans les rangs amateurs, Dennis Ralston. Il doit le rencontrer le 27 décembre et s'attend à ce que Ralston signe ce fameux contrat.

Un boni de \$100,000 serait

Venez célébrer l'arrivée de LA NOUVELLE ANNEE la veille du Jour de l'An au Holiday Inn

CENTRE DE LA VILLE
420 OUEST, RUE SHERBROOKE
Le samedi 31 décembre
de 9 h. 30 du soir à 2 h. du matin

RÉVEILLON ET DANSE

de la gaité, du plaisir et distribution de chapeaux, ballons, serpents, etc.

RÉSERVEZ SANS TARDER

842-6111, postes 717 ou 738
\$1500 PAR PERSONNE (taxe comprise)

Votre auto sera à l'abri des intempéries
Stationnement GRATUIT dans un garage chauffé

Les mots croisés du "DEVOIR"

Pour ce nom introuvable

consultez "LE DICTIONNAIRE DES MOTS CROISÉS"
(Les Éditions de l'Homme) — En vente partout à \$3.50

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

HORIZONTALEMENT

- Il met fin au drame
- La face d'une médaille
- Passée sur une table de chirurgie
- Litige
- Ne pas céder — Hommes très forts
- Fin de participation — Mesure le poids
- Article — Cultivé par le fermier et le musicien — Pour les sports
- Possèdent — Sur son déclin
- Groupe des brins d'herbe — Vieillesse
- Décorons — Il est parfois important d'avoir le dernier
- Garçon d'écurie — Unité de temps — Copie
- Chandelier à plusieurs branches — Infinifini
- Animal — Vers Chicago — Volonté

VERTICALEMENT

- Elle travaille dans les bureaux — Prénom
- Cri des Bacchantes — Manière d'avoir vive et animée
- Ancien refus — Couper à ras
- Plantes qui amènent des démangeaisons — Voyelles
- Employer jusqu'au bout — Trépassant
- Maximum
- Poignée de terre — Cardinaux — Creux chez l'oiseau
- Qui manque de finesse — Pour conserver le grain
- Propreté — Pronom
- Sépara — Camarade
- Chevalier étrange — Faute ressortit
- Travail intellectuel — Mesure métrique pour le bois

Solution d'hier

- Horizontalement : —
1-RAPPORTS — IL
2-ILUSOIRS
3-CLIC — MERCURE
4-AISE — ANE — COU
5-NE — ENNUYEUX
6-REINTER — ES
7-TI — ESSE
8-EMETIQUE — ET
9-NON — EUROPE
10-TUT — RENNE — AI
11-LESE — RAGE
12-VELUS — SUD — ER

POUR QUI SAIT DISTINGUER...

O.F.C.

WHISKY CANADIEN

DISTILLÉS, VIEILLIS ET EMBOUTILLÉS AU CANADA PAR CANADIAN SCHENLEY DISTILLERIES LTD., VALLEYFIELD, CANADA

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

BREVETS D'INVENTION

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
MARION, ROBIC & ROBIC
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
MONTREAL, 25 — 288-2152

DACTYLOGRAPHES

ATTENTION
Nos bureaux, magasins, ateliers et salles de montage sont aménagés à St-Alexandre, près de la Vierge. Vous y trouverez dactylographes machines à calculer, à photocopier à additionner, à dicter, duplicateurs, horloges de temps, salles de montage spacieuses de meubles de bureau, etc., etc. en somme
TOUT POUR LE BUREAU
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
STATIONNEMENT
Notes notre nouveau téléphone : 861-5771

Lisez et faites lire
"Le Devoir"

AUX QUATRE COINS
DU MONDE

DIJAKARTA — Le président Soukarno a invité mardi les jeunes gens du parti extrême gauche PNE à "répondre par des actes" aux agissements de ceux qui demandent sa démission immédiate.

Recevant un groupe de 1,500 de ces jeunes, qui l'ont frénétiquement acclamé, le président Soukarno a ironisé sur "ceux qui prétendent que la révolution indonésienne a pris fin avec la proclamation de l'indépendance, il y a deux ans." "Je vous le dis, la révolution n'est pas encore terminée," a-t-il crié de toutes ses forces.

BONN — Les "Starfighter" de la Luftwaffe ont reçu l'autorisation de reprendre l'air, a indiqué mardi un porte-parole du ministère fédéral de la Défense.

Le général Johannes Steinhoff, inspecteur général de l'Armée de l'air allemande, avait interdit l'utilisation de ce type d'appareil, le 6 décembre dernier, à la suite d'un accident survenu à un "F-104", accident au cours duquel le pilote avait trouvé la mort.

Le porte-parole a précisé que les modifications actuellement apportées au système d'éjection et de sauvetage seraient terminées le 3 janvier 1967. La Luftwaffe a perdu depuis 1961 65 "F-104" et 36 pilotes.

BONN — L'Association des Allemands des Sudètes réclame du chancelier Kiesinger qu'il corrige ou complète le passage de sa déclaration gouvernementale concernant les accords de Munich, a déclaré mardi M. Walter Becher, député CSU et secrétaire général de l'Association, au correspondant de la "Frankfurter Rundschau" (libéral de gauche). Becher s'est ainsi élevé contre le fait qu'un accord international puisse être annulé, qu'il ait été conclu ou non par la force. Le chancelier Kiesinger avait textuellement déclaré à la

L'URSS, dispose d'une quarantaine de sous-marins H

WASHINGTON — Les Soviétiques disposent de 400 sous-marins. Leurs opérations s'intensifient sous les mers. Mais l'URSS tient prudemment ses sous-marins à l'écart des côtes américaines et des points névralgiques.

C'est l'amiral Charles Martel, chef des plans d'opérations sous-marines, qui a donné ces indications hier au cours d'une conférence de presse au Pentagone.

"Ils ne veulent pas être pris par inadvertance dans une situation embarrassante," a précisé l'amiral. Les États-Unis ont pour leur part, grâce à leurs sous-marins "Polaris", un grand avantage sur l'Union soviétique; mais celle-ci est à la veille même, au moins, de mettre en service un type de sous-marins comparables aux "Polaris", de l'avis de l'amiral Martel.

Le chef des plans d'opérations sous-marines a enfin fait ressortir, à sa conférence de presse, les deux points suivants:

1) des sous-marins russes ont été détectés au large des côtes vietnamiennes, dans la mer de Chine; mais les États-Unis ne s'attendent pas à rencontrer de ces navires dans les parages de la zone de guerre.

2) de 40 à 45 sous-marins soviétiques ont une propulsion nucléaire. Les 40 sous-marins les plus modernes de l'URSS sont dotés de 120 missiles au total. Ces projectiles sont lancés quand le navire fait surface (à la différence des "Polaris" qui tirent en plongée) et la portée des missiles soviétiques en question est de l'ordre de 600 milles.

Café-Thé Confiture
ADOPTÉZ LES PRODUITS
DÉSY
RECONNUS LES MEILLEURS
J.A. DÉSY L^{re}
MONTRÉAL

Chambre fédérale des députés: "Le gouvernement fédéral est d'avis que les accords de Munich conclus sous la menace ne sont plus valables."

MOSCOU — Une information parue récemment dans le journal londonien "Observer", selon laquelle la Chine aurait vendu des toiles d'acier aux Américains, pour construire des aéroports au Sud-Vietnam, est reproduite par les "Izvestia", le journal du gouvernement soviétique. "La Chine semble-t-il à moins besoin d'acier pour ses besoins intérieurs en raison de sa politique économique qui a provoqué un ralentissement de l'industrie et poussé au premier plan l'agriculture", souligne le journal.

L'acier, indique le journal soviétique, a été vendu par des intermédiaires à Singapour, qui l'a acheminé à Saigon. Le paiement a été effectué par des banques à Hongkong.

Bien que l'acier ne comportait pas de marque d'origine, concluent les "Izvestia", les parties intéressées du Pentagone à Pékin connaissent sa provenance.

MACAO — Sept agents nationaux chinois ont été remis aux autorités chinoises populaires par les Portugais à Porto Do Cerco, annoncent les journaux communistes de Macao. Ces sept agents s'étaient réfugiés à Macao en juin 1963 à bord d'une jonque armée, poursuivie par des canonnières chinoises populaires, et se trouvaient depuis dans l'enclave portugaise. La remise de ces agents serait, selon les journaux, une "compensation" pour les bagarres sanglantes des 3 et 4 décembre, au cours desquelles des communistes chinois avaient été malmenés à Macao.

BRUXELLES — L'armée belge a passé commande de dix-sept hélicoptères français "Alouette 2" avec turbine Aztec, à la société Sud-Aviation, annonce-t-on officiellement à Bruxelles.

La première livraison pourrait être faite fin mars. Ce contrat implique pour le budget belge de la défense une dépense équivalant à 11,5 millions de francs français. Les appareils sont destinés à l'aviation légère de la force terrestre.

La dépense pour cet achat avait déjà été inscrite au budget de 1967 mais deux appareils étaient en concurrence, le "Hugues" américain, et l'"Alouette" française.

Forte explosion "H" souterraine

WASHINGTON — L'explosion nucléaire souterraine qui a eu lieu hier dans le Nevada a été peut-être la plus puissante jamais déclenchée aux États-Unis, estiment les experts à Washington.

Pour sa part, un porte-parole de l'AEC a précisé peu après qu'il s'agissait de "l'une des plus fortes" explosions jamais réalisées au polygone d'essais nucléaires du Nevada. Le représentant de la Commission fédérale de l'énergie atomique a refusé de fournir toute autre précision. Mais il a implicitement confirmé que l'essai d'hier peut avoir dépassé l'intensité de tous les précédents effectués en territoire américain en rappelant que, dans le passé, la plus forte détonation produite dans le Nevada, dont l'AEC a donné la puissance, a correspondu à deux cents kilotonnes de TNT (auparavant il avait indiqué, comme puissance de l'essai nucléaire de mardi, de 200 kilotonnes à une mégatonne de TNT).

Des observateurs postés sur le toit de l'hôtel le plus élevé de Las Vegas, "The Mint", à 105 milles au sud du polygone de l'AEC, ont noté que l'onde de choc produite par la déflagration — qui peut avoir été occasionnée par une bombe à hydrogène — est parvenue en cet endroit 30 secondes environ après l'explosion de l'engin. Cette onde s'est fait sentir pendant une minute. A Las Vegas, la Commission de l'énergie atomique a déclaré qu'on s'attendait à ce que la détonation ait produit une vaste cavité souterraine. Elle a en tout état de cause fait osciller quelque temps les lustres des casinos de la capitale américaine du jeu.

ERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

Londres retire toutes ses offres faites à Salisbury

LONDRES — Une nouvelle étape dans l'interminable crise rhodésienne a été franchie hier avec la décision de M. Harold Wilson, annoncée aux Communes, de retirer toutes les offres qu'il a faites jusqu'à présent au gouvernement rebelle de Rhodesie.

La Grande-Bretagne décide ainsi d'honorer l'engagement qu'elle avait pris à l'égard du Commonwealth, en septembre dernier, de retirer ces offres et de ne céder l'indépendance de la colonie qu'à un gouvernement issu de la majorité de la population.

Le premier ministre a réaffirmé que de nouvelles négociations avec les autorités actuelles de Salisbury ne serviraient à rien, M. Ian Smith étant, selon M. Wilson "prisonnier d'un groupe de racistes et de fascistes", apparemment décidé à s'opposer à tout règlement qui réduirait l'hégémonie de la minorité européenne.

En rejetant l'offre généreuse de l'accord élaboré au début du mois à bord du croiseur "Tiger", les dirigeants rhodésiens ont donc, si l'on prend les déclarations de M. Wilson au pied de la lettre, écarté toute chance d'un règlement donnant l'indépendance à un gouvernement minoritaire.

La nouvelle prise de position

Grèce: démission du cabinet Stephanopoulos

ATHENES — Le gouvernement grec de M. Stephanopoulos, qui avait accédé au pouvoir, il y a 15 mois le 24 septembre 1965, dans des conditions difficiles, est démissionnaire depuis hier soir à la suite du retrait de l'appui de l'Union nationale radicale. Le premier ministre doit remettre aujourd'hui la démission de son cabinet au roi Constantin.

M. Stephanopoulos était la troisième personnalité présentant le moment venu de la crise ouverte par la chute de M. Papandreu après les tentatives infructueuses de M. Georges Athanassiadis-Novas et de M. Elias Tsirimos, qui n'avaient pas pu obtenir la majorité à la Chambre. C'est par deux voix de majorité seulement que le gouvernement Stephanopoulos — composé exclusivement de dissidents du parti de l'Union du centre de M. Georges Papandreu — avait obtenu l'investiture de la Chambre.

Le principal élément de cette majorité était le parti de l'Union nationale radicale (droite) pourtant adversaire déclaré de l'Union du centre et qui, avec M. Constantin Caranilis, avait gouverné le pays durant huit ans. Cet appui avait pour but, déclarait-on à l'Union nationale radicale, de ramener le calme dans le pays violemment agité par la chute de M. Papandreu et d'éviter des élections générales anticipées dans ce climat trouble.

Il semble que l'Union nationale radicale estime maintenant le moment venu de préparer le pays à des élections. De toute façon fait-on observer, la Chambre est entrée dans la dernière année de sa législature qui prend fin le 15 février 1968 et le parti de l'Union nationale radicale devra avoir ses candidatures franches pour livrer la bataille électorale sans être limité par l'appui à un gouvernement composé en fait d'adversaires politiques.

Un gouvernement de transition composé de personnalités extra-parlementaires et qui maintiendrait la balance égale entre tous les partis, serait envisagé avec faveur par tous.

Selon de bonnes informations, c'est la solution vers laquelle on s'oriente et on s'adresserait au gouverneur de la Banque de Grèce, M. Jean Paraskevopoulos pour présider ce gouvernement. M. Paraskevopoulos avait déjà présidé un tel gouvernement de décembre 1963 à février 1964 — date des dernières élections générales.

Réduction possible des forces de la Bundeswehr

Altienkirchen (Rhénanie-Palatinat) — Une réduction des forces de défense de la République fédérale d'Allemagne est parfaitement concevable, a déclaré hier le général Ulrich de Maizière, inspecteur général de la Bundeswehr, au cours d'une visite du terrain d'exercice de Daaden dans le "Westerwald" aux environs d'Altienkirchen.

"Une réduction d'effectifs, a-t-il dit, est l'une des nombreuses possibilités théoriques pour maintenir dans le budget de la défense une relation normale entre les dépenses militaires et les investissements. Mais une décision au sujet des effectifs ne pourra être prise que lorsque le gouvernement et le parlement auront établi le montant du budget de la défense."

France: accord partiel entre la gauche et les communistes

PARIS — Le parti communiste français et les formations de gauche non communistes ont conclu, à Paris, un accord en vue des élections législatives du 5 mars 1967. Cet accord, approuvé de bonne source serait limité à un programme politique minimum et à des accords électoraux partiels. Ce texte doit être rendu public mercredi prochain. Un tel accord est le premier à réunir l'ensemble des formations de la gauche française depuis 1945. Ces formations, le 19 décembre 1965, ont rassemblé dix millions et demi de suffrages sur le nom

de M. François Mitterrand, candidat à l'élection présidentielle par laquelle le général de Gaulle a été élu président de la République pour plus de dix millions et demi de voix. Cette élection se déroulait pour la première fois en France au suffrage universel. L'ensemble de la gauche représentée en France la plus grande partie de l'opposition au régime gaulliste au pouvoir depuis 1958. Elle est constituée, pour vingt pour cent environ des voix, par les électeurs communistes, et pour vingt pour cent également, par la Fédération de la gau-

Nouvel ambassadeur de Saigon au Canada et aux États-Unis

SAIGON — M. Vu Van Thai, ambassadeur de la République du Vietnam aux États-Unis, en Argentine et au Brésil, a été chargé par le gouvernement d'une mission spéciale dans les pays de l'Amérique latine et au Canada, apprend-on de source autorisée.

M. Bui Diem secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, a été nommé par décret du 17 décembre 1966, ambassadeur du Vietnam au Canada et aux États-Unis en remplacement de M. Vu Van Thai.

Eduardo Frei à Washington

AUSTIN (Texas) — Le président des États-Unis a annoncé hier que M. Eduardo Frei, président du Chili, visitera Washington les 1er et 2 février prochains.

M. Johnson a déclaré à cette occasion qu'il espérait effectuer avec son invité chilien un tour d'horizon des questions intéressant les relations entre les deux pays, l'hémisphère occidental et le monde en général.

Lié par leur volonté de battre les candidats gaullistes aux prochaines élections législatives, les communistes et les formations de gauche ont des divergences plus ou moins profondes en matière de politique étrangère. Le parti communiste approuve notamment comme des "éléments positifs" certains aspects de la politique gaulliste dans le domaine international: opposition à l'action américaine au Vietnam, refus de l'intégration à l'OTAN, politique de rapprochement avec les nations situées au-delà du rideau de fer.

Les chances de victoire d'une coordination des formations de gauche sont, de l'avis de la plupart des observateurs, amoindries par un certain nombre de données. Ces formations, pour le premier tour des élections au moins, présentent chacune leur candidat, alors que la majorité vote électoralement cohérente en n'investissant qu'un seul candidat pour chacune des 489 circonscriptions législatives.

D'autre part la gauche, semble-t-il, n'a pas réussi à mettre sur pied un programme de gouvernement, ce qui rend difficilement crédible, pour une partie de l'opinion, sa capacité à succéder au gaullisme. L'anticommunisme est enfin en France un réflexe encore assez répandu bien qu'une seule formation politique importante le professe: il s'agit du centre démocrate que dirige Jean Lecarneau, ancien candidat démocrate chrétien contre le général de Gaulle aux élections présidentielles de 1965.

Peu de chance d'un accord à l'amiable dans la controverse entre Mme Kennedy et Manchester

NEW YORK — Les chances d'un accord à l'amiable sur la controverse Kennedy-Manchester à propos du livre "Death of a President" paraissent pratiquement nulles: on va au procès.

Don Gordon, l'agent littéraire de William Manchester, a en effet annoncé mardi que l'auteur se refusait à supprimer désormais quoi que ce soit dans son livre.

On indique d'autre part, que l'entourage de la famille Kennedy, que si William Manchester refuse de céder, Mme Jacqueline Kennedy et son beau-frère Robert, sénateur de New York, demanderont à la magistrature d'interdire la publication du livre et de certains de ses passages par livraisons dans l'hebdomadaire illustré "Look". Un juge new-yorkais doit, mardi prochain, entendre une première fois les avocats de Mme Kennedy et des deux éditeurs, celui de "Look" et celui de la maison "Harper and Row".

Mme Kennedy, à en croire certaines sources, demanderait à M. Manchester de supprimer jusqu'à dix mille mots de son manuscrit. Ces passages contiendraient notamment des extraits d'une lettre d'amour de John Kennedy à sa femme, et le récit, dans les mois mêmes de Jacqueline Kennedy, de la dernière nuit qu'ils passèrent ensemble.

On précise dans l'entourage de la famille Kennedy que, faute d'un accord à l'amiable, la veuve du président cherchera à obtenir une interdiction totale de publication. "Il n'y aura pas d'interdiction partielle, dit-on dans cet entourage. Cela signifie qu'il s'agit de tout ou rien, si on va jusqu'au procès. Ou bien Mme Kennedy gagne, ou bien c'est eux".

Si la famille Kennedy ob-

tient l'interdiction de publication, "Look Magazine" estime devoir enregistrer un manque à gagner de trois à cinq millions de dollars réduction des ventes et des rentrées publicitaires.

Une défaite en justice coûterait également cher à William Manchester: son contrat avec "Look" prévoit qu'il doit supporter les frais de justice qui pourraient éventuellement en découler. Il perdrait également les millions de dollars qu'il aurait pu gagner sur les publications futures de son livre. La firme "Dell Book" aurait proposé un million de dollars pour les seuls droits de publication en livre de poche. En fait, M. Manchester ne paraissait pas s'attendre à de grands bénéfices de la publication initiale du livre en volume relié à couverture cartonnée par "Harper and Row": il devait d'ailleurs donner l'essentiel de cette somme à la bibliothèque "Kennedy Memorial" de Boston.

Le livre de M. William Manchester relate en outre plusieurs "incidents" qui se sont déroulés dans l'avion présidentiel qui emmenait le corps du président Kennedy et le président Johnson.

Selon le New York Times, M. Manchester écrit notamment que Mme Kennedy tentait à rester auprès du cer-

cueil de son mari qui était placé en queue de l'avion présidentiel alors que le président Johnson désirait qu'elle vienne assister à la cérémonie de sa prestation de serment dans une cabine à l'avant de l'appareil. Finalement, Mme Kennedy accepta de poser après M. Johnson pour la photographie inaugurale. Mais, au moment crucial, l'appareil photographique ne fonctionnait pas. Il fallut attendre plusieurs minutes "pénibles" avant que la photographie fût enfin prise.

Un autre incident se déroula à l'arrivée à Washington. Le cercueil fut posé avec difficulté sur une camionnette. Mme Kennedy descendit de l'avion pour accompagner le cercueil dans la camionnette, mais lorsque le président Johnson voulut en faire autant, un des conseillers du président Kennedy, M. Kenneth O'Donnell, bloqua la porte de la camionnette, empêchant le président Johnson de rejoindre Mme Kennedy.

M. Manchester relate également une conversation que Mme Kennedy aurait eue avec le général de Gaulle lorsque ce dernier vint assister aux funérailles du président Kennedy. Au cours de cette conversation, Mme Kennedy aurait reproché au général de Gaulle de faire obstacle à l'amélioration des relations entre les États-Unis et la France.

VODKA DE RUSSIE

EXIGEZ LA VÉRITABLE VODKA DE RUSSIE

à la Régie des Alcools... aux meilleurs bars et restaurants



Exportée par
V/O Sojuzplodoimport, Moscou
R.A.O. NO: 375-C 26,7 oz. \$6.40



Dans le
Vieux Montréal

VENTE OU LOCATION D'IMMEUBLE

La Ville de Montréal désire vendre ou louer par bail emphytéotique pour fins de restauration du secteur historique, un immeuble situé à

431 - 433 PLACE JACQUES-CARTIER

Des soumissions cachetées, en deux exemplaires, dans l'enveloppe officielle fournie à cette fin, devront parvenir au comité exécutif de la Ville de Montréal, à l'Hôtel de Ville, avant onze heures et quarante-cinq du matin, le 11 janvier 1967. Elles seront ouvertes publiquement au bureau du greffier le même jour, à midi.

Toute personne intéressée pourra se procurer le dossier de soumission, y compris les formules officielles et l'enveloppe spéciale à utiliser obligatoirement en s'adressant à monsieur Guy Huot, surintendant de la Division des Immeubles, Service des finances, Hôtel de Ville, chambre 416, 275 est, rue Notre-Dame, Montréal, Canada. (téléphone 872-3687).

Le dossier de soumission sera remis sur paiement en argent ou sous forme de chèque visé tiré sur une banque ou caisse populaire et payable à l'ordre du Directeur des finances de la Ville de Montréal, d'un montant de \$25.00.

Hôtel de Ville,
Montréal, le 16 décembre 1966.

VILLE DE MONTRÉAL
SERVICE DES FINANCES
DIVISION DES IMMEUBLES

LE DIRECTEUR DES FINANCES,
Lactance Roberge, c.a.

Buvez un martini
plus fort (à 70 preuve)
et particulièrement délectable
parce qu'il porte le nom de

Wiser

COCKTAILS PROFESSIONNELS DE WISER

GIN MARTINI \$4.80 • VODKA MARTINI \$5.15
MANHATTAN \$5.30

WCM-SF